



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 23 septembre 2024**

**PROCÈS VERBAL
in extenso**

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 14 OCTOBRE 2024



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 14 OCTOBRE 2024

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 23 Septembre 2024

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

La Secrétaire de séance désignée

Le Président du Conseil régional

Virginie LEBRAUD

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 23 septembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Madame Virginie LEBRAUD

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	5
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	5
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	5
01 - COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA MIE (MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION) RELATIVE À LA POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE RÉGIONALE	8
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES.....	24
02 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES.....	76
MOTIONS – QUESTIONS ORALES.....	125
ANNEXES	137

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS),

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain ROUSSET, PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu BERGÉ, PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUËDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Charline CLAVEAU (PS)

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Émilie ALONSO, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLEST-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine SEGUINAU, ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI), Florent BOUDIÉ (RE, absent en cours de séance), Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Anne-Laure BEDU, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Anabelle REYDY, CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise SERRE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie LANZI, PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maryline FORGENEUF, ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Didier DAMESTOY, ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine HERNANDEZ, PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS), Christian DEVEZE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean DIONIS DU SÉJOUR, CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Ronan NÉDÉLEC, LR), Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yasmina BOULTAM, PS), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir en début de séance à Margarita SOLA, PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇA HARRETA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andde SAINTE-MARIE, PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Fabien ROBERT, CI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Sylvie FRANCESCHINI (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Frédérique JOINT, RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Isabelle TARIS, CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à François VERRIERE, RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Richard GUERIT (RN), Jérôme GUILLEM (PS, absent en cours de séance), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Patrick GUILLEMOTEAU, PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascal MARKOWSKY, RN), Rémi JUSTINIEN (PS, absent en cours de séance), Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie ARNAUD, PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas PLATON, PS), Laurent

LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Elodie BOURREL, CI), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Colette LANGLADE, PS), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, absente en cours de séance), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maud CARUHEL, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence MOTOMAN, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS), Yves TROUSSELLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Bernard UTHURRY (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Sophie BUSSIERE (ECOLO, ayant donné pouvoir à Emilie SARRAZIN, ECOLO),
Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir à Christian DEVEZE, CI),
Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir à Nicolas FLORIAN, LR),
Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir à Marc OXIBAR, LR),
Marie JARRY (CI, ayant donné pouvoir à Christelle LAPOUGE, CI),
Sandrine LAFFORE (PS, ayant donné pouvoir à Emilie DUTOYA, PS),
Philippe LAFRIQUE (PS, ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE, PS),
Véronique LAPRÉE (LR, ayant donné pouvoir à Armelle CASSIN, LR),
Isabelle LARROUY (CEC, ayant donné pouvoir à Béatrice TARIOL, CEC),
Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir à Guillaume RIOU, PS),
Jacqueline SIMONNET (PRG, ayant donné pouvoir à Jean-Philippe PLEZ, PRG),
Laurence VALLOIS-ROUET (PS, ayant donné pouvoir à Benoît TIRANT, PS),
Reine-Marie WASZAK (PS, ayant donné pouvoir à Martine PINVILLE, PS),

Étaient Excusés :

Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN),
Jacques COLOMBIER (RN),
Olivier GUIBERT (RN).

Quorum atteint

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous voulez bien prendre place. Chers collègues, j'espère que vous avez toutes et tous passé un bon été. J'ouvre cette séance exceptionnelle. J'ai un certain nombre de pouvoirs pour les élus qui ne peuvent pas assister aujourd'hui à la séance en présentiel.

Le quorum est donc atteint et je vous propose, si elle en est d'accord, de désigner Virginie LEBRAUD pour être secrétaire de séance. Je ne sais pas où est Virginie.

Mme LEBRAUD. - Bonjour, Président, oui, pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, merci. Sur l'organisation des votes le moment venu, puisque cette matinée sera consacrée à la présentation du rapport de la mission d'information et d'évaluation, je crois que chacun connaît le règlement que nous avons rappelé avec les présidentes et les présidents de groupe.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le procès-verbal de la séance précédente, est-ce qu'il y a des observations, des remarques ? S'il n'y en a pas, il est donc adopté.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, avant de saluer l'expérience inédite de cette mission, et dont on pourrait d'ailleurs conseiller là-haut de s'en inspirer, si je peux me permettre, je voudrais d'abord avoir un mot, puisque le temps, hélas, est là, qui passe, à l'égard d'un certain nombre de personnalités qui nous ont quittés. Marcel DESVERGNE, notamment, certains d'entre vous le connaissent : immense pédagogue, créateur de l'université d'été de la communication. Didier BOROTRA, ancien maire de Biarritz, illustrant l'attachement de l'ensemble de son territoire à son ancien édile, mais aussi son rayonnement, y compris à l'international. L'ancien conseiller régional Christian MABILLE, qui siégea en ces murs de 2004 à 2010. Et Jean-Claude GUILLAUMIE, qui a été ancien vice-président du Limousin, Andréa, et maire de Condat-sur-Vienne. Et au nom de l'ensemble du Conseil régional, je souhaiterais adresser à leurs familles, leurs proches, une pensée émue et fraternelle.

Une ultime incise avant de saluer la mission. Outre ma chère vallée d'Aspe, comme vous le savez, durement impactée par des inondations dantesques, cinq de nos territoires de coopération ont été touchés par des catastrophes naturelles ces dernières semaines, Lao Cai au Vietnam, victime du typhon Yagi, les régions de Souss-Massa au Maroc, Diourbel au Sénégal, la tempête Boris qui a touché la Roumanie avec laquelle nous sommes aussi en coopération à Galati et l'Italie semant le trouble dans nos régions sœurs de Galati et d'Émilie-Romagne. Au nom de l'ensemble du Conseil régional, j'exprime une pensée solidaire pour toutes les victimes directes et indirectes de ces phénomènes extrêmes à qui nous apporterons une aide lors de la prochaine commission permanente, la semaine prochaine à Poitiers.

Alors, mission d'information et d'évaluation sur la politique agricole de la Région, mais en même temps, parce que la Région n'est pas seule, aussi, de l'ensemble de l'environnement, de l'Europe, de l'État, de ses procédures, et des organisations professionnelles elles-mêmes. Un travail d'intérêt général considérable et je félicite les initiateurs de cette initiative qui a pu bousculer un peu l'exécutif, mais en même temps dont on peut tous, mon cher Pascal et ma chère Lydia, être fiers. Je voudrais remercier bien entendu toutes et tous les élus qui ont participé avec beaucoup d'assiduité. Son président, Pascal COSTE, qui a su mener une barque difficile. Un travail exigeant. Lydia HÉRAUD, rapporteur. Remercier aussi toutes les équipes de la Région qui ont joué la transparence totale. Je remercie Charlotte CORRIUS, qui a fait un travail incroyable. Les services autour d'Isabelle GARDIEN. Nos conseillers techniques, d'une certaine manière, j'ai vu Olivier DEGOS qui fut directeur, DGA, ici, à la Région, notamment de l'agriculture et du développement économique. Philippe de GUENIN, qui est l'ancien DRAF. Et puis, il faut le dire, aussi, tout toutes les organisations, qu'elles soient économiques, professionnelles, syndicales, scientifiques qui ont bien voulu être auditées par votre mission. Il fallait la transparence, elle fut là. Et ce fut une mission apprenante, constructive, innovante, en termes de pistes d'amélioration et on a toujours besoin de puits, de pistes d'amélioration. Et, en ces temps de défiance à l'égard du politique, ce genre d'effort concourt au retour de la confiance nécessaire au bon fonctionnement de notre démocratie. D'abord et avant tout, je crois que, dans cette assemblée, nul ne niera, malgré ses différences, la détresse du monde paysan qui ne date pas d'aujourd'hui. Qui vient de loin. Que ce soit la superposition des normes. Que ce soient les exigences économiques. Que ce soit, aujourd'hui, le dérèglement climatique. Je vous renvoie à un article du Monde qu'a signé notre cher collègue Gilles BŒUF. Ce n'est pas l'écologie qui est punitive, c'est le dérèglement climatique qui l'est. En tout cas, une photographie complète de la politique agricole régionale, avec, bien entendu, au bout de cette mission, des préconisations que Jean-Pierre RAYNAUD présentera cet après-midi.

Il ne s'agit pas d'abandonner la trajectoire Néo Terra, notamment pour les agriculteurs. Et les terres de la vallée d'Aspe dont je parlais précédemment où descendent des torrents de boue et de cailloux. Mais c'est au même moment aussi la grêle dans le nord de la région. Ce sont les récoltes de céréales comme les vendanges, impactées par l'ensemble des intempéries violentes. On verra cet après-midi avec Jean-Pierre RAYNAUD les propositions de modification de nos règlements issus du travail de Pascal et Lydia, de cette mission. Bien entendu, ce n'est pas un point d'aboutissement. Nous aurons encore avec peut-être des modifications de politique nationale ou des modifications de politique européenne et d'ailleurs, il faut se préparer à la réforme au long cours de la politique agricole commune, à regarder aussi les mesures de simplification qu'on appelle ici, « Dites-le-nous une fois » pour devenir une réalité entre l'ensemble des partenaires politiques et financiers de l'agriculture.

Et puis, enfin, aussi, toutes les solutions, vous vous appeler du slogan, évidemment, pas d'alternative aux solutions actuelles, même si elles doivent être régulées. S'il n'y a pas de solution alternative et ce que nous avons engagé depuis de longues années sur le bio-contrôle, sur les produits alternatifs aux intrants agricoles, le problème de la santé, aussi, de One Health, tout ça fait partie des orientations que nous aurons à mener. Je vous invite à regarder, même si je ne l'ai pas vue moi-même, l'exposition photographique qui est sur le hall de cet étage, d'ailleurs, qui est consacrée aux jeunes agriculteurs et fabriquée par de jeunes agriculteurs d'ailleurs. Les agriculteurs du futur, regards sur l'agriculture en Basse-Marche. Qui est un travail réalisé dans le cadre d'une résidence d'artistes organisée durant l'année scolaire 2023-2024 à la ferme de Villefavard en Limousin. De quoi nous inspirer au cours de cette journée qui vient et qui est la leur. Cher Pascal, à vous la parole.

01 - COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA MIE (MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION) RELATIVE À LA POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE RÉGIONALE

M. COSTE. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, donc on va se répartir un peu la tâche avec Lydia peut-être moi plus le contexte de la mission et puis Lydia présentera le rapport que nous avons adopté. Et puis peut-être deux trois mots plus personnels sur cette mission. C'est une mission qui a été créée, bien sûr, à la demande des régionaux, comme le veut le CGCT et le règlement intérieur du Conseil régional. Mais je voudrais ici rappeler trois faits majeurs qui ont conduit à cela. Le premier, c'est la demande des élus du centre droit lors de plusieurs Conseils régionaux d'avoir une session dédiée à l'agriculture vu les difficultés qu'il pouvait y avoir, puis en CP du groupe LR sur une demande de cette mission d'évaluation qui a été reprise par l'ensemble des collègues. Ensuite, la crise agricole, avec cette délibération du 11 mars qui permet la mission. Et puis le vote de la majorité, la volonté de la majorité, cher Président, de voir cette mission mise en place dans des délais les plus rapides possibles qui permettent aujourd'hui, en pleine crise agricole, de pouvoir amener un certain nombre d'évolutions. Donc nous devons produire un rapport qui a été remis au Président et puis présenté donc en Conseil régional. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Donc l'objet de l'étude est particulièrement large. Je voudrais là aussi souligner et remercier la majorité sur le fait d'avoir gardé l'intégralité des objectifs qui étaient posés dans la mission et d'avoir même rajouté la partie alimentation. Et, donc, la politique agricole, hydraulique et, en matière d'alimentation de la région et de manière plus particulière, les aides attribuées aux agriculteurs, les dotations nouveaux et jeunes agriculteurs à l'installation, à l'accompagnement vers les transitions, à l'innovation, aux subventions pour lutter contre le réchauffement climatique tel que le gel ainsi que les répercussions et les résultats chiffrés des éco-socio-conditionnalités et des différentes feuilles de route, pactes et règlements d'intervention.

Donc c'est un champ très large, qui nous a amenés à faire beaucoup d'auditions. Il y a une attention toute particulière qui a été portée aussi aux Départements et je voudrais saluer leurs actions. Elles sont diverses. Vous les avez dans le rapport de la mission. Ce n'est pas une compétence obligatoire, mais beaucoup font pas mal, aussi, en complément et avec ou en complément de la Région. Mais aussi un regard sur le rôle de l'État et sur la politique européenne. Et la SP. Et je voudrais là aussi redire parce que je pense qu'on n'en a pas beaucoup reparlé, qu'avec la SP, il y a quand même un travail partenarial. Alors c'est beaucoup techno et beaucoup technique, mais le choix de la Région Nouvelle-Aquitaine d'avoir privilégié un modèle propriétaire ou un modèle régional fabriqué maison pour

permettre le traitement des aides et la bascule de l'État à la Région et le versement des aides par la SP, derrière, cela fonctionne. C'est une des Régions qui est l'une des premières à payer les aides. Et donc comme quoi le service public, ça peut avoir du sens tout autant que les prestataires parce que sur beaucoup d'autres régions, il y a de grosses difficultés. Je voudrais là aussi, parce que tu dis « apprenante », et parce que je pense que c'est important, aussi, rappeler qu'il est souvent de notoriété publique que la plupart des aides vont dans le fonctionnement et les aides européennes vont dans le fonctionnement. Je rappelle que pas plus de 1 % et, même, c'est souvent moins, des budgets consacrés à l'agriculture et aux aides à l'agriculture vont pour son fonctionnement. Ce n'est pas 60, 70 ou 80 % comme on entend des fois de manière démagogique, sur le terrain.

Alors, je voudrais aussi m'associer aux remerciements que le Président vient de formuler et vous présenter en quelques chiffres la MIE. D'abord remercier l'ensemble des élus, Lydia, Jean-Pierre et toutes celles et ceux qui ont participé. Les 25 élus. C'est plus de 15 réunions, plus toutes les réunions de présentation. Les remercier pour l'assiduité, parce que ce n'était pas évident d'imaginer qu'à 25 on irait au bout, y compris pour la majorité. La volonté des uns et des autres de sortir des postures, aussi, et de privilégier l'intérêt général et le travail en groupe.

Ensuite, l'ensemble des auditionnés. Les auditions ont été quand même au cœur de de la démarche avec 51 structures qui représentent les têtes de réseau. Vous avez, je crois, un slide un peu dédié là-dessus. 4 scientifiques, une mobilisation et un intérêt manifeste pour l'exercice. Moi je voudrais vraiment remercier l'ensemble de celles et ceux qui ont été auditionnés parce qu'ils avaient préparé les auditions. Ils avaient fait preuve, aussi, de pédagogie sur un certain nombre de sujets et ont été aussi force de proposition. Donc on a auditionné aussi les services régionaux. Et un certain nombre de contributions écrites en appui de leurs auditions ont permis d'avoir aussi beaucoup plus de précisions. Je voudrais remercier également les 12 Départements qui ont répondu à l'enquête. Ils l'ont fait dans des délais assez contraints. On a eu des réunions assez spécifiques, aussi, pour faire le retour et pour préciser aussi leurs actions. 5 contributions écrites ont été aussi portées dans leur intégralité dans le rapport. Donc on a souhaité que, au-delà des recommandations, on puisse aussi avoir la position des uns et des autres et de manière beaucoup plus large et peut-être beaucoup plus détaillée qu'on peut l'avoir dans le rapport. Donc cela a permis aussi de traiter dans toute leur légitimité, l'ensemble des groupes politiques de cette assemblée. Nous avons, et je voudrais les remercier, les 2 experts, comme l'a dit notre Président à l'instant, à la fois Philippe de GUENIN et puis Olivier DEGOS ont fait un travail des fois un peu de « Monsieur Loyal », et sur l'écriture, aussi, et nous ont apporté aussi leur éclairage un peu en surplomb par rapport à cela. Ce qui permet d'avoir aussi tout le recul

nécessaire.

Et, pour terminer, mes remerciements au travers de la plateforme collaborative. Je voudrais vraiment très chaleureusement remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé parce qu'ils l'ont fait sans nuire à l'activité normale du service et ça c'était aussi un des challenges de ne pas retarder le paiement des aides pendant cette période-là et le traitement des dossiers. Et, donc, bien sûr, son animatrice et chef de projet, Charlotte CORRIUS, mais aussi tous les services et donc avec plus particulièrement Isabelle GARDIEN, Camille MASSOL. Et puis je dirais, les cabinets, aussi, qui ont suivi. Et remercier tout particulièrement le Président et l'exécutif qui ont toujours été aussi à l'écoute et notre directeur général des services qui nous a donné aussi les moyens de fonctionner. Et associer aussi Jean-Pierre RAYNAUD qui jouait aussi le « Monsieur Loyal » sur un certain nombre de choses ou rappelait un petit peu, dans un exercice bien rodé, d'ailleurs, ce qui était aussi la position de la Région à un certain nombre de moments.

Donc, cette mission a eu une quinzaine de réunions, au-delà des préparations. Sur la méthode, c'était très important qu'on se mette d'accord sur une charte de fonctionnement aussi, puisque c'est une première, donc sur le rôle de chacun, du président, du rapporteur, mais aussi de chaque groupe. Sur la volonté, aussi, chaque fois, de laisser du temps à chaque groupe ou à chaque membre de la mission, pour pouvoir amender ce qu'on leur avait présenté avant, et avec du temps, aussi, et de l'écoute, sur le calendrier pour essayer à chaque fois de redonner du temps s, c'était un peu contraint, pour pouvoir faciliter les choses. Et, là aussi, je voudrais saluer les uns et les autres qui ont joué le jeu et qui se sont tenus aussi à cette charte de fonctionnement. Alors on est assez vite rentrés dans le sujet sur un premier panorama de la politique agricole. C'était important que l'ensemble des services nous présentent les aides. Bien sûr, le volet plus régional, mais il y a aussi tout le volet FEADER, FEDER, FSE. Donc ce n'est pas toujours simple. Ça permet aussi de poser qui fait quoi et comment. C'était aussi important de le faire, de se mettre d'accord sur les chiffres, aussi. Le fameux 240, 70 millions. Oui, c'est 70 millions de fonds propres de la Région et, au global, 240 millions avec les fonds européens. Et, donc, de retracer aussi ces sujets-là et de ne pas faire de démagogie sur le sujet. Ce qu'on peut dire, aussi, c'est que l'agriculture, à la Région Nouvelle-Aquitaine, je pense que c'est peut-être le cas ailleurs, mais en tout cas à la Région Nouvelle-Aquitaine est assez tentaculaire, c'est-à-dire qu'elle est bien sûr concentrée dans le service agricole, mais on la retrouve aussi sur l'environnement, l'énergie numérique, les filiales, l'économie sociale et solidaire, le territoire, la performance industrielle, l'enseignement, la recherche, sur un certain nombre d'autres sujets. Et je voudrais, au nom de la mission, remercier l'ensemble des autres services d'avoir pu refaire le découpage pour qu'on y voie un peu plus clair et qu'on puisse agréger les

sujets.

Donc nous avons ensuite priorisé les sujets à traiter parce que, comme vous l'avez vu, l'objet était très large pour essayer de faire une architecture du rapport qui puisse être à peu près lisible. Et donc Lydia vous en fera la présentation, avec un portrait de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine parce que je ne suis pas sûr qu'on la connaisse aussi bien que ça. La politique agricole et alimentaire régionale. Et puis les focus sur les dispositifs tels que souhaités par la mission, c'est-à-dire l'installation, l'hydraulique, le pack transition, le pack alimentaire, le focus, aussi, sur un certain nombre de filières qui sont en crise. Ça n'exclut pas toutes celles qui sont en crise conjoncturelle, avec la place de l'élevage, aussi, dans notre région qui est importante et qui doit être confortée. La place de la viticulture, aussi, qui est un des fleurons aussi de notre région.

Bien sûr, les aspects de simplification, et puis, bien sûr, ce qui était attendu au travers des recommandations régionales, nationales et européennes. Et puis, je l'ai dit, la contribution de chaque groupe. Alors ce travail a été un travail que l'on a voulu délibératif aussi en séance, donc vraiment de co-construction avec les 25 conseillers régionaux, avec des brainstormings, avec des outils dédiés à cela. Des temps, aussi, de vote, c'est-à-dire qu'on a tout passé au vote morceau par morceau pour bien connaître les positions des uns et des autres et on a souhaité aussi cette transparence en mettant notamment sur la partie recommandation qui a dit quoi et qui a fait quoi. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs d'évoluer dans ses positions aujourd'hui. Mais pour poser aussi les choses dans la plus grande transparence. Donc, je l'ai dit, avec aussi la possibilité de pouvoir faire des amendements et un gros travail des experts et des services sur la rédaction.

Sur la formalisation des recommandations de portée régionale, nationale et européenne, on est avec 12 items qui ont été retenus, 48 recommandations régionales, 18 au niveau national ou européen. Sur les 48 recommandations régionales, il y en a 13 qui ont été adoptées à l'unanimité. 4 avec une abstention de l'intergroupe Centre, 34 abstentions du RN et 4 votes contre du RN. Et le rapport a été adopté par l'ensemble sauf par le RN sur les recommandations nationales. Il y a 2 abstentions. Une du groupe RN sur le transfert des aides du premier pilier et une du groupe écologiste sur les surtranspositions, les éco-socio-conditionnalités. Et puis un vote contre sur le rôle de la Région dans l'installation, du RN.

Alors, au-delà de ces éléments peut-être plus factuels, peut-être, permettez-moi, cher Président, mes chers collègues, d'avoir quelques mots rapides, plus personnels, avant d'écouter peut-être la présentation du rapport par Lydia. D'abord resouligner la qualité du travail parce que ce n'était pas évident, comme ça, intrinsèquement. La qualité aussi des relations avec Lydia, Jean-Pierre, l'ensemble des équipes, les experts, l'exécutif, les DG. Ce

n'est pas un exercice facile parce que parfois ça peut être frustrant quand on a un peu de tempérament et qu'on a envie aussi de faire évoluer les choses. Mais en tout cas, cela s'est toujours fait en bonne intelligence. La capacité aussi de travail et d'expression sereine des 25 élus est quelque chose que je retiendrai durablement. Comme quoi c'est possible lorsqu'on veut y mettre un peu de méthode et surtout de la bonne volonté. Et puis, il y a un mot quand même important, c'est la relation de confiance. Même si on n'est pas toujours d'accord et qu'on n'est pas toujours d'accord sur tout, et qu'on ne reste pas forcément d'accord sur tout, mais c'est important de savoir pourquoi. Et nous avons toujours débattu pour essayer de chercher des solutions. C'est en tout cas ce qui nous a animés. Souligner la transparence aussi et peut-être souligner le timing. Je pense qu'on peut en ce sens saluer la perspicacité du groupe centriste et LR grâce à la connaissance du terrain et à cette volonté-là. Mais je voudrais aussi saluer l'exécutif régional et que, aujourd'hui, on ne soit pas simplement à faire la présentation des conclusions comme c'est réglementaire, mais qu'il y ait des évolutions et des évolutions aussi importantes qui vont dans le sens de l'intérêt général des agriculteurs. Et donc c'est bien une œuvre collective parce que sans décision cela ne sert pas à grand-chose d'avoir passé autant de temps. Donc c'est certes une première et certainement d'un bon cru, une mission apprenante, comme l'a dit le Président, apaisante et innovante et qui se voit tout autant exigeante vis-à-vis des agriculteurs et des filières face à la gravité de la situation. Je pense que nos paysans le valent bien. Et, comme nous, ils attendent des décisions. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, ce sera en Conseil régional que ces décisions se prennent. Comme aujourd'hui. Mais certainement aussi à chaque budget, mais aussi, parce que tout ne sera pas fait aujourd'hui, en commission permanente ou dans les règlements des appels à projets ou les modifications du plan stratégique européen régional dans le cadre du projet européen. C'était un objectif de cette mission, mais elle a bien d'autres vertus.

Moi, j'entends bien vos affichages Néo Terra et le cap régional qui est conforté. Mais ce n'est pas ce que nous avons évalué. En l'espèce, nous avons strictement suivi le périmètre fixé par l'Assemblée qui ne porte aucune référence à Néo Terra. Ce serait d'ailleurs lui faire injure tant son objet est extrêmement plus large et transversal qu'une politique sectorielle, aussi importante soit elle, comme l'agriculture et l'alimentation. La mission conforte le besoin de renouvellement des générations, de conforter la transmission des exploitations et l'installation en Nouvelle-Aquitaine. La mission souhaite également favoriser une meilleure connaissance de l'emploi agricole et du salariat. La mission réaffirme la nécessité de prendre en compte la diversité de l'agriculture, de toutes les agricultures et de ne pas les opposer. La mission consacre une agriculture de production avec des prix rémunérateurs et un revenu digne aux agriculteurs. Il en va de notre première place agricole française et surtout de notre

souveraineté alimentaire. En parallèle, dans un contexte structurel de pression climatique croissante, la mission confirme d'accompagner les agriculteurs dans les transitions nécessaires pour une meilleure résilience de leurs exploitations. C'est bien une triple exigence environnementale, sociale et économique que nous avons cherché à conjuguer sans démagogie. Sans posture et avec pragmatisme. Un déséquilibre entre le souci environnemental et les exigences économiques peut conduire la région, mais aussi la France et l'Union européenne à la destruction de son agriculture pour remplacer l'alimentation par des produits importés. La logique développée dans les recommandations est de passer du bâton, toujours plus de surtransposition européenne et d'éco-conditionnalités à la carotte, massification de l'agroécologie, c'est-à-dire le sol, la maison et la logique, grâce à l'accompagnement agronomique et technique des agriculteurs, individuellement, mais surtout collectif, avec des groupes de développement locaux, voire des contrats de performance locaux. L'environnement n'est un facteur de performance pour l'agriculture que si ce pragmatisme l'emporte, que si nous poursuivons la nécessaire transition, à la bonne vitesse, et avec les moyens, ceux appropriés et dédiés. Certes, il y a la Région, elle fait mouvement. Et c'est très important, Monsieur le Président. Mais il y a aussi la France et les agriculteurs attendent des réponses. Le paiement des aides le 16 octobre, la trésorerie avec la mise en place de prêts garantis d'État pour faire face aux crises climatiques voire sanitaires, les vaccins et l'indemnisation des pertes des animaux, les sanctions Egalim, un comité de l'AH pour regarder les complexifications, le droit de veto à Bruxelles et au Mercosur, des mesures fiscales et sociales.

Et, au-delà de la conjoncture, il faut une vision à long terme avec un véritable contrat avec la société française. Cette loi d'orientation agricole qui consacre l'agriculture d'intérêt général majeur, crée un livret d'épargne souveraineté agricole, crée des plans et des contrats d'avenir à l'instar de ce que propose la mission en Nouvelle-Aquitaine. Inciter aux pratiques bas carbone et à la relocalisation de captations par une fiscalité incitative, améliorer les dispositifs de gestion de risque et d'épargne précaution comme l'initiative Alternat de la Nouvelle-Aquitaine qu'il faut généraliser, inciter l'installation par le crédit impôt transmission, simplifier le recours au salariat et aider aux conditions de travail et de vie. Renforcer et étendre la contractualisation en marche avant pour permettre enfin un revenu aux agriculteurs.

Et, quand on parle de revenus des agriculteurs, on parle exclusivement Union européenne. Rappelons que les aides de la PAC représentent en moyenne 60 % du revenu des exploitations agricoles européennes. Mais, en France, les aides de l'Union européenne, de la PAC représentent 80 % du revenu des agriculteurs français. Toute modification de la répartition de ces aides a donc des conséquences immédiates et majeures sur le revenu.

Les discussions vont bon train à la Commission et au Parlement européen. Les agriculteurs n'ont pas aimé le « farm to fork » eh bien ils auront le dialogue stratégique agricole européen en moins pire. Si la création d'un fonds de transition, indépendant du budget de la PAC, est une bonne nouvelle, celui-ci ne servira qu'au financement des investissements. La réorientation des soutiens PAC historique semble actée. Le consensus adopté considère que les aides aux revenus, paiements découplés doivent ainsi devenir plus ciblés et concerner les agriculteurs actifs qui en ont le plus besoin. Cela va dans le sens de ce que propose aussi la mission. Le texte annonce ainsi une approche de soutien aux revenus fondée sur la viabilité économique des agriculteurs. Un groupe d'experts devra être mandaté par la Commission pour réfléchir les critères d'accessibilité à cette aide aux revenus et définir les mécanismes à mobiliser pour parvenir à un meilleur ciblage.

Je vous propose, Monsieur le Président, que vous soyez à nouveau précurseur, force de proposition, en constituant un groupe de travail sur ces évolutions. Que nous soyons moteurs, en Nouvelle-Aquitaine, en Régions de France, pour avoir une position construite pour la prochaine PAC et mettions en place le groupe de travail élus et socioprofessionnels proposé par la mission également sur les paiements pour services environnementaux qui sont aussi centraux dans l'évolution de la PAC souhaitée à la Commission européenne. Également, la simplification administrative doit être effective. La multiplication des entraves à l'activité quotidienne et l'empilement irraisonné de contraintes et d'injonctions contradictoires doivent cesser de laisser place à une nouvelle approche qui privilégie l'engagement à la norme.

Pour finir, cette mission doit nous faire collectivement grandir, nous ouvrir de nouveaux modes d'élaboration de nos politiques publiques. Bien sûr, les élus restent là pour décider au final. Bien sûr, le fait majoritaire, quand c'est possible, ce qui est notre cas ici doit être respecté. Cependant, la co-construction permet d'objectiver et de rapprocher certaines réalités. L'acceptabilité sociale de nos décisions grâce à la concertation, l'écoute des socio-professionnels n'en est que meilleure et les débats plus apaisés. Même si cela a chargé comme jamais nos agendas, avec une législative surprise au milieu, ce fut une expérience exceptionnelle, professionnelle, humaine et politique, dans le plus grand respect de chacun. J'ai pris beaucoup de plaisir à servir la région et ses agriculteurs. En tant que de besoin, je reste à disposition et, vous le savez, je suivrai avec autant d'exigence sa mise en œuvre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal. Alors, je passe maintenant la parole à Lydia HÉRAUD qui rapporte cette mission.

Mme HÉRAUD. - Merci, Président, je m'associe évidemment à tous les remerciements qu'a

fait Pascal et je vais essayer de vous faire partager ces 6 mois de travail où effectivement on a été 25 à partager tout ça, à essayer de comprendre, à apprendre et je vais essayer d'être un petit peu pédagogue ce matin pour que vous puissiez rentrer dans ce rapport. Alors on va d'abord dresser un portrait de l'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine.

De quoi on parle ? C'est la première partie du rapport qui s'est appuyée sur les auditions de la chambre régionale d'agriculture et de nos 2 experts et un travail documentaire. La Nouvelle-Aquitaine, c'est la première région de France pour sa surface agricole, 4 millions d'hectares, 48 % de la superficie régionale. C'est aussi la première région de France dans le nombre d'exploitations. On en avait 64 000 en 2020 et avec des situations très diverses et variées puisque, sur ces 64 000, on en a presque 20 000 de micro-exploitations, 18 000 de petites, 15 000 de moyenne et 11 000 de grandes. Donc toute une variété de tailles d'exploitation. Cela représente 3,9 % de l'emploi local, avec des variations évidemment d'un département à l'autre puisque c'est plutôt 2,8 en Gironde et 10 % en Creuse. Et puis vous voyez, sur la carte, chaque couleur correspond à une filière et donc une grande variété, diversité, de filières, qui rend aussi un petit peu plus complexe peut-être que dans d'autres régions qui en ont 2 ou 3 filières phares, la mise en œuvre d'une politique agricole régionale puisqu'on doit répondre à tout type d'agriculture, tout type de taille d'exploitation. Et ça complexifie évidemment notre travail, ça le rend aussi plus passionnant. À noter aussi la baisse du nombre d'exploitations et l'augmentation de leur superficie. En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 43 hectares. On a des exploitations qui grandissent, mais qui restent globalement plus petites que dans le reste de la France. Et, ça, c'est lié à ce que je viens de vous dire. C'est la diversité des cultures qui fait que, effectivement, on n'a pas que des très grandes exploitations sur notre territoire. On a des dynamiques contrastées et une tension un peu sur ce qu'on peut appeler aujourd'hui la compétitivité prix, des revenus assez homogènes, autour de 45 000 euros par exploitation professionnelle, inférieurs à 15 % de la moyenne nationale. Mais, là aussi, lié à la diversité, au fait qu'on a beaucoup de micro-entreprises. Mais là aussi des variations puisqu'on a des exploitations, on est plutôt autour de de 20 000 euros, et d'autres où on est plutôt autour de presque à 60 000. C'est donc variable aussi selon les filières. Malgré le maintien de la surface agricole, on a des volumes de production qui se tarissent depuis 2016 à cause du dérèglement climatique. On a la pire récolte de céréales depuis 40 ans, je crois, cette année. Les vignobles sont aussi en perte de vitesse. Une diminution notable des exploitations d'élevage. On y reviendra sur le focus sur l'élevage. Et puis des orientations stratégiques qui ont favorisé la qualité. On est une des régions qui a le plus de signes officiels de qualité et qui est un peu mise en difficulté dans un contexte d'inflation où ces produits apparaissent chers. Donc des questionnements sur ces politiques.

On a vu aussi dans la mission l'émergence de nouvelles dynamiques, donc l'émergence d'un maraîchage de proximité à faible superficie. La croissance de l'agriculture biologique qui est passée, pour la surface agricole, de 3 à 11 % en 10 ans, malgré une baisse pour la première fois en 2003. Mais, par contre, pour la consommation, Interview Nouvelle-Aquitaine nous dit qu'en 2024 on sera plutôt sur +3,5 % de chiffre d'affaires. L'augmentation des commercialisations en circuit court et puis le développement de l'agroécologie ou plutôt des agroécologies.

Sur ce portrait, nous avons partagé les grands défis de l'agriculture néo-aquitaine. Contribuer, bien sûr, à la souveraineté alimentaire, répondre au déficit d'attractivité et de renouvellement des générations dans un contexte de départs massifs à la retraite. On a auditionné François PURSEIGLE, qui est un sociologue, et donc on doit tenir compte un peu des d'une nouvelle sociologie des agriculteurs, d'un nouveau rapport au travail. On a plus de pluriactifs, on a beaucoup de gens qui sont non issus du monde agricole. Le développement du salariat, le développement des prestataires de service et, donc, une nouvelle architecture de ce monde qu'on doit prendre en compte. Accompagner l'évolution des pratiques face aux urgences environnementales et climatiques, évidemment. Massifier l'agroécologie quand on parle d'évolution des pratiques et des urgences environnementales, on parle du défi climatique, des protections des cultures face aux aléas, des maladies émergentes et évidemment de l'accès à l'eau, donc des sujets importants. Favoriser une agriculture compétitive et résiliente et permettre aussi l'accompagnement des filières, mais permettre aussi la diversification des revenus pour les agriculteurs. Et puis promouvoir, bien sûr, une agriculture vertueuse pour la santé des hommes et des écosystèmes. On est dans une seule santé dont on parle souvent ici.

On va rentrer dans la partie 2 du rapport qui est le volet vraiment informatif. Donc c'est le reporting des différents services de la direction Agri et des autres pôles. Donc un grand merci pour le travail qui a été fourni et qui, comme disait Pascal, n'a pas impacté le bon fonctionnement des services. Alors, sur la première diapositive, cela a été dit, mais, vous le voyez, la Région n'intervient pas seule. Vous ne le lisez peut-être pas très bien, mais on a le schéma de la programmation 2023-2027 sur la PAC. Vous voyez qu'il y a un petit rectangle rouge. Et c'est ça le périmètre d'intervention de la Région. Le reste, ce sont les aides directes de l'État du premier pilier de la PAC et les aides surfaciques du deuxième pilier de la PAC. Nous, on est sur les aides non surfaciques. Et donc ce petit rectangle rouge que vous voyez. Et pour vous donner des ordres d'idées, le premier pilier de la PAC versé par l'État, c'est, en 2022, en Nouvelle-Aquitaine, 992 millions d'euros. Après, il y a d'autres aides directes sur des appels à projets de l'État et de l'Agence de l'eau. La Région, on va y revenir dans le détail, mais c'est, en 2024, 240 millions d'euros. Et, les Départements, puisqu'on les

a auditionnés en 2024, enfin, en 2023, 22,5 millions d'euros pour les 12 Départements, Départements qui sont engagés aussi sur l'agriculture, sur l'action sanitaire et la santé animale, la solidarité et l'action sociale, notamment sur le RSA. Ils nous ont fait part de 3 574 exploitants en 2023 qui ont été accompagnés sur le RSA et sur l'action sociale. L'alimentation durable, ils interviennent beaucoup sur les PAT. Le soutien aux investissements dans les exploitations, le renouvellement des générations et la gestion de l'eau. Donc ils ont exprimé des attentes vis-à-vis de la Région de soutien aux politiques conduites et d'articulations et de simplifications entre nos structures.

On va rentrer maintenant dans la politique agricole régionale, la direction de l'agriculture. On a 3 piliers, le renouvellement des générations, la transition compétitivité et l'adaptation des exploitations et l'alimentation durable en accompagnement des filières, avec un budget annuel, pour 2024, de la Région de 77 millions d'euros et du FEADER d'à peu près 60 millions d'euros pour donner les grandes masses. Mais la mission a veillé à l'approche en transversalité et donc on a aussi audité les autres services, Pascal l'a dit. L'environnement, l'énergie, le numérique, l'ESS, l'économie territoriale, la performance industrielle, la recherche ont aussi des aides qui sont des aides aux filières ou de la recherche ou des aides directes aux entreprises. Donc, là, vous voyez tous les autres pôles hors direction Agri, pour 43 millions d'euros et, donc, pour vous donner des exemples sur l'accompagnement de ces pôles à l'agriculture, il y a des aides sur la recherche. Par exemple un dossier qui s'appelle Aviex qui est la construction d'un dispositif expérimental pour l'étude de la production de volailles avec un accès en espace extérieur. C'est trouver, proposer des solutions, des évolutions au système d'élevage avicole actuel. Donc c'est porté par l'INRAE. De la même façon, on a des aides sur la viticulture pour mieux évaluer les références qualitatives et les potentiels agronomiques des variétés résistantes au milieu à l'oïdium. C'est la chambre d'agriculture. Et puis, aussi, dans toutes ces autres directions, des aides directes aux agriculteurs, de mise en place de chaufferie, par exemple, sur certaines exploitations, d'unités de méthanisation, de changement de système de production de froid. Donc tout ça, c'est effectivement dans la direction de l'énergie. Des projets de transformation numérique pour des coopératives, pour des exploitations de systèmes de gestion de clients, d'optimisation logistique. Ce genre de choses. On est aussi sur le numérique. Avec VitiREV, aussi, sur la possibilité de tester des outils numériques et robotiques avant de les adopter. On a aussi là-dedans les aides au tourisme, tout ce qui est œnotourisme ou tourisme à la ferme, en aide directe. Et puis des aides aussi pour préparer l'avenir, des aides aux start-up. Alors, pour vous donner un exemple, j'ai visité il y a 15 jours un établissement qui s'appelle KAPSERA qui est une entreprise qui crée des micro-capsules à base d'algues naturelles, qui permettent de stabiliser les molécules naturelles pour leur diffusion après dans le sol ou sur

les plantes. Vraiment une entreprise extrêmement intéressante. Voilà ce qu'on a un petit peu à côté du pôle de la direction Agri.

Et puis, on a aussi des contributions budgétaires d'autres pôles, sur le pôle emploi, formation, éducation et citoyenneté avec nos lycées agricoles notamment. Et puis sur le pôle Datar, dans la politique contractuelle et sur le pôle Europe, notamment via les fonds LEADER. Quelques exemples là aussi d'aide directe sur ces pôles. Alors sur la Datar, on a, par exemple, sur la Communauté d'agglomération d'Agen, la modernisation du carreau des producteurs locaux et du marché d'intérêt national, l'agrandissement d'une salle de découpe d'abattoir en Charente, à Confolens, une étude de faisabilité d'une conserverie à Pont. Et puis, sur les fonds LEADER GAL du Haut-Béarn qui a aussi porté une conserverie, le GAL de Tulle, la création d'une unité de pelage et de blanchiment de châtaignes, etc. Donc ça aussi c'est des aides directes portées par des collectifs d'agriculteurs qui portent ces projets. Voilà pour un peu le panorama des aides diversifiées que l'on peut avoir pour l'agriculture.

Et, maintenant, on va rentrer dans le focus des dispositifs et les évaluations des recommandations retenues par la mission. Donc avec beaucoup de thématiques que nous avons expertisées, on va dire. Donc Pascal en a parlé tout à l'heure, l'installation, l'hydraulique, le pacte alimentaire, le pacte transition et puis deux focus filières sur l'élevage et la viticulture.

Pour l'installation alors on a un dispositif principal pour encourager le renouvellement des générations qui s'appelle la dotation nouveaux et jeunes agriculteurs. On est sur une nouvelle programmation, on a un nouveau dispositif reformulé depuis 2023, depuis juin 2023, de 27 millions d'euros, avec un objectif de soutien de 1 000 installations par an. L'élargissement, comme je disais, à de nouveaux profils. Avant on avait un dispositif jeunes agriculteurs. Maintenant, on a un dispositif aussi sur les nouveaux agriculteurs sur des projets économiques solides qui prennent en compte évidemment les enjeux sociaux et environnementaux. Et puis, à côté de ça, on a d'autres dispositifs de la Région qui accompagnent ça, ce sont les politiques foncières qu'on a avec nos conventions, avec la SAFER, avec Terre de liens, des prêts d'honneur et le fonctionnement d'espaces tests pour 6 millions d'euros, donc un budget annuel consacré au renouvellement qui est de 33 millions d'euros. Pour juste expliquer sur ce dispositif d'aide aux nouveaux et jeunes agriculteurs, il y a toujours un volet trésorerie qui est variable selon la zone d'installation et avec des bonifications. Si, par exemple, on s'installe hors cadre familial, on ne vient pas d'une famille d'agriculteurs, pour la reprise dans l'agriculture biologique. Et puis un volet outil de production avec un forfait selon les montants de dépenses. Cet enjeu du renouvellement générationnel, il a été évidemment partagé par toutes les têtes de réseau auditionnées. On a constaté qu'on a un début de déploiement de ce nouveau dispositif DNJA depuis juin 2023,

qui est conforme à nos objectifs en nombre de dossiers et aussi en délais d'instruction qui ont été raccourcis à moins de 4 mois entre le dossier et le paiement et avec des efforts de simplification que l'on poursuit. C'est un dispositif qui est assez bien compris et connu des têtes de réseau et avec quelques évolutions, quelques recommandations retenues par la mission pour le faire évoluer. Notamment sur ce dispositif d'ajouter une tranche supplémentaire sur le volet d'investissement de la DNJA. On en reparlera notamment pour l'élevage de réaliser un bilan de ce dispositif puisqu'il n'existe que depuis un an dans sa forme actuelle. Et de reposer le cadre de consultation départementale avec les chambres d'agriculture qui font les pré-instructions pour avoir plus d'homogénéité, de transparence et d'équité puisque, cela a été aussi demandé au fur à mesure des auditions même si, dans les auditions, les structures auditionnées, on peut exprimer des points de vue un peu différents entre les planchers, les plafonds et sur ces questions d'anonymat. Mais on a retenu le fait de reposer ce cadre.

Et puis, vous verrez, dans le rapport, on a aussi évidemment des recommandations relatives à la communication, à la formation tout au long de la vie qui paraît aujourd'hui tout à fait indispensable. L'installation des femmes. Et, juste, puisqu'on l'a souligné, quand Pascal disait que l'on a auditionné 110 personnes des têtes de réseau, sur 110 personnes, il y avait 24 femmes, dont seulement 9 présidentes ou vice-présidentes de structures. Donc il y a aussi un sujet de sous-représentation des femmes dans les instances de décision agricole. Il fallait le dire à un moment. Pascal COSTE dit que j'ai raison.

Des recommandations, aussi, sur le fait de travailler l'ingénierie et le portage foncier. On a encore des outils à créer à ce niveau-là. Et puis une recommandation au niveau national relative à la fiscalité. Alors, on a mis « démantèlement », ce n'est pas très joli, de grandes exploitations, c'est plutôt la division de grandes exploitations qu'on peut avoir du mal à transmettre. Peut-être un jeune agriculteur ne veut s'installer que sur une partie et puis le reste peut être divisé pour renforcer d'autres exploitations autour, ça peut être aussi quelque chose d'intéressant. Voilà pour ce focus sur le renouvellement des générations.

On a fait aussi un focus sur le pack transition, donc ça, c'est tout ce qui concerne les aides à l'agriculture bio et l'agroécologie. Donc dans ce pack transition, on a des actions collectives d'expérimentation, de massification, de conseils qu'on accompagne pour 10 millions d'euros par an. Et puis des aides individuelles de mesures agro-environnementales et climatiques forfaitaires, et de maintien à l'agriculture biologique pour 9 millions d'euros par an. Et puis c'est là aussi où l'on retrouve les plans stratégiques, donc le pacte ambition bio, la feuille de route bio-contrôle et bio-solutions. Et c'est là aussi où on a les programmes dont on a souvent parlé, Néo cop, qui a accompagné 11 coopératives dans des audits et des transformations. On peut citer la cave des vigneronnes de Sigoulès, Maisadour, France Prune.

Et puis des programmes d'expérimentation et de développement comme protéi-NA ou fertisol. Cet accompagnement de la transition agro-écologique, c'est une nécessité. C'est un objectif qui n'a été remis en cause par aucune des structures auditionnées. Toutes ont ça dans leur plan stratégique. Et, d'ailleurs, la coopération agricole nous a même écrit : « *La politique régionale sur les investissements agroalimentaires a été bénéfique, car elle a permis d'engager les entreprises dans des stratégies RSE devenues indispensables* ». Donc cela n'a pas été du tout une question. Juste, la question a pu être sur les modalités d'accompagnement et le temps d'accompagnement. Et puis l'effet levier de l'aide régionale est reconnu pour les investissements et les actions collectives qui permettent d'aller plus loin.

Une précision, aussi, on entend souvent et on entend que la Région n'aide que l'agriculture biologique. On a un tableau qui a été présenté dans ce focus pack transition et dans les aides aux PCAE, les aides régionales sur le PCAE. 18 %. C'est 18 % des aides, ça veut dire qu'il y en a 82 % qui vont à toutes les agricultures hors la bio.

Sur ce pack transition, ce qui a été retenu par la mission, c'est de massifier la transition par l'appui aux réseaux et la montée en compétence des conseillers, de recréer des groupes locaux de développement et de démarches de progrès, de réaffirmer le soutien à l'agriculture biologique, de développer des outils innovants, genre AMI pour les territoires moteurs, des groupes de travail sur les paiements pour services environnementaux. Et un groupe de travail sur la haute valeur naturelle et, ça, Pascal COSTE pourra en parler. Et puis, une recommandation nationale sur les chambres d'agriculture à revoir leur stratégie d'accompagnement et de développement par un cadrage national pour massifier l'agroécologie. Sur l'hydraulique, cela a été peut-être le focus qui a suscité le plus de discussion. On a un nouveau règlement d'intervention qu'on a adopté fin 2023. Il y a 2 appels à projets qui sont ouverts, un sur l'amélioration des réseaux collectifs d'irrigation, un sur l'accès à l'eau pour la diversification à l'installation et puis sur la réutilisation des eaux usées. C'est un budget annuel de 7,7 millions d'euros, donc Région plus FEADER, qui a plus que doublé par rapport à la précédente programmation où il était de 3,4 millions d'euros par an. Et puis, notamment sur les ouvrages de substitution, c'est les agences de l'eau qui interviennent sur ces dispositifs. Là, effectivement, il y a eu des discussions notamment sur les éco-conditionnalités qui étaient jugées trop exigeantes. Sur l'accès à l'eau toute l'année, des discussions sur l'accès à l'eau toute l'année, la qualité des eaux dans un contexte de changement climatique qui nécessite des approches par territoire et une demande d'augmentation des moyens par plusieurs groupes politiques. Mais on les a déjà plus que doublés sur cette nouvelle programmation. Donc il faut déjà les consommer.

Les recommandations retenues par la mission. De portée régionale, c'est simplifier l'accès

aux aides régionales pour les projets collectifs d'amélioration des réseaux en priorité en portage public. De ne pas mettre de conditions agro-écologiques supplémentaires au-delà de la réglementation européenne, mais d'avoir des économies d'eau ou d'énergie et Jean-Pierre vous présentera une disposition sur le règlement d'intervention cet après-midi dans ce sens. Et puis soutenir les projets de développement des infrastructures individuelles et collectives en se limitant à l'éco-régime de niveau supérieur. Il faut savoir que 75 % des agriculteurs qui demandent la PAC répondent à ces exigences. Et d'avoir un taux bonifié si l'agriculteur s'engage dans un contrat de transition écologique, contrat où il est accompagné. Et puis des recommandations de portée nationale ou européenne. Au niveau européen, de demander l'évolution de la réglementation actuelle pour permettre de réaliser des économies d'eau en augmentant les surfaces irriguées, parce qu'il y a des techniques, aujourd'hui, techniques agronomiques ou des nouveaux moyens qui permettent d'irriguer plus de surface avec moins d'eau. Donc il ne faut pas s'en priver. Une recommandation de portée nationale de favoriser la recherche sur l'agriculture de conservation des sols et sa labellisation et encourager les études de type hydraulique, milieu, usage des climats pour les projets de substitution, notamment en zone de déséquilibre.

Un focus sur l'alimentation. Le pacte alimentaire a été renouvelé en 2021. Donc, dans le pacte alimentaire, on a favorisé les circuits de proximité, la vente directe, facilité les initiatives des territoires et le développement de circuits alimentaires locaux, structuré l'offre régionale et veillé à informer, former les acteurs ainsi que les consommateurs et favoriser la solidarité alimentaire. C'est là où on retrouve dans les circuits de proximité, par exemple, les aides aux magasins de producteurs. On en a 24 qui ont été soutenus entre 2021 et 2023, et là on a 57 projets de halles et de boutiques de produits locaux dans la politique contractuelle en cours. On a le rôle de l'ACENA qui a été unanimement salué comme très fédérateur et ayant un poids significatif de la commande publique pour les restaurations des lycées, avec 50 % de produits locaux et 22 de bio. Et avec quelque chose qu'on a pu retenir dans l'intervention d'Interview Nouvelle-Aquitaine qui est que 83 % du bio consommé en France est produit en France. D'où l'intérêt, aussi, pour cette commande publique. Donc pacte unanimement salué, la région perçue comme fédératrice, là-dessus. Ce qui a été souligné, c'est le besoin d'outils de transformation sur les territoires, ce qu'on disait tout à l'heure, les abattoirs, les conserveries. Et l'intérêt de la marque régionale bio Sud-ouest. Donc il a été recommandé de poursuivre le déploiement du pacte alimentaire, notamment l'appui à la plateforme ACENA pour favoriser l'approvisionnement bio, local et de qualité des cantines, des établissements scolaires, mais aussi les partenariats avec d'autres acteurs de la restauration collective comme les hôpitaux, les EHPAD, d'engager des PAT territoires en précarité alimentaire et de poursuivre les expérimentations de sécurité sociale alimentaire à

mettre en rapport avec le rapport du CESER sur la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine qui nous dit que 2,2 à 2,3 millions de Néo-Aquitains ont un niveau de vie en dessous du niveau de vie décent dont 780 000 sous le seuil de pauvreté.

Les focus, maintenant, sur filières. Un focus élevage. 25 000 élevages en Nouvelle-Aquitaine, 39 % des exploitations régionales. C'est une baisse d'un tiers en 10 ans. Baisse d'un tiers parce que la difficulté peut-être sur les revenus, mais aussi nouvelle génération d'agriculteurs. L'astreinte, ce n'est pas rien, en élevage, c'est compliqué. Le manque, le Président en parle souvent, sur le maillage des vétérinaires. Cela peut être aussi un frein et cela rend aussi complexes les choses. Les abattoirs. Tout ce maillage-là, cela rend cette profession difficile. Un plan de modernisation des élevages, donc des aides massives de la Région puisque, entre 2017 et 2022, 4 600 élevages ont été accompagnés, donc plus de 20 %. 45 % des aides dont je vous parlais tout à l'heure pour les jeunes agriculteurs qui sont attribuées concernent un élevage. Et on a sur cet appel à projets 2023, 568 projets retenus, plus 93 projets d'abreuvement pour un objectif de 600 projets par an. Donc on est dans les objectifs. Cet appel à projets a été mis en place après 10 réunions de concertation et de présentation en comité régional de l'élevage, donc toujours avec une co-construction forte avec les réseaux. Le niveau d'aide régionale a été jugé trop faible pour certains investissements, notamment au moment de l'installation. Donc ça, c'est quelque chose aussi, Jean-Pierre vous en parlera cette après-midi. Le déclin de l'élevage a été souligné et a été jugé contradictoire avec les objectifs que nous avons dans Néo Terra de maintien des prairies qui sont partagés, donc maintien des prairies, maintien de la biodiversité. On ne referme pas les milieux et on a besoin de l'élevage pour ça. Donc, les recommandations sur l'élevage, c'est faciliter l'accès aux plans de compétitivité des exploitations agricoles, notamment sur la question des plafonds et des planchers. Lancer une réflexion pour accompagner les projets à haut besoin d'investissement en ingénierie financière et en contractualisation. L'élaboration d'un plan régional de la polyculture élevage en prairie et puis de lancer un groupe de travail sur la haute valeur naturelle. Et puis des recommandations dans le domaine de la santé animale et le soutien au projet de l'école vétérinaire de Limoges. Avec, on l'a vu, sur les productions de qualité, deux évolutions structurelles qui les mettent un peu à mal, l'inflation et l'évolution sociétale tendant à réduire parfois la consommation de viande, ou en tout cas la consommer différemment. Et, sur la haute valeur naturelle, cela repose sur des assolements diversifiés. Faible utilisation d'intrants et une diversité d'infrastructures agro-écologiques. Donc c'est quelque chose qui est intéressant de regarder. Un focus aussi sur la viticulture. Vous le savez, on a une crise des vignobles, il y a une crise très forte à Bordeaux, mais il y a une crise en Nouvelle-Aquitaine, en France, en Europe et au-delà, puisque les mêmes questions se posent en Italie, en Espagne. Et puis, le

vignoble californien est aussi en train d'arracher. C'est une baisse structurelle. Alors, en France, on a moins 60 % de consommation 50 ans, avec une accélération sur les 10 dernières années. Des consommateurs qui recherchent d'autres types de vin, de moins en moins de rouge et plutôt des blancs et des rosés. On a eu un contexte aussi géopolitique, le contexte COVID, mais aussi les taxes Trump, le Brexit, l'inflation, l'explosion des coûts dans la vigne, à la transformation, et la multiplication des aléas climatiques. Une production aléatoire, des coûts importants, ce qui fait que nos exploitations viticoles sont dans une crise dont elles ont du mal à sortir. Mais, à Bordeaux, la profession a engagé ses réserves pour organiser un plan de réduction de la production et donc on est sur une phase, un objectif de plus de 10 000 hectares arrachés. Ce qu'on peut dire, aussi, c'est que, sur la filière viticole, le principal financeur, c'est l'OCM viticole, avec 70 millions d'euros par an sur la région Nouvelle-Aquitaine. Et, nous, sur la région, on est à peu près sur nos plans de transition et de compétitivité et d'accompagnement de la filière à 17 millions d'euros. Avec un programme, aussi, dont on vous a souvent parlé, qui réunit 150 parties prenantes, dont toute l'interprofession viticole, VitiREV, qui vise à accompagner la transformation et à préparer la viticulture de demain. La mission a constaté la gravité de la situation et sa complexité. Parce que, là aussi, il n'y a pas deux exploitations viticoles qui se ressemblent. Un besoin a été demandé, un besoin d'appui à l'export, à la commercialisation. C'est important dans cette période où il faut diversifier au maximum ces sources de diffusion. Et on nous a demandé aussi un audit de restructuration des coopératives viticoles puisque, suite à l'arrachage, on a un certain nombre de coopératives qui vont se retrouver un peu surdimensionnées par rapport aux produits à traiter. Et donc avec des charges de structures lourdes.

Donc les recommandations retenues par la mission, cela a été effectivement de poursuivre VitiREV et d'en faire connaître les résultats, sur l'assurance au changement pratique, tous les grands chantiers qu'on a menés dans ce programme. De soutenir les audits de restructuration des coopératives viticoles dont je viens de vous parler, de soutenir la promotion et la commercialisation des vins à l'export, et aussi de conduire un audit de la filière par grand bassin. Pour voir, aussi, les perspectives d'évolution.

En synthèse de ce rapport, une stratégie vraiment d'accompagner toutes les agricultures en gardant le cap des transitions et de la massification et encourager la co-construction. On le fait, mais on peut le faire encore mieux. L'installation a été une priorité partagée. On a eu aussi comme fil rouge le développement des agroécologies et l'accompagnement des transitions, le soutien à la bio qui est déjà très engagée par les agriculteurs. On parle toujours de la transition, mais il n'y a pas beaucoup de secteurs qui aient autant bougé sur ces dernières années que l'agriculture. Continuer une alimentation durable de qualité et locale. Sur l'hydraulique, donc, on l'a dit, quelques points de cristallisation, mais une

évolution, dès aujourd'hui du règlement d'intervention. Une attention particulière aux filières en crise, notamment l'élevage et la viticulture et une évolution de nos dispositifs pour mieux les adapter, et des recommandations transversales de simplification, notamment sur les délais de paiement, et un focus aussi sur les enjeux de santé, One Health, en lien avec le PRSE et les autres politiques régionales. Voilà pour vous avoir dressé très vite le portrait de plus de 100 pages de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Lydia, merci Pascal. Je salue de nouveau le travail que vous avez fait. C'est vraiment très gratifiant pour le Président que je suis, mais aussi pour l'Assemblée régionale et je pense aussi pour nos services, nos techniciennes et nos techniciens, de s'engager à accompagner une telle mission en toute transparence. Avec des résultats, bien entendu, qui sont ceux que Lydia et Pascal COSTE ont exprimés tout à l'heure. Je trouve que. C'est non seulement apprenant, mais c'est inspirant pour l'action publique.

Alors, on va faire, comme je l'ai évoqué devant les présidentes et les présidents de groupe, un tour de chaque groupe. Qui veut s'exprimer. Pascale REQUENNA, vous voulez commencer ?

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Centre et Indépendants

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, au début de l'année 2024, la colère des agriculteurs qui monte depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, atteint son paroxysme et se traduit par un mouvement sans précédent. Manifestations, opérations de blocage deviennent désormais le moyen d'expression des femmes et des hommes de la terre, de celles et ceux qui nous nourrissent et qui sont trop peu écoutés, trop souvent stigmatisés ou même infantilisés. Sur leurs tracteurs, devant les préfectures et sur des barricades de ballots de paille, les agriculteurs expriment leur colère et demandent à l'Europe, à l'État et de facto à la Région de cesser de marcher sur la tête, de les écouter et de les respecter. Ce mouvement paysan inédit témoigne du malaise profond qui touche la profession agricole qui a plus l'habitude de serrer les dents que de se plaindre. Alors, ne nous y trompons pas, cette crise n'est pas terminée. Face à cela, le 26 janvier 2024, le groupe centre et indépendants, sous la plume de notre président Fabien ROBERT, vous a interpellé. Le courrier, comme nombreux, Monsieur le Président, n'a pas obtenu de réponse.

Je fais une petite incise. Je vous ai écrit récemment, j'attends de votre part une réponse. Vous êtes chef, vous devez trancher les questions qui vous sont posées. Je n'en dirai pas plus pour l'instant.

Alors, ce courrier est resté lettre morte. Le 12 février, lors de la commission permanente qui a suivi, je vous ai interpellé sur le sujet. Et, enfin, lors de la plénière du 11 mars, nous avons déposé une motion pour qu'une séance dédiée à l'agriculture, une séance plénière soit dédiée à l'agriculture. Dans le même pas de temps, nos collègues les républicains nous ont proposé, au groupe centriste, d'installer une mission d'information, de cosigner une demande d'installation de mission d'information et d'évaluation des politiques publiques en matière agricole régionale. Et celle-ci a été actée de haute lutte le 12 mars dernier. Alors, grâce à la mobilisation de nos groupes, s'est ouverte une période intense de travail. Une période qui a embarqué 25 élus de sensibilités différentes. 25 élus qui ont, comme cela a été indiqué, auditionné de nombreuses personnes. Qu'il s'agisse de syndicats, qu'il s'agisse d'experts ou encore de chambres consulaires. Un travail démocratique inédit et réussi. Un travail démocratique extrêmement enrichissant et apprenant, comme vous l'avez dit. Un travail démocratique réel et dense, sincère et respectueux, qui dénote, finalement, avec le fonctionnement quotidien de notre institution. Preuve, Monsieur le Président, que nous pouvons faire autre chose que des chambres d'enregistrement. Preuve, Monsieur le Président, que vos oppositions peuvent être utiles. Et nous espérons qu'à l'instar de ce que vous avez demandé pour le niveau national, vous tirerez quelques leçons du travail que nous avons accompli pour améliorer le fonctionnement de notre institution sur des sujets transversaux. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Alors, pour cela et pour ce travail, je veux remercier l'ensemble des collègues qui ont travaillé dans cette mission, toutes sensibilités confondues, sans exclusive. Une mention spéciale à Pascal COSTE qui a mené ses travaux d'une main de maître et bien sûr à Lydia HÉRAUD, toujours dans le bon ton pour recentrer les débats. Je salue aussi l'administration, les experts Jean-Pierre RAYNAUD pour son pragmatisme d'homme de la terre.

Le 27 août dernier, nous avons joyeusement conclu ces 4 mois et demi intenses de travaux en validant un rapport de synthèse dans lequel les préconisations de chacun des groupes figurent. Un travail qui a reçu un très large assentiment témoignant pour notre groupe de la qualité que nous reconnaissons au travail accompli par chacun des participants, d'où qu'ils viennent, travail accompli au-delà des postures. Alors, ce rapport, Monsieur le Président, il n'est pas un aboutissement, il ne constitue pas le clap de fin de notre mission, mais c'est plutôt un point zéro. Il doit être le début d'un long chemin qui conduit à adapter nos règlements au plus près des besoins du monde agricole. Nous sommes regardés sur ce dossier et nous sommes attendus. En d'autres termes, le travail de la mission va-t-il servir à

caler les armoires ou bien est-il le début d'un travail de fond ? Alors, Monsieur le Président, bien entendu, nous optons pour la deuxième hypothèse, véritablement la base pour un travail de fond au fil de l'eau, dans les mois à venir. Donc, nous vous suggérons d'abord de l'utiliser pour répondre à la commande de Régions de France, qui centralise les priorités, pour les porter à Bruxelles.

Deuxième temps, au sein de la Région, les prémices vont débiter cet après-midi, le début d'un processus plus long avec quelques modifications proposées sur le PCAE hydraulique ou encore le dispositif 360 export. Alors, aujourd'hui, Monsieur le Président, le monde agricole attend de vous un engagement ferme. Nous l'attendons également. Un engagement ferme pour que ce travail d'adaptation se poursuive. Si vous respectez le monde agricole, Monsieur le Président, vous vous engagerez. L'immobilisme serait synonyme d'un tout autre sentiment. Enfin, inéluctablement, Monsieur le Président, chers collègues, il y aura la question des moyens qui se posera et nous serons, en la matière, vigilants au cours des orientations budgétaires et du budget primitif. Le monde agricole aussi. Je note d'ores et déjà un hiatus ce matin. Lors de la présentation par le rapporteur Lydia HÉRAUD, elle nous a annoncé que le budget en matière d'hydraulique avait évolué au cours des dernières années et n'évoluerait pas. Or, lors de la commission de mercredi, le Vice-président nous a annoncé que les moyens seraient doublés en matière hydraulique. Donc j'espère que j'ai mal compris ce matin et que vous allez nous confirmer le doublement des moyens sur les dispositifs en matière hydraulique comme cela nous a été annoncé mercredi dernier. Donc doublement des crédits sur le prochain appel à projets en matière hydraulique. Nous veillerons à ce que la traduction soit concrète. Je conclurai en disant des produits de qualité pour bien nourrir nos concitoyens, en assurant des revenus décents à nos agriculteurs, doit être une priorité. C'est notre honneur, Monsieur le Président. Remettre la Nouvelle-Aquitaine sur la plus haute marche du podium des régions agricoles de France, c'est notre honneur et notre fierté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir ? Alain BACHÉ.

Groupe Communiste, Ecologique et Citoyen

M. BACHÉ. - Chers collègues, la MIE nous a permis collectivement de vivre une expérience enrichissante du point de vue politique, mais aussi pour approfondir nos connaissances individuelles et collectives sur les sujets agricoles. Nous l'avons dit, il y a une satisfaction d'un travail et d'une réflexion politique qui devrait être utile à notre collectivité. Nous avons été beaucoup à l'écoute. Et je dénoterai avec certains propos, ce qui n'a pas été le cas de

tous les groupes politiques. Cela risque d'être encore le cas, malheureusement aujourd'hui. Certains continueront à faire de la récupération politique sans se soucier de l'ensemble des éléments que nous avons travaillés collectivement et qui font vie dans les métiers agricoles. Et d'autres, peut-être, qui continueront d'être professoral.

J'ai toujours pensé pour ma part et nous avons toujours pensé que la théorie, c'est bien, mais rien ne remplace la pratique. Sachons prendre cela en compte. À travers toutes les auditions que nous avons eues, ma conviction, notre conviction, a été renforcée. Nous avons pu mesurer comment était forte et n'était pas galvaudée l'expression « le bon sens paysan ». Sachons pouvoir les écouter. Ces femmes, ces hommes que sont les agricultrices et agriculteurs ont de l'or dans les mains. Je nous rappelle collectivement, parce qu'il peut y avoir des oublis quelles étaient les 3 principales revendications de leur mouvement en début d'année. La première revendication, la dignité des agricultrices et agriculteurs dans leur exercice. La deuxième, la juste rémunération de leur travail. Et la troisième, la nécessité de rétablir les conditions d'exercice du métier acceptable. Que ce soit dans la mission, mais aussi dans tous les contacts, dans toutes les rencontres, dans toutes les visites que nous avons pu avoir dans notre groupe, pas une agricultrice, pas un agriculteur n'a remis en cause la nécessité de produire sain pour des productions saines et de qualité. Toutes et tous ont bien conscience que les politiques du passé se doivent de changer et d'évoluer. Les connaissances actuelles ont permis cette prise de conscience. Pour imager, pour celles et ceux qui n'étaient pas à la MIE, j'ai retenu le témoignage de ce jeune agriculteur, je crois qu'il faisait partie des JA, qui disait : « *Quand je traite, si vous veniez chez moi, vous ne me reconnaitriez pas. Je suis déguisé, j'ai un scaphandre et, quand il faut, je traite même la nuit pour préserver les populations. Alors que quand mon père faisait ce travail-là, il pratiquait sans aucune protection.* » Un autre nous disait : « *Ces produits de traitement qui sont tellement chers, on fait très attention pour ne pas trop les utiliser* ». Nous avons bien là les réalités de vie et de pratique, même s'il peut s'en trouver quelques-uns encore qui sont loin de cela.

Aussi, nous regrettons que les propositions que nous avons formulées pour renforcer la synthèse n'aient pas été prises en compte. Je rappelle, et Pascale REQUENNA les a abordées très brièvement. Nous aurions aimé voir figurer sur la synthèse : « *La région doit se donner pour ambition de produire ce dont elle a besoin pour nourrir les populations afin de lutter contre les importations souvent non conformes aux règles sanitaires nationales. Cela implique une politique ambitieuse de la collectivité pour aider au renouvellement des générations, mais aussi dans l'installation de nouveaux agriculteurs* ». Une autre demande que nous avons faite : « *Pour une agriculture saine et de qualité, ayant l'ambition que les agricultrices et les agriculteurs puissent se dégager un revenu leur permettant de vivre*

dignement. Cela implique des prix rémunérateurs pour leur production avec comme corollaire des coefficients multiplicateurs justes et maîtrisés ». Je sais bien que ce n'était qu'une synthèse, mais cela aurait renforcé notre ambition politique. Tout comme il n'y avait aucune urgence à modifier le RI. Nous avons compris, alors peut-être que l'on était à côté de la plaque, que cela se ferait avec échange. Même s'il était acté d'avoir effectivement ce travail. Nous le savons, au regard du travail que nous avons eu, il nous faudra, si nous voulons être à l'écoute, Pascale REQUENNA l'a rappelé à l'instant, consacrer plus d'argent ou réorienter certaines politiques et augmenter dans les prochains exercices notre budget consacré à l'agriculture. Il y aura aussi un énorme enjeu sur les questions hydrauliques. Nous le savons et nous ne pouvons pas l'ignorer. Il y aura aussi, et cela nous avons pu le mesurer, des efforts à faire en lien avec les autres collectivités partenaires. Tous les Départements, loin s'en faut, ne font pas le job. Moi, j'ai beaucoup apprécié cette présentation où on a pu voir que les Départements de Corrèze, de la Haute-Vienne, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et des Landes se sont engagés beaucoup à soutenir leur agriculture, mais que ce n'est pas le cas de tous les Départements. Et, effectivement, moi, je pense qu'il faut qu'on les interpelle sur cette question. Il y a même des communautés d'agglomération comme la Communauté d'agglomération du Pays basque qui s'engagent à soutenir leur agriculture et je pense qu'on devrait s'en inspirer.

Donc il nous faudra plus de budget pour financer nos notre ambition politique. Mais il ne faudra pas se mentir et se cacher sur certaines réalités. L'austérité qui est annoncée, y compris par ce nouveau gouvernement, peut nous mettre en difficulté, peut nous mettre en difficulté et ce serait un nouveau coup de poignard à nos politiques régionales dans leur ensemble. Parce que nous considérons que le budget agricole national, en lien avec les politiques agricoles européennes, doit donner les moyens à nos collectivités de tenir nos objectifs, nous attendons avec impatience ce qui va sortir de ce nouveau gouvernement. Nous attendons également de celles et ceux qui soutiennent ce gouvernement, des parlementaires qui sont dans notre Assemblée, qu'ils mettent en adéquation leur envie politique locale et qu'ils portent ici des ambitions politiques et que ce soit relié au niveau national pour que le budget national réponde aux besoins des collectivités et aux politiques que nous pouvons développer. Il ne faudrait pas que continue ici, l'agitation et la propagande et, quand il s'agit de prendre de bonnes décisions, soit à l'Assemblée nationale, soit au Parlement européen, on fasse le contraire.

Pour terminer, j'ai entendu beaucoup de remerciements et de félicitations pour les agentes et agents de notre collectivité. C'est vrai, elle et ils ont fait un remarquable travail. Je m'adresse donc ici à ceux qui soutiennent le gouvernement, ceux qui sont parlementaires, qui pensent simplement, pour les remercier, à augmenter leur salaire, à augmenter leur point d'indice.

Oui, sinon, on ne pourra pas les remercier. Pour leur donner de meilleures conditions de travail. Je pense qu'au-delà de simples remerciements à ces agentes et agents seraient satisfaits et cela enrichirait nos remerciements collectifs. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Alain. Qui souhaite intervenir ?

Groupe Renaissance

M. PEYRAT. - Monsieur le Président, un mot au nom du groupe Renaissance. Une plénière où Pascal COSTE apparaît à côté de vous avec un t-shirt de rocker... Il faudra qu'il nous dise d'ailleurs, exactement, ce qui est écrit dessus. Comme quoi le capital peut figurer en même temps, cher collègue. Ces quelques mots pour souligner à notre tour, au nom de notre groupe que nous nous félicitons que les voies et moyens d'une assemblée aient été prouvés, puisque c'est le propre d'une assemblée de chercher des consensus, de dépasser des clivages, de s'abstraire des coalitions variées dans lesquelles on a pu être les uns et les autres élus pour trouver. Vous me voyez venir. Je regrette que ce modèle n'inspire pas plus un certain nombre d'autres assemblées françaises, à l'image de ce que font les démocraties parlementaires, souvent d'ailleurs des monarchies parlementaires, qui nous entourent. Mais ce n'est pas le sujet. Ce qui est important c'est que, pour ce sujet-là, par contre, qui est grave, qui est tellement important, les chiffres ont été très bien rappelés, dans le rapport, nous sommes véritablement attendus. Nous l'étions pour le passé, mais nous le sommes pour l'avenir. La crise est là. Ces aspects viticoles sont de plus en plus aigus. Donc, cette méthode de travail, au-delà de ce sujet, si elle peut inspirer plus largement nos travaux, la manière de les préparer et la manière d'aborder pour l'avenir un certain nombre de secteurs où nous sommes en compétence, ça veut dire concrètement un certain nombre de choses. C'est peut-être moins arrivé en commission et en GIA avec un certain nombre de choses très ficelées. Ce n'est pas possible partout et très souvent on sait tout le travail qui a été fait en amont, mais sur des sujets comme celui-là, que nous ayons pu trouver, retrouvé le style de ce que doit être une assemblée, c'est très important. Je n'en dirai pas plus, Monsieur le Président. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jérôme. Pascal COSTE ou Lydia HÉRAUD pourraient dire que c'est aussi un investissement qu'on ne peut pas faire tous les 6 mois. Tout le monde me l'a dit. Cela nécessite une telle mobilisation pour jouer la transparence des services. Alain BACHÉ a eu raison de redire le travail qui a été fait. En plus de recevoir autant de monde. Mais, en tout cas, moi, personnellement, j'ai beaucoup apprécié de suivre dans la durée et les auditions. Edwige DIAZ, vous avez demandé la parole, je crois.

Mme DIAZ. - Oui, merci Monsieur le Président. À l'heure où le monde agricole n'arrive pas à sortir de la crise dans laquelle les exécutifs nationaux et locaux successifs l'ont plongé, nous sommes appelés à nous exprimer sur les conclusions de la mission d'information voulue par notre Assemblée. Le Rassemblement National a fondé peu d'espoir sur la capacité d'un exécutif socialiste à régler les problèmes agricoles. Pourquoi ? Parce que nous avons été chercher votre programme, Monsieur le Président, votre programme des régionales 2021 et vous parliez à l'époque d'une amélioration du revenu agricole. Force est de constater que, 3 ans après, il s'agit là d'une promesse non tenue. Et nous avons eu raison peut-être de douter de vous. Ça nous permet au moins de limiter notre déception. Par contre, cela n'a pas supprimé notre écœurement quand nous entendons la détresse agricole et que nous la mesurons sur le terrain. Je voudrais saluer le travail de mes collègues qui se sont rendus sur les barrages par exemple. Sébastien DELBOSQ, Annick COUSIN sur le barrage de l'A62. Valéry ELOPHE sur le barrage de l'A20, François VERRIERE à Pau, Éric SOULAT à Poitiers, Sandrine CHADOURNE à Castillon, Damien OBRADOR à Langon, et nos collègues de Charente-Maritime qui ont été manifestés leur soutien aux producteurs de cognac la semaine dernière et moi-même qui ai eu l'occasion de participer il y a quelques semaines au Pian-sur-Garonne à une réunion organisée par le collectif Viti 33.

Tous les discours sont unanimes, les voyants sont au rouge, l'épuisement physique, psychologique et financier atteint son paroxysme et la colère cohabite désormais avec le désespoir. Et, malheureusement, les idées noires gagnent du terrain. Alors, nous, nous ne souhaitons pas être associés à vos discours d'introspection parce que le Rassemblement National n'a aucune responsabilité dans la situation subie par les agriculteurs. Et permettez-moi de ne pas être aussi emballée que vous quand vous parlez d'autosatisfaction, juste parce que nous avons réussi à travailler ensemble. Je tiens à rappeler que s'il y a un parti qui ne fait pas preuve de sectarisme, c'est le Rassemblement National. Et je rappelle que, à chaque fois, à chaque fois que nous proposons un amendement, c'est vous qui le rejetez, et au lieu de ricaner, chers collègues, vous devriez avoir honte de votre comportement. Alors, à ce stade, je me contenterai de saluer l'assiduité des élus, en particulier Pascal MARKOWSKY, Valéry ELOPHE et Albin FREYCHET. Oui, des auditions de qualité ont été menées. Oui, merci aux agents pour leur travail. Et, oui, il y a un rapport de 200 pages qui a été rédigé. Mais, au final, quelles améliorations pour nos agriculteurs. En préambule, je voudrais dénoncer la manière dont s'est déroulée l'élection du Président de la mission ou plutôt devrais-je dire sa nomination. Et mes propos ne sont pas du tout destinés à titre personnel contre Pascal COSTE pour qui nous avons de la considération. Mais je rappelle

quand même que nous avons appris par voie de communiqué de presse de la Région que le président de cette mission était issu du plus petit groupe minoritaire de l'assemblée, à savoir Les Républicains. Et surtout que l'annonce de son élection a été faite avant même son élection. C'est dire le peu de considération que vous accordez au vote. Et l'exécutif a dû procéder à un rétropédalage assez ridicule. Donc, nous sommes dans une situation où c'est la majorité qui a choisi le membre de son opposition, faisant ainsi perdre le statut d'opposition à celui qui accepte cette désignation. D'ailleurs, au regard de l'absence de propositions d'amendements du groupe LR, des soutiens des macronistes et du parti socialiste, nous sommes fondés à dire que ce rapport est une co-construction d'un bloc unique allant du PS à l'ancienne UMP. C'est un peu à l'image de ce que nous observons avec ce gouvernement. Mais cela signifie que vous devrez assumer ensemble le manque de résultats de votre mission et de l'absence de réponse efficace apportée aux agriculteurs de notre région.

Donc à la suite de la présentation de ce rapport, qu'allez-vous dire aux agriculteurs ? Est-ce que vous allez rassurer les producteurs de lait girondins qui étaient 250 en 2004 et qui sont aujourd'hui seulement 36 ? Malheureusement, je ne le crois pas. Qu'est-ce que vous allez dire aux pêcheurs et aux ostréiculteurs de nos côtes ? Vraisemblablement pas grand-chose puisqu'ils ont été exclus de cette mission d'information. Qu'est-ce que vous allez dire aux nuciculteurs de Corrèze qui vous ont appelé à l'aide afin de protéger l'AOP noix du Périgord et qui vous demandaient de les protéger face à la concurrence internationale déloyale ? Là, une fois de plus, pas grand-chose, je le crains. Étant donné que vous avez refusé de voter en faveur de notre motion en juin dernier. Qu'est-ce que vous allez dire aux 40 % d'agriculteurs qui partiront à la retraite d'ici 10 ans ? Certainement pas grand-chose puisque le budget s'élève à 14 millions pour préparer la transmission sur un budget de 3,5 milliards de la Région. Enfin, comment vous allez rassurer les 2 000 sur les 6 000 exploitations agricoles qui selon la FDSEA de la Gironde sont en grande difficulté ? Là, je crains que vous n'alliez pas leur répondre grand-chose, non plus. Et, enfin, qu'est-ce que vous allez dire aux viticulteurs de la Gironde qui vous ont demandé de flécher la somme non consommée sur les 10 millions d'euros que vous avez annoncés en grande pompe dans le cadre du plan d'arrachage des vignes et qui voudraient que vous réorientiez cette somme vers une promotion du vin à l'export ? En tout cas c'est une demande du CIVB à laquelle je vous demande d'être attentif et à laquelle je vous demande de répondre.

Donc nos agriculteurs sont étouffés par les normes de l'axe Bruxelles-Paris et Bordeaux. Ils vous demandent moins de surtransposition parce qu'elle nuit à la compétitivité des exploitations et qu'elle affaiblit notre souveraineté alimentaire. Et, vous, qu'est-ce que vous répondez ? Vous répondez Néo Terra. Qui est la pire illustration de ce fanatisme écologiste

porteur d'une idéologie décroissante et terreau des prémices de l'agribashing. Mais, Néo Terra, c'est aussi le symbole de la lourdeur administrative, de l'inflation réglementaire et de l'asphyxie de nos agriculteurs en raison de la multiplication des éco-socio-conditionnalités. Dans la même veine, alors que la région Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première région agricole de France en valeur et c'est un drame, votre seul objectif, et c'est vous qui l'avez indiqué au moment du salon de l'agriculture 2024, c'est de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région écoresponsable de France. Mais quelle déconnexion ! Alors qu'entre 2010 et 2020, et vous étiez déjà Président, Monsieur le Président, la région Nouvelle-Aquitaine a perdu chaque jour entre 5 et 6 exploitations agricoles, vous êtes en train de faire de la Nouvelle-Aquitaine un cancre agricole et en train d'organiser un des pires plans sociaux de la filière. Aussi, parce que l'heure est gravissime et que l'agriculture est en plein décrochage et que les agriculteurs n'en peuvent plus d'attendre, le groupe Rassemblement National appelle à la déclaration de l'état régional d'urgence agricole. Ce plan, que nous vous demandons de valider en votant nos amendements, permettra la fin de l'idéologie de la décroissance, de l'écologie punitive et de l'agribashing. Ce plan aura pour objectif de garantir notre souveraineté alimentaire, de valoriser les circuits courts et le localisme cher à Marine LE PEN et à Jordan BARDELLA. Il permettra de libérer et d'encourager le monde agricole par la fin de la surtransposition de normes régionales via un moratoire sur le volet agricole de Néo Terra. Nous souhaitons un soutien à la transmission et à la reprise d'exploitation et enfin nous appelons à la création d'un environnement favorable pour assurer une rémunération digne à ceux qui nous nourrissent et à qui le Rassemblement National tient à renouveler son soutien.

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Oui, merci Monsieur le Président. Alors je vais m'associer à de nombreuses interventions sur l'action qui a été menée par cette mission et moi ce que je retiens, en priorité, c'est le message positif qui est adressé. Message positif qui est adressé à des gens qui souffrent. Cela a été dit et on les a accueillis dans ce lieu même, qui ont exprimé une douleur, une difficulté structurelle dans leur vie personnelle, leur vie professionnelle. Et s'il y a au moins une chose sur laquelle il devrait y avoir un consensus, c'est que, de par les demandes, les interventions des uns et des autres, on débouche sur une prise de conscience collective, quels que soient les diagnostics, les remèdes, les propositions. Au moins, nous pouvons afficher vis-à-vis de nos populations et en tout cas celles et ceux qui ont un lien direct ou indirect avec l'agriculture que nous avons entendu le message et que les élus, quelles que soient leurs obédiences, leurs idées politiques, ont mis en place une

structure avec une méthode. Et moi je veux vraiment saluer l'action qui a été menée par le Président, par le rapporteur, tous les tous les membres. Je ne vais pas tous les citer. Mais cela a été un engagement. Et, comme le disait tout à l'heure le Président ROUSSET, évidemment que, c'est un peu chronophage, ça demande beaucoup d'énergie. On ne pourra peut-être pas faire ça partout dans tous les domaines, mais, quand même, on doit s'enrichir de cette méthode, s'enrichir de ses travaux pour peut-être imaginer dès maintenant, par anticipation, sur d'autres sujets, une méthode identique sur d'autres politiques publiques.

Je ne vais pas répondre parce que je ne me sentais pas particulièrement visé par le message de Madame, pardon, DIAZ, mais quand même. Non, non, ne surréagissez pas. Enfin, quand même, moi, je regrette cette posture qui est maintenant quasi j'allais dire identitaire Rassemblement National. C'est : « *On ne s'occupe de rien, on donne un avis sur tout et on ne veut pas mettre les mains dans le cambouis* ». Excusez-moi de le dire comme ça. Vous aviez l'occasion avec cette mission de pouvoir peser. Vous êtes un certain nombre, vous rappelez régulièrement que vous êtes le plus gros groupe d'opposition. Dont acte. Mais cela, aussi, engage des responsabilités. Et peut-être que plutôt que d'attendre dans une posture un petit peu démagogique, pardon du terme, la séance pour proposer des amendements. Oui, bien sûr, moi aussi je préférerais qu'il fasse beau tous les jours. Que les gens soient heureux et que tout le monde soit bien soigné. Bien sûr. On ne va pas vous contredire là-dessus, mais cette posture atteint ses limites et localement et nationalement. On l'a vu il y a quelques semaines. Et à un moment ou un autre, il faut prendre vos responsabilités et moi je ne comprends pas, du coup ces espèces d'oukases que vous adressez. Un coup, c'est Pascal COSTE. Vous avez pris la peine de bien préciser que ce n'était pas ad hominem, mais, enfin, quand même. J'imagine que le Président de la Région, il a réuni toutes celles et tous ceux qui voulaient travailler sur cette mission qui apporte et une méthode et des résultats et une prospective pour l'avenir. Je referme la parenthèse là-dessus.

On retient trois choses essentielles dans le groupe que j'ai l'honneur de présider à l'issue de ces travaux. D'abord, cette idée mise en œuvre de conforter, protéger toute une population. Que ça soit les agriculteurs, les familles d'agriculteurs et toutes celles et tous ceux qui ont un lien avec l'agriculture. Et, ça, je veux vraiment le retenir. Cette volonté qui a été exprimée par la mission, les propositions qui sont faites, la façon dont vous avez auditionné les uns et les autres, les acteurs, ce message que l'on doit s'appropriier collectivement. Nous avons, nous faisons en sorte de conforter, protéger toutes celles et tous ceux qui sont, cela a été dit tout à l'heure, mais, moi je reste convaincu qu'on est la plus grande région agricole de France. Et, au-delà du quantitatif, je parle plutôt de qualitatif. On a une politique, une vie agricole qui coche toutes les filières de ce que peut porter l'agriculture. Et, ça, on en a fait la

démonstration. Donc importance pour les acteurs du territoire, les gens concernés. Deuxième élément structurant à nos yeux, c'est qu'on affiche une vision même si on n'a pas toujours les mêmes diagnostics et les mêmes orientations, une vision d'un territoire. Oui, la question de la fracture territoriale, du maillage territorial est au cœur des politiques publiques. Et, de par l'action menée par cette mission, les travaux qui vont être, qui sont engagés, les propositions, oui, là aussi on affiche un message à nos concitoyens, tout le monde a sa place dans le territoire et ce maillage, cette présence physique, économique, ce lien social dans les territoires, il est perçu à travers ces travaux.

Troisième élément très fédérateur à nos yeux, c'est qu'il touche un élément essentiel de la vie humaine : l'alimentation. Avec deux piliers majeurs, là aussi tout ce qui relève de l'excellence de nos produits. Quelle est la capacité que notre collectivité va déployer pour vanter les produits, nos produits. Toutes nos excellences. Et je vais m'épargner, justement, de les hiérarchiser, mais on est tous conscients de la qualité, de la noblesse de nos produits et, dans une vision compétitivité et pas au sens de compétition, au sens de qualité de l'alimentation, qualité de nos produits, sur l'exportation, sur du rayonnement, nous avons un rôle à jouer et cette mission en préfigure les actions à venir. Deuxième élément, toujours dans ce registre de l'alimentation auquel, d'ailleurs, je rajouterai la question de la santé, quelle est notre capacité, il y a eu des débats, il doit y en avoir d'autres, à pouvoir rapprocher ce qu'on appelle les circuits courts. On appelle ça « de la fourchette à la ferme ». Peu importe. Rapprocher nos acteurs de nos consommateurs. De celles et ceux qui vivent du produit de leur travail et de celles et ceux qui se nourrissent de ce produit.

C'est donc très positif à nos yeux. Comme je le disais tout à l'heure, c'est peut-être une méthode qui doit en appeler d'autres, une forme de jurisprudence de la co-construction. Quand je parle de co-construction, ce n'est pas simplement la capacité qu'ont les élus à travailler, mais aussi avec des acteurs, j'allais dire, extérieurs. Qu'ils soient professionnels ou non. Et ça, c'est à reproduire. Il y a maintenant des préalables, j'imagine. Quel est l'agenda des tâches ? Et cela doit faire partie, cela a été abordé tout à l'heure, quel est l'instance qui pourrait accompagner un suivi, une mise en œuvre, un reporting. On appelle cela comme on veut. Ce sont les mêmes, sans doute. Peu importe. Mais je pense que là-dessus il faut très vite transiger et poser des actions fortes. Deuxième contingence à ne pas oublier, comment cela se traduit budgétairement. Nous avons provoqué pour après le retirer quelque chose d'un peu schématique sur un abondement à prévoir au budget supplémentaire. Il faut maintenant y réfléchir. Quels sont les besoins, quel est le volontarisme, et il faut retenir ça aussi pour nos concitoyens, la volonté que nous exprimons par les moyens financiers, quand bien même l'horizon n'est peut-être pas si serein que ça en termes de dotation et de participation gouvernementale. Mais, enfin, à voir. Et, donc, quelle est la place budgétaire

dans tout ça.

Voilà, Monsieur le Président, vous signalez aussi que cet après-midi, nous nous réservons la possibilité, mais je crois que cela a été déjà entendu, avec des interventions peut-être plus fléchées sur tel ou tel domaine. On aura des interventions notamment autour de la filière de l'élevage et du gras, une intervention sur la viticulture et peut-être d'autres, mais c'est peut-être dans le volet de l'après-midi que cela se traduira. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Nicolas. Guillaume LAUSSU.

Groupe UDI et Territoires

M. LAUSSU. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je suis ravi de vous retrouver, enfin, pour ma part, aujourd'hui, en ce jour si important pour nous tous, conseillers régionaux de toute sensibilité politique. Nous nous retrouvons ce jour pour notre plénière exceptionnelle dédiée à l'agriculture et je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accepté nos doléances. La mission d'information et d'évaluation relative à la politique agricole et alimentaire a été créée dans un contexte de crise agricole nationale majeure notamment, mais aussi dans l'Europe et plus particulièrement dans notre Nouvelle-Aquitaine également. Nous l'avons constaté, et l'avons tous en mémoire, cette plénière de mars qui a laissé des traces. Dans ce contexte, il a été rappelé plusieurs fois que, à notre demande, d'abord l'intergroupe Centre et indépendants, très rapidement suivi par le groupe Les Républicains, ensuite rejoints par tous les groupes politiques, nous avons souhaité la mise en place de cette mission d'évaluation sur la politique agricole alimentaire régionale. Cette mission, il a déjà été dit, a permis de réunir 25 conseillers régionaux que je remercie de nous avoir accompagnés de toute sensibilité politique. Et là je peux vous affirmer que nous avons vécu, contrairement à ce que j'ai pu entendre, un grand moment de travail collaboratif avec un objectif commun, une commande commune qui est l'élaboration d'une feuille de route pour aider notre agriculture régionale à vivre et non pas survivre. Monsieur le Président, il se peut donc qu'il y ait des oppositions constructives. Nous en avons fait preuve.

Je profite de ce moment de prise de parole comme il a été fait pour remercier également les services de la Région pour leur accompagnement, notamment sous la houlette de Charlotte CORRIUS et son équipe. Je tiens à féliciter Monsieur le Président, Monsieur le Président Pascal COSTE accompagné de la rapportrice Madame Lydia HÉRAUD qui ont su donner du rythme, imposer un climat de sérénité dans ses travaux. Je vous en remercie. Ce fut très agréable. Le seul bémol que je peux relever pour nos collègues c'est ceux des collègues du Rassemblement National. Lorsque je vois le nombre de motions et d'amendements que vous

nous proposez ce jour pour cette MIE, c'est juste que vous n'avez pas compris le sens de l'engagement de cette mission. C'est bien dommage. Nous nous sommes réunis à 15 reprises depuis le 8 avril et jusqu'au 27 août dernier. 110 personnes ont été auditionnées, vous l'avez dit. Ces moments que nous avons pu vivre au travers de ces auditions ont été riches à l'enseignement. Mais aussi quelquefois nous avons pu observer des moments de tension, de fortes tensions que, personnellement je traduirai comme un cri du cœur tellement le sujet et la survie du monde agricole en est question. Alors, oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. La Région Nouvelle-Aquitaine ne peut à elle seule apporter toutes les solutions, les aides et l'accompagnement nécessaires à l'agriculture. Mais nous avons un devoir, voire une obligation, c'est d'entendre dans nos campagnes rugir cette révolte agricole. Durant cette plénière, je l'espère sincèrement, nous aurons des échanges à la hauteur de ce sujet. Au-delà de tout clivage, il y a urgence à établir un chemin précis sur l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine. Monsieur le Président, faisons en sorte que ce travail aboutisse sur des mesures concrètes à prendre très rapidement.

Je vais juste m'attarder sur un sujet dont nous débattons, je l'espère, un peu plus tard : les dotations nouveaux et jeunes agriculteurs et le renouvellement des générations. Nous devons avoir une ambition et des moyens revus à la hausse, et ce dans un souci de simplification administrative. La politique agricole régionale en faveur du renouvellement des générations vise le soutien direct aux futurs chefs d'exploitation via les DNJA, les prêts d'honneur, etc., et un soutien à un écosystème propice à l'installation et la transmission en matière d'accès au foncier. Pour rappel, il a été rappelé, suite au transfert des compétences liées à la mise en œuvre du FEADER, Fonds européen agricole pour le développement rural de 2023 à 2027 que la Région est en effet devenue pleinement responsable de la dotation installation. Nous pouvons souligner que, depuis 2023, quelques évolutions ont déjà été apportées. Madame la rapportrice l'a souligné. Et, suite à ces travaux de la MIE, un premier bilan a été déjà communiqué au 1^{er} juin 2024, avec 692 demandes déposées, 595 demandes présentées en consultation, 415 aides votées pour une enveloppe de 12 millions d'euros, Région plus FEADER. Un délai ramené, vous l'avez dit, entre 3 à 4 mois entre la demande complète et le paiement de l'acompte. Nous pouvons faire mieux, notamment en réalisant un bilan mi-parcours de la DNJA pour étudier les adaptations, proposer la levée de l'anonymat si le porteur de projet ne s'y oppose pas. Ajouter une tranche supplémentaire au volet d'investissement de la dotation, cela a été dit. Il faut être plus attractif pour attirer les repreneurs et faire naître ou renaître des vocations en plusieurs points. Développer une communication positive sur le métier, favoriser la formation tout au long de la vie. Développer certaines formations dans l'enseignement agricole, notamment sur la gestion d'une entreprise car, lorsqu'on gère une exploitation, on est certes agriculteur,

mais on est aussi chef d'entreprise. Veiller à la parité, ça a été dit par Lydia, pour l'accessibilité à ces reprises et ne pas faire croire que ce métier est fait que pour la gent masculine. Là aussi, on a vraiment un sujet. À cela se rajoutent les sujets majeurs pour lesquels nous devons statuer, l'hydraulique. Cela a été dit pour la Région. Il faut que la région soit claire et soutienne des projets qui apportent une solution à cette problématique. Soyons acteurs. L'agroécologie : en lien avec ces derniers propos, il faut clarifier la position de la Région sur ce sujet. L'alimentation en ayant une réelle ambition de soutien aux circuits courts alimentaires locaux, en commençant par nos lycées. Par exemple, des pommes d'Agen livrées aux lycées basques. Alors, oui, comme l'a dit mon cher collègue landais Alain BACHÉ, il faut plus de budget. Il faut avoir conscience aussi de la situation contrainte actuelle. Donc cela passera forcément par de l'arbitrage, chers collègues. Je voulais, Monsieur le Président, avec ces propos liminaires, sensibiliser l'assistance sur ce sujet que nous vivons et ce moment que nous vivons, que je caractériserai d'exceptionnel et hautement important. Sans agriculteur ou agricultrices, nous ne pourrions plus nous nourrir. Ce sujet est vital. Nous devons faire plus pour accompagner ces demandes structurant notre région au bénéfice de l'agriculture. Dédions un service pour ces demandes. Bonne séance à tous et au travail parce que ces personnes sont des personnes ordinaires qui font des choses extraordinaires pour nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Stéphane TRIFILETTI.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

M. TRIFILETTI. - Oui, merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe tient à remercier sincèrement les membres de la mission d'information et d'évaluation pour leur travail important, dense, studieux et de fond. Nous remercions également les services de la Région pour leur accompagnement et notamment Charlotte CORRIUS et bien sûr la rapportrice Lydia HÉRAUD et le président de la mission, Pascal COSTE. Même si demeure des différences d'appréciation notables entre nous, nous savons le chemin parcouru en quelques mois, même si nous regrettons que le groupe Renaissance n'ait pas participé à cette mission et l'obstruction parfois ou trop systématique du Rassemblement National. Merci également à toutes les structures si diverses qui ont été auditionnées et qui ont enrichi nos réflexions avec leurs points de vue complémentaires.

Oui, le monde agricole est pluriel. Parler de lui comme d'un bloc monolithique serait un mensonge. Grâce à notre engagement commun et à la qualité des échanges, nous avons mené un processus démocratique innovant, essentiel pour élaborer nos politiques publiques

régionales, reproductible dans d'autres champs de compétences régionales. Mais on ne peut en rester là après ces éloges quasi unanimes qui parcourent nos bancs, ce serait aussi le sens de notre motion. La souveraineté alimentaire est d'abord une question démocratique. Nous disons chiche pour poursuivre ensemble. Nous proposons que la mission continue à se réunir pour suivre la mise en œuvre de l'ensemble des autres recommandations et que ses travaux s'articulent avec une convention citoyenne eau, pivot d'une démocratie régionale réinventée. Nous y reviendrons également.

Nos travaux et rencontres l'ont confirmé, pour certains agriculteurs, les difficultés sont réelles, il faut des moyens économiques et techniques pour leur apporter des solutions leur permettant la transition agro-écologique qui va les aider à s'adapter au dérèglement climatique et à garantir les prix. Il faut privilégier la conversion bio. Il est maintenant scientifiquement prouvé que la bio a des effets positifs sur notre santé comme sur le vivant et permet de mieux vivre de leur travail. D'autant que, contrairement à une idée reçue, elle redémarre. Le prévisionnel de 3,5 % a été d'ailleurs tout à l'heure souligné par la rapportrice Lydia HÉRAUD. La bio participe aussi, plus que d'autres agricultures, à la souveraineté nationale, puisque 83 % du bio consommé en France est origine France, soit un pourcentage d'importation bien plus faible qu'en conventionnel. Nous ne sommes pas dupes pour autant. Les contextes nationaux et européens sont et seront prégnants. Par exemple, le projet de loi d'orientation agricole, s'il est relancé un jour, ou la préparation de la prochaine PAC seront déterminants.

Comment faire avancer les dossiers, nous, en région, notamment sur l'alimentation et l'agriculture, lorsque l'État est défaillant ? Plusieurs décrets pris récemment par les démissionnaires de la République actent la régression du droit de l'environnement, des mesures de facilitation pour les bassines et l'élevage intensif. Emmanuel MACRON piétine le vote des Français. Dans une course cycliste, c'est celui qui arrive en tête qui gagne la course, pas le cinquième, dopé à l'opportunisme et qui n'a même pas appelé au Front républicain. Pour poursuivre à tout prix ces politiques libérales, le président MACRON fait finalement le choix de s'allier à la droite avec la complaisance du Rassemblement National qu'il avait pourtant promis de combattre. Le Président n'accepte simplement pas l'idée d'alternance qui supposait de rompre avec sa politique d'injustice sociale, de déni démocratique et qui, de surcroît, s'est avérée ruineuse pour le pays. Après 7 ans de macronisme, pour reprendre notre sujet du jour, en France, un parent sur trois se prive de manger tous les jours, quotidiennement pour nourrir ses enfants. Un sur trois. Voilà où nous en sommes. La crise n'est donc pas seulement agricole. Elle est alimentaire. Quand 18 % des foyers agricoles sont sous le seuil de pauvreté que l'endettement moyen d'une exploitation est de 200 000 euros, quand dans le même temps un parent sur trois se prive de

manger quotidiennement, le seul choix de société acceptable, c'est soutenir l'agriculture pour garantir une alimentation saine en qualité et en quantité pour tous. C'est ça la nécessité de la souveraineté alimentaire. Cette entrée est parfois et malheureusement souvent invisibilisée. Nous le regrettons d'autant plus que nous avons insisté sur cette dimension alimentaire depuis le début des travaux de la mission. Nous renouvelons nos propositions innovantes comme la sécurité sociale de l'alimentation, la généralisation des repas bios dans nos cantines. Pour ne citer que ces 2 chantiers, malheureusement toujours pas encore engagés et peu évoqués ou pratiquement non évoqués encore aujourd'hui. À rebours des éléments de langage entendu trop souvent, je veux aussi rappeler le rôle des normes en agriculture. Il s'agit de protéger la santé des agriculteurs, des écosystèmes dont nous dépendons toutes et tous. Et les consommateurs. Elles permettent aussi de garantir des revenus corrects pour les agriculteurs, via notamment les marques de qualité. Et cela doit évidemment s'articuler avec les clauses miroirs. Et malheureusement je sais que cela ne va pas faire plaisir sur certains bancs. Ce sont bien les droites qui ont signé les accords de libre-échange, pas les écologistes. Ce sont les droites qui détricotent les protections des citoyens gagnés de haute lutte, décident de la fin des quotas laitiers ou des zones ICHN pas les écologistes. On comprend alors le mensonge. L'écologie n'est que le bouc émissaire pour masquer la poursuite de la dérégulation néolibérale qui broie les paysans et la nature, comme en atteste le plan social massif en cours dans les campagnes. Le nombre de fermes et d'emplois agricoles ne cesse de diminuer, ces dernières décennies, notamment, parallèlement à l'effondrement du vivant.

Pour le moment, ce rapport de la MIE, très complet, de qualité, nous le soulignons, semble vouloir accoucher d'une souris. Feu le règlement hydraulique agricole et nous le regrettons profondément. Pratiquement rien sur l'agroécologie et sur l'alimentation, cœur de la justice sociale et environnementale, et beaucoup, beaucoup pour une toute petite minorité d'agriculteurs, souvent agri managers irrigants. On pourrait croire que leurs soutiens politiques ont remporté le trophée qu'ils étaient, ici, peut-être, venus chercher. Noyer le règlement hydraulique dans le règlement des aides économiques n'est pas à la hauteur du moment s'il s'agit d'augmenter les surfaces et volumes prélevés. C'est grave, c'est grave, car l'eau, rappelons-le, est un commun de tous les Néo-Aquitains et le premier aliment consommé. Et, sur la forme, jamais, jamais la mission n'a préconisé d'abroger ce règlement d'intervention spécifique adopté, rappelons-nous, chers collègues, il y a moins d'un an. À regret, d'ailleurs, malgré nos demandes, nous avons auditionné moins d'experts et de scientifiques sur l'hydraulique que d'acteurs pro-irrigation. Nous sommes souvent restés sur des postures basées sur le mythe de la création de ressources en eau, et je l'ai entendu plusieurs fois durant ces longues auditions. Nous savons bien que la ressource ne se crée

pas, qu'elle est par définition finie, régie par le cycle de l'eau. Et bien que nous ayons auditionné Alain DUPUIS, il est regrettable que d'autres voix n'aient pu être entendues pour objectiver le sujet et éviter les fausses affirmations qui promeuvent en fait la maladaptation. Abroger le règlement hydraulique tel que proposé est absurde. Cela ne résoudra ni le problème des agriculteurs ni le problème de la gestion collective de l'eau dans un contexte de dérèglement climatique.

Enfin, comment ne pas penser, dans ce contexte, aux salariés agricoles oubliés des politiques sociales et pourtant chevilles ouvrières indispensables. Et nous y consacrerons du temps dans nos interventions. Car c'est aussi ici l'essentiel. Pour conclure, nous souhaitons que notre région incarne une agriculture innovante, sans pesticides de synthèse, conformément à nos feuilles de route, au service d'une alimentation saine pour tous. Bref, une alimentation donc, donc une agriculture des gens et du vivant. Je vous remercie chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Stéphane.

Groupe PRG – Le Centre Gauche

M. Jean-Philippe PLEZ. - Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais être relativement plus positif que mon collègue qui vient de s'exprimer tout en partageant les constats et l'effroi de ces constats. Nous sommes réunis pour acter la présentation d'un rapport d'information et d'évaluation sur nos politiques agricoles élargies aux questions de l'alimentation et de la santé. Le premier mérite de ce rapport, le premier mérite de ce rapport, est de respecter dans un délai contraint les exigences méthodologiques de pareil exercice de ce type d'évaluation qui, dans les faits, dans l'usage, se réalise habituellement en 2 fois plus de temps. Nous aurons pu craindre pour le résultat et craindre que le rapport ne soit pas à la hauteur des attentes. Ce rapport était très attendu tant par le sujet, et cela a été dit et redit, nous le savons, que par la façon dont il s'est violemment invité ici il y a 6 mois. C'est un sujet universel et nous n'avions pas attendu d'être ainsi invectivés avec véhémence pour se saisir de ce sujet. C'est un sujet universel qui concerne tout le monde et qui a mobilisé un monde agricole en crise avec des femmes et des hommes souffrant d'un modèle économique qui ne nourrit pas ceux qui cultivent, qui ne protège la santé ni des sols, ni des consommateurs, ni des producteurs. L'économie, le social, la santé, l'écologie, l'agriculture, ramené à ces dimensions, promettait une évaluation aussi ambitieuse que complexe. Un jour, faudra-t-il intégrer la pêche ? Un jour faudra-t-il aller plus en précision sur l'épineuse question de l'eau ? Question centrale. Mais ce rapport

est déjà épais, et la première évaluation, c'est la qualité et le sérieux de ce rapport en lui-même. Que l'on en juge en chiffres, cela a déjà été dit, je vais passer rapidement dessus. 15 réunions sur 15 mois, 110 personnes auditionnées, représentant 51 structures. Des contributions des groupes politiques représentés de façon proportionnelle, une plateforme collaborative regroupant près de 150 documents de travail.

Je voudrais donc, dans ces propos d'ordre général, au nom du groupe PRG, remercier très sincèrement les services, les personnels mobilisés et impliqués dans la rédaction de ce corpus de plus de 200 pages. Il n'est pas d'usage de nommer les agents par leur patronyme dans cette collectivité, ils se seront reconnus. La qualité de ce travail, c'est d'abord la qualité et le volume de votre investissement. À travers vous, c'est la qualité de nos services publics qui est souligné et je le souligne, car, bientôt, nous aurons des discussions budgétaires qui, obligatoirement, nous demanderons de choisir sur le niveau de notre investissement financier en matière de services publics dans les différents domaines de notre action régionale. Si j'insiste sur la qualité du travail fourni, c'est aussi pour insister sur un autre point. Ce rapport est un document fiable et sérieux, c'est indéniable. Nos débats sont indubitablement, indéniablement éclairés par un document solide. Quasi voté à l'unanimité des membres de la commission.

Et qu'attendons-nous, nous, groupe PRG, de ce document ? Nous attendions de dresser le panorama de l'action régionale en faveur de l'agriculture et de la politique alimentaire, tout en le remplaçant dans une gouvernance élargie et donc complexe. C'est le millefeuille territorial ou l'absence de décentralisation qui encore se lie également dans ce rapport avec, à la marge, les effets du manque de décentralisation qui diminue la cohérence globale sur ce qui est financé dans le domaine agricole. Il y a donc nécessité à harmoniser et à financer dans la même direction. Car ce manque de décentralisation ne soulève pas qu'un problème de cohérence, il engendre un surcoût dans nos dépenses publiques et en alourdissant la machine administrative, retarde l'action publique. Ce rapport nous aide aussi dans cette évaluation, dans le qui fait quoi et le qui pourrait faire quoi et ramener très certainement nos politiques agricoles à des échelles plus territoriales et de bassins de vie.

Nous attendions également d'élargir la question agricole à l'alimentation, à la santé, afin d'évaluer l'effet de nos dépenses en matière d'agroécologie. Autrement dit, nous attendions de ce rapport qu'il nous dise si nos dispositifs régionaux rendent opérationnels nos objectifs politiques fixés en cohérence dans nos feuilles de route majeures que sont Néo Terra et One Health, une seule santé. Comment faire plus et mieux de One Health de façon à ce que nos politiques agricoles correspondent plus et mieux à une envie de société, une envie de société désirée par les Néo-Aquitains qui l'ont exprimée dans leur vote aux élections régionales, pour moins de pesticides, plus de sécurité alimentaire, plus de respect pour le

vivant, etc. Nous attendions aussi de ce rapport qu'il nous aide à aider plus et mieux dans ces directions, avec des solutions de bon sens, des solutions de bon sens, cela a été dit en introduction, partagées avec les acteurs et de façon non dogmatique. À ce titre, Monsieur le Président, la simplification administrative et l'appropriation de nos politiques pourraient être aidées par la labellisation sous la marque Néo Terra pour des acteurs engagés. Nous le proposons régulièrement.

Je vais le dire sans souplesse et sans nuance, mais nous ne pouvons financer ni tous les agriculteurs ni toutes les agricultures. Notre attente, eu égard à ce rapport, c'était donc bien aussi d'évaluer ce qu'il est possible d'ajouter à nos politiques agricoles pour aller dans le sens des transitions souhaitées, sans freiner un mouvement déjà trop lent, plutôt en cherchant à hâter le pas. La question que nous posions en amont de ce rapport, ce n'était pas comment supprimer les ambitions écologiques et environnementales, ce qu'a décidé de faire l'État ou de trainer des pieds, ce que fait l'Europe sur les pesticides, ni comment on revient de Néo Terra. Ce que nous souhaitons, c'est ce que souhaite une partie de nos oppositions, malheureusement. Ce que nous souhaitions, c'était bien d'évaluer la façon d'accompagner au mieux le monde agricole, ses acteurs, ses femmes, ses hommes, dans l'urgente et impérieuse nécessité d'accélérer des transitions dont on ne parle guère plus dans le contexte politique que nous connaissons. Nous remercions donc aussi ce rapport pour cet autre mérite qui est de celui de replacer ce sujet, ces sujets mêlés, l'agriculture, la santé et l'alimentation dans la lumière des médias et dans une forme de priorisation politique.

Enfin, sachons le dire, rien n'est parfait, nous le savons bien. Mais sachons aussi dire quand les choses vont bien. Le monde agricole que nous avons interrogé, ses acteurs, ses femmes et ses hommes ont globalement été unanimes sur la qualité des dispositifs régionaux de nos services, de la qualité de l'accompagnement et du professionnalisme de nos agentes et nos agents. Ce rapport évalue donc également notre action régionale à travers nos services publics. C'est une bonne chose cette évaluation. Nous sommes favorables à ces évaluations. Nous avons d'ailleurs proposé une évaluation des éco-socio-conditionnalités, par exemple, et nous avons demandé à ce que ce soit la commission d'évaluation des politiques publiques qui s'en occupe. N'oublions pas, dans ces politiques d'évaluation, que nous avons une CEPP, qui s'en occupe, qui se réunit, je crois, d'ailleurs, sur le sujet des éco-socio-conditionnalités. À l'avenir, si nous devons poursuivre des évaluations, et je suis assez favorable à poursuivre l'expérience de la MIE, il faudra nécessairement considérer la place et le rôle de la CEPP également. L'évaluation de nos politiques publiques est une bonne chose pour notre démocratie. Vous le savez, la dépense publique y gagne en efficacité, en lisibilité, l'action publique y gagne en transparence. Et nous aurons besoin

demain d'un budget vert qui nous permettra également d'évaluer l'impact environnemental et écologique de nos choix budgétaires.

En termes d'évaluation, enfin, nous souhaitons que s'ajoute l'évaluation de l'impact sur la santé de nos politiques, au même titre que nous le faisons sur l'impact carbone ou autre. Ce rapport nous aide dans toutes ces dimensions et pour toutes ces raisons et bien d'autres que je ne saurais exprimer sans contrevenir au temps qui est imparti à notre cher règlement intérieur. Nous avons voté des deux mains ce rapport dans le cadre de cette commission. Nous remercions toutes les personnes encore une fois qui y ont participé et nous félicitons du résultat. Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Philippe. Y a-t-il d'autres des demandes d'intervention ?
Martine PINVILLE.

Groupe Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés

Mme PINVILLE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter d'un enjeu fondamental : l'avenir de notre agriculture et de notre politique alimentaire régionale. La présentation de ce rapport final de la mission d'information et d'évaluation sur la politique agricole est l'aboutissement, cela a été dit plusieurs fois, de plusieurs mois de travail collectif rigoureux et transparent qui témoigne de notre engagement à répondre aux défis actuels et futurs avec responsabilité et lucidité. Ce rapport ne doit pas être perçu comme un simple document destiné à caler une armoire comme ont pu le suspecter a priori certains, mais comme un véritable outil d'action. Il contient des préconisations transpartisanes élaborées grâce à une étroite collaboration entre l'ensemble des groupes politiques, à l'exception d'un seul, le RN, et reflète une volonté collective de trouver des solutions aux difficultés agricoles actuelles.

Je voudrais juste prendre un moment pour souligner un point. La quasi-absence du Rassemblement National tout au long de l'élaboration de ce rapport, alors que la majorité des groupes politiques ont activement participé aux débats, ont contribué avec des propositions constructives et ont cherché des compromis pour enrichir le travail, le RN, lui, a fait le choix de rester à la marge. Plutôt que de s'investir dans cette démarche collective, le Rassemblement National s'est contenté de formuler des demandes aussi irréalistes qu'inapplicables. Comme revenir complètement sur Néo Terra, notre feuille de route pour la transition écologique. Mais, ces propositions, loin d'offrir des solutions viables ou alternatives, n'ont fait que démontrer leur manque total de volonté d'entrer dans un dialogue sérieux et constructif. Derrière les déclarations grandiloquentes du RN, il n'y a ni stratégie, ni

solutions concrètes, simplement une absence flagrante d'engagement réel pour nos agriculteurs et nos territoires.

Je tiens par ailleurs à souligner le caractère inédit de cette mission initiée dans un contexte de crise agricole, sous la présidence de Pascal COSTE et avec Lydia HÉRAUD en tant que rapporteure, cette mission a mobilisé 25 élus régionaux qui ont travaillé durant 6 mois en collaboration avec de nombreux acteurs que sont les chambres d'agriculture, les experts et bien sûr les agriculteurs eux-mêmes. Nous avons fait preuve d'une ouverture d'esprit, d'une volonté de co-construction et c'est là un modèle que l'on pourrait bien recommander à d'autres échelons, y compris au niveau national. Ce rapport n'est pas qu'un exercice théorique. Il propose des recommandations concrètes qui sont déjà suivies d'actions budgétaires, notamment dans le cadre des délibérations que nous voterons aujourd'hui. Parmi celles-ci, on peut mentionner la modification du règlement d'intervention régionale pour intégrer dès maintenant des ajustements importants en matière de soutien à l'hydraulique agricole, à l'installation des jeunes agriculteurs et à l'accompagnement à l'export, mais également un accent mis sur la transition agro-écologique. Cela démontre bien que nous ne renvoyons pas sine die les préconisations de ce rapport. Nous avons entendu les revendications et agissons immédiatement dans le respect de l'enveloppe budgétaire existante.

L'une des grandes forces de cette mission a donc été de replacer l'action régionale dans un cadre plus large, avec des interactions fortes entre les dispositifs régionaux, nationaux et européens. Nous avons veillé à ce que les recommandations tiennent compte des enjeux globaux tout en apportant des réponses adaptées aux réalités locales. Par exemple, notre travail sur les circuits courts et l'alimentation de proximité, avec l'appui du pacte alimentaire, est un véritable levier pour valoriser les productions locales et rapprocher les producteurs des consommateurs. Nous savons que des défis subsistent. Le renouvellement générationnel est une priorité partagée par tous. Mais il nécessite des moyens accrus. La simplification administrative et la réduction des délais de paiement sont des demandes récurrentes que nous devons contribuer à prendre en compte pour alléger le quotidien de nos agriculteurs. De plus, la souveraineté alimentaire reste un objectif clé, particulièrement dans un contexte de crise climatique et géopolitique. Et nous devons poursuivre nos efforts pour consolider les filières locales, notamment en matière d'élevage et de viticulture.

En conclusion, je tiens à saluer, bien sûr, le travail de tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, le président de la mission, Pascal COSTE, la rapporteure Lydia HÉRAUD, le vice-président en charge de l'agriculture Jean-Pierre RAYNAUD, l'ensemble des collègues élus, membres de la MIE ainsi qu'un remerciement tout particulier à Charlotte CORRIUS qui a su mettre en forme et traduire de manière fidèle et claire les nombreuses

idées issues des débats et des auditions. Un grand merci également au service de la direction Agriculture sous la direction d'Isabelle GARDIEN, à Laurent GOMEZ, au cabinet, à Tarik LAOUANI et, bien sûr, à l'ensemble des collaborateurs des groupes politiques. C'est ensemble que nous avons construit cette feuille de route pour l'avenir de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine et c'est ensemble, en dépassant les clivages partisans, que nous réussirons à faire de notre région une référence en matière de transition agro-écologique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine. Pour bien préciser les choses, avant de poursuivre, je rappelle ce que Pascal COSTE et Lydia HÉRAUD ont dit tout à l'heure, l'aide publique, en moyenne, aux agriculteurs, sur leurs revenus, est de 80 %. Ce qui ramène, par rapport à tous les réseaux, notamment des grandes surfaces à plus ou qui devrait amener à plus de modestie dans la virulence de certaines remarques.

Sur l'hydraulique, il n'y a pas d'abrogation, Stéphane. Parce que cette mission avait pour but aussi d'analyser. Il y avait la mission d'information et d'évaluation. Il y a eu une évolution, bien entendu, pour une raison très simple c'est que, compte tenu de ce qui avait été fait dans le libellé du règlement initial, il n'y avait pas de dossier. Il n'y avait pas de dossier. Et, donc, nous avons engagé avec les agences de l'eau aussi une discussion et je rappelle que, mais on le verra ce soir par rapport aux vœux et aux différentes notions, il y a un parlement de l'eau, dans lequel est sont représentées les associations dont vous vous faites souvent le porte-voix, ici. Merci, Martine PINVILLE.

Alors, on a fait le tour, me semble-t-il, de tous les groupes, sur les déclarations préalables, sur ce rapport de la MIE. Je ne sais pas si on passe tout de suite aux modifications proposées par Jean-Pierre RAYNAUD. Allez-y.

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en complément du travail accompli par la mission sur l'agriculture que je salue également, je voudrais revenir sur notre viticulture. Ce secteur qui fait partie intégrante de notre identité régionale subit, lui aussi bien sûr, une crise sans précédent. Comme nous l'avons déjà évoqué, les changements climatiques les difficultés économiques en sont une partie importante, mais nos viticulteurs doivent également s'adapter aux évolutions des attentes des consommateurs. Les tendances actuelles de consommation révèlent une demande croissante pour des produits durables, de qualité et avec de nouveaux goûts. Il est donc important que nos viticulteurs soient équipés des connaissances et compétences nécessaires pour répondre à ces nouvelles envies. Notre région, donc, doit renforcer encore son soutien à la formation des viticulteurs en leur offrant des programmes adaptés et les aider à explorer les nouvelles méthodes pour maîtriser les attentes du marché. Cela inclut des formations sur l'utilisation de

techniques de vinification innovantes et la compréhension des nouvelles tendances aussi de consommation. En investissant encore plus sur la formation, nous soutenons l'économie locale et bien sûr la pérennité de notre patrimoine viticole. Il est crucial, dans le contexte actuel de cette crise, que notre Région donne à nos viticulteurs toutes les clés nécessaires pour résister et s'adapter aux nouveaux défis du marché. Ensemble, je pense qu'il est important qu'on continue donc à protéger aussi notre viticulture, à valoriser notre savoir-faire et à garantir un avenir durable pour nos producteurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame LAPOUGE. Allez-y.

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe salue cette expérience démocratique inédite dans notre collectivité. Nous remercions celles et ceux qui ont œuvré à cette co-construction dans le respect de nos différences politiques, avec le soutien des services des collaboratrices et collaborateurs de groupes. Le huis clos a permis de dépasser les postures habituelles qui nuisent à la coopération et paralysent l'action publique, n'ayant pour seul résultat que d'alimenter les polémiques médiatiques et les incertitudes de nos concitoyens. Le groupe RN, pour sa part, s'est illustré par le dénigrement constant, l'impossibilité de coopérer et le vide de leurs contributions. Monsieur le Président.

En lisant les articles qui ont suivi votre conférence de presse, j'ai ressenti un mélange de déception et de colère. Il ne m'écoute pas, mais ce n'est pas grave. Vous y annoncez de nouvelles modifications, en concertation avec les acteurs agricoles. Mais qu'en est-il des élus régionaux ? Avez-vous décidé de dissoudre ce rapport en balayant le suivi des recommandations, pourtant largement consensuel ? Initialement, l'objectif de cette mission était de répondre à la crise agricole et d'accompagner l'adaptation au changement climatique. Pourtant, nous constatons que votre première réponse est une révision du règlement hydraulique au service d'intérêts de court terme favorisant une agriculture inadaptée. Les enseignements des auditions sont pourtant limpides, comme l'eau de roche. Et devraient changer les angles de vue de tous les auditeurs. Qu'avons-nous entendu ? Que la majorité des agricultrices et agriculteurs demandent prioritairement un véritable accompagnement pour adapter leur système de production aux changements climatiques, assurer la durabilité de leur modèle économique, obtenir un revenu décent et une couverture sociale réévaluée. Les constats sont implacables. Exemple. Une forte dépendance de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine aux importations de protéines, aux engrais étrangers et aux fluctuations des prix des pesticides. Nous apprenons que les sols agricoles émettent plus de carbone qu'ils n'en stockent. Nous constatons également une baisse des rendements en conventionnel malgré les intrants de synthèses. Mais aussi des bonnes nouvelles et des pistes d'avenir à explorer en prolongeant les études démontrant que la diversité des milieux réduit la possibilité aux maladies de s'installer, comme nous l'a dit

Christian HUGUE. Alors, face à tous ces défis à relever, les groupes ont acté des priorités. Transmission, installation, gestion du foncier, développement des filières alimentaires de proximité, agir contre la précarité alimentaire, l'augmentation de la dotation pour les jeunes et nouveaux agriculteurs et la revalorisation des mesures agro-environnementales et climatiques, les solutions sont sur la table, prêtes à être affinées et mises en œuvre. Il ne manque plus que la volonté politique et les choix budgétaires adaptés à nos ambitions.

Depuis le rapport Prévoir pour agir en Aquitaine de 2013, de nombreux autres rapports se sont succédé. Certains, d'ailleurs, ont été déposés dans la bibliographie, comme celui du GIEC de 2020 alertant sur la nécessité d'une approche globale, systémique des sujets agricoles et alimentaires. Ce rapport nous conseille de ne plus agir en silos et de donner une priorité centrale à la résilience de notre système alimentaire face au changement climatique. Durant cette mission, plusieurs propositions ont été avancées, notamment un groupe de travail sur les paiements pour services environnementaux, ou paiement pour service climatique qui nous a été proposé par l'interprofession bovine. Ainsi que la corédaction du contrat d'accompagnement à la transition écologique qui est inscrit dans le règlement d'intervention hydraulique de ce jour. Alors, pensez-vous nous confirmer que les élus régionaux y contribueront ? Un calendrier est-il prévu pour la collaboration de ce contrat d'accompagnement à la transition écologique ?

La mission recommande également une évaluation stratégique. D'ailleurs, je remercie mon collègue Monsieur PLEZ qui en parlait tout à l'heure. La mission recommande donc cette évaluation stratégique transversale des politiques publiques régionales en matière de santé, de biodiversité et de climat afin d'en questionner la cohérence interne, l'efficacité et l'efficacités. Sera-t-elle programmée au niveau de la CEPP ? Enfin, la feuille de route évoquée par Jean-Pierre RAYNAUD en commission mardi portera-t-elle une stratégie et des objectifs à moyen terme ? A-t-elle l'intention d'accompagner la transformation des modèles agricoles ou se contentera-t-elle de préserver des blocages d'un système industriel à bout de souffle ? Devons-nous croire, Monsieur le Président, mes chers collègues, à une réelle intention démocratique pour la mise en œuvre des préconisations les plus pertinentes ? Parce que la démocratie ne se limite pas à écouter, elle nous demande également d'agir en conséquence, de faire tomber les barrières, d'ouvrir le dialogue pour une co-construction effective des politiques régionales répondant aux besoins que la mission a identifiés. Il est encore temps de réagir, mais nous n'avons plus le luxe d'attendre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé, mais je ne comprends pas bien. Vous avez été très assidus à la mission. Le premier élément sera, cet après-midi, par Jean-Pierre RAYNAUD, de présenter les évolutions proposées par le groupe de travail. On est totalement dans le film. Après, certains peuvent trouver que le film n'est pas bon, mais si le film est bon, on va

suivre un certain nombre de préoccupations. Il est évident que la commission agricole du Conseil régional aura peut-être un travail, il faut que j'en parle avec la présidente, Virginie, pour voir comment cette commission peut prendre en main la suite du travail de la MIE, mais ne faites pas de procès d'intention dès le départ. Alors même que Jean-Pierre RAYNAUD et moi-même avons souhaité avec la rapporteure et le président de la mission que nous ayons dès cette plénière le parti tiré du travail de la mission. On ne veut pas nous accuser d'une chose et son contraire. Qui souhaite intervenir à ce stade du débat ?

Mme HAMMERER. - Un rendu de la mission qui, effectivement, est assez dense et qui nous permet d'obtenir un regard assez complet de tout ce que fait la Région, et il faut aussi le mettre en avant, également. Un exercice, certes, à renouveler. Je connais l'investissement, je pense qu'effectivement cela a un coût autant humain que financier. Mais c'est quand même un modèle qu'il faudra quand même reconduire pour notre démocratie participative. On remarque à la lecture que des dispositifs sont nombreux en lien avec les problématiques actuelles. Je n'en citerai que quelques-uns. Notamment, ont été abordées, effectivement les dotations au niveau des jeunes agriculteurs, l'accompagnement vers les transitions, l'alimentation de proximité, les appuis nécessaires aux circuits courts, les répercussions et la question des éco-socio-conditionnalités. Effectivement, je tenais à vous remercier de nous avoir écoutés, nous centristes, pour effectivement essayer d'améliorer les choses, du moins sur cette thématique-là, le sujet de la gestion de l'eau avec notamment les aides à l'hydraulique agricole, sujet, bien sûr, vital et sensible pour maintenir notre agriculture aujourd'hui et aux enjeux de demain, notamment avec les modifications de modes culturels qu'il faudra attendre.

Mais il existe un point, à mon sens, qui me paraît, à moi, en tous les cas, et à beaucoup, vital et essentiel. C'est notamment l'accompagnement au changement et à l'acceptabilité des transitions, notamment chez les viticulteurs, agriculture prégnante en Nouvelle-Aquitaine. En cette période de remise en question, de prise de conscience sur la nécessité de revoir la copie pour les exploitations viticoles, deux sujets me préoccupent particulièrement. L'accompagnement à la réorientation des exploitations viticoles qui est devenu un sujet majeur dû, notamment, principalement au changement climatique et à la sous-consommation. Et l'autre sujet qui, certes, est un peu plus pointu, mais qui n'a pas été abordé durant cette mission, mais j'en fais part parce qu'elle est prégnante et elle gronde sur les territoires, c'est notamment les vignes en friche non arrachées qui parsèment de plus en plus nos paysages. Quand on reprend la page 86-88 du rapport qui aborde la question de l'accompagnement au changement des pratiques, on vous décrit, dans votre rôle de Région, comme un influenceur qui propose des feuilles de route, un rôle de prescripteur, avec des contrats d'objectifs régionaux. Un rôle d'accélérateur qui préconise des accompagnements

collectifs, mais aussi un rôle bien sûr de financeur, qui apporte des aides et des subventions adéquates.

Tous les ingrédients y sont, constats et modèles, mais les moyens ne sont pas forcément bien répartis ou à la hauteur de l'ampleur de la tâche. Je veux ici donner pour exemple et croyez-moi que je défends absolument ce dispositif que porte, entre autres et je tiens à la féliciter, Madame HÉRAUD, qui est celui de VitiREV qui est lauréat de France 2030, qui est notamment accompagné par des aides assez conséquentes de l'État à hauteur de 39 millions d'euros, qui a démarré en 2020 et qui œuvre pour accompagner au changement des modes culturels. Mais il est évident que pour accompagner au développement de biopesticides, choses essentielles dont ont besoin nos viticulteurs, ça prend du temps. Je veux citer ici pour exemple Immunrise qui effectivement propose du bio-contrôle. Mais effectivement cela ne va pas assez vite, pas forcément du tout de la faute de la Région, mais nous connaissons les problématiques. La question de la réorientation des exploitations viticoles n'est pas un vaste sujet. Il est spécifique, singulier et essentiel. Nous sommes ici dans une révolution culturelle dans le monde de la viticulture, où le choix entre survie, passion et abandon est au cœur de leur crise identitaire. Il ne suffit pas de décréter, mais comprendre et admettre que l'accompagnement au changement, c'est bien de définir des priorités, informer, former, encourager, aider et surtout soutenir les initiatives. Oui, l'accompagnement au changement, c'est parfois de la dentelle. C'est ce qui fait que les moyens humains et financiers ne sont pas, parfois, à la hauteur de l'enjeu, et je le conçois, à mettre en œuvre. C'est difficile. Mais il existe quand même de belles initiatives. Je veux quand même ici aussi citer les choses positives et je pense notamment à l'association de chanvre libournais actuellement portée par 16 agriculteurs qui, pour conforter leur exploitation et permettre des compliments de revenus, se regroupent. Et c'est bien ce type d'initiatives qu'il faut accompagner.

J'attire également votre attention et cela je n'ai pas su le lire comme je vous le précisais, notamment sur la question de l'abandon des parcelles de vignes de terre en friche qui dessinent nos paysages et qui entachent nos terroirs et qui agacent particulièrement les viticulteurs. La problématique des parcelles en friche, c'est d'abord un réservoir à maladies qui infectent les parcelles voisines, qui a un impact sur l'œnotourisme non négligeable et des cas de parcelles de plus en plus abandonnées, car tout simplement dus à des propriétaires sans ressources, sans successeur ou voir sous tutelle. Une attention particulière, me semble-t-il, est à proposer sur ce sujet-là. Lancer, peut-être, un plan de repérage et d'identification, un plan Marshall sur l'accompagnement et pourquoi pas une idée de créer un fonds social qui pourrait être alimenté par les principaux financeurs que sont l'État, le Département et la Région. Est-ce que la région ne pourrait pas, avec les différents acteurs

concernés et compétents, influencer et permettre d'accélérer le sujet, pour régulariser ce développement de parcelles en friche qui est une vraie plaie pour nos viticulteurs ?

Je terminerai mes propos sur une alerte pour vous tous, mais nous en sommes tous conscients. Sur le terrain, certes, ça gronde, mais nous le savons, c'est au bord de l'explosion. Les situations s'aggravent. Il nous faut nous mobiliser, nous, certes, chaque élu de toutes les collectivités dans notre responsabilité qui nous incombe, afin de continuer le dialogue et accueillir ces histoires de vie et les orienter au mieux. Le chantier est certes colossal, mais la Région ne peut être la seule actrice et il est important de travailler ensemble avec tous les acteurs concernés et être et surtout, surtout continuer à travailler en transversalité et en pragmatisme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, Lydia HÉRAUD me soufflait à l'oreille qu'il y avait de belles réussites, aussi. De très belles réussites. De très belles exploitations. Le maire de Cocumont qui est un de nos collègues m'a emmené, lors d'une visite, à Cocumont dans une exploitation viticole de 17 hectares tenue par un viticulteur remarquable. Avec l'utilisation d'un cépage que j'ignorais, dont je n'arrive pas à retenir le nom. L'Abouriou. Et qui réussit à vendre ses bouteilles dans les grands restos de Paris à 35 euros. Et qui est en biodynamie. Et on pourrait citer 1 000 autres exemples. Ce que nous voyons dans le hall. Donc faisons attention. Certes, c'est l'air du temps d'une assemblée politique que de rajouter un peu de tension et de plaintes. Mais faisons attention parce qu'il y a dans le monde agricole un problème de formation. Certains et certaines d'entre vous l'ont dit. Un problème de réussite, d'accompagnement et d'orientation.

Ensuite, n'oublions pas que le budget décidé par l'État et par l'Europe, c'est un milliard d'euros par an, je crois, par rapport à notre budget à nous. N'oublions pas, par exemple, pour ce qui concerne l'agriculture biologique, qui souffre, parce qu'il y a un des problèmes de pouvoir d'achat, ou d'autres problèmes, que, tant que nous gérons ce qu'on appelle la MAB, le maintien de l'agriculture biologique, les choses allaient mieux et qu'aujourd'hui Monsieur FESNEAU a supprimé la MAB. Nous sommes en train de rediscuter avec le gouvernement pour voir ça. Que la Région soit précurseur, que la Région initie, innove, qu'elle gère bien les crédits européens qui sont mis à notre disposition et que, effectivement, on tienne compte de l'expérience d'un an et demi d'appel à projets et qu'on réoriente, on modifie, OK, mais faisons attention de ne pas mettre la Région seule responsable de cela. Je signale à l'initiative de Pascal COSTE, vous allez manger à midi une viande limousine HVN. Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a 2 ans de ça, après une série de réunions sur l'agroécologie à Toulouse, on m'avait évoqué la norme HVN, c'est haute valeur environnementale. Haute valeur naturelle. C'est l'hypoglycémie qui me fait bafouiller. Le résultat dans le revenu des agriculteurs, Pascal, est assez significatif.

M. COSTE. - Sur cette bête-là qui est à déguster, c'est 200 et quelques euros et sur cette exploitation-là, c'est 8 450 ou 8 500 euros de valeur ajoutée. Où là on a n'a pas besoin d'aller chercher ni la Région, ni la PAC, ni le reste. C'est le consommateur qui le paye. Et, l'an prochain, il y aura certainement la capacité à pouvoir justifier sur une mesure à une vertèbre bien donnée sur l'animal abattu de pouvoir certifier comment elle a été nourrie, si c'est à l'herbe, si c'est à l'herbe pour ensilage ou autre, et donc de donner à la valeur ajoutée qui revient à l'éleveur du sens dans l'assiette du consommateur puisque c'est bien beau de payer un peu plus, mais il faudrait savoir si c'est justifié ou pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Si le foin est bon. Monsieur TAUZIN.

M. TAUZIN. - Après la viande de Corrèze, je voudrais vous parler du foie gras. Ah, de la Creuse. Je voudrais parler du foie gras, chers collègues, et alerter l'assemblée sur une crise en gestation sur ce fleuron de la gastronomie et de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine. Ce qui n'était qu'une crainte au démarrage de la mission d'évaluation se trouve être malheureusement une réalité à l'approche des fêtes de fin d'année. Après avoir été secouée par des crises aviaires à répétition, la filière du foie gras a fortement redémarré en 2024, première année sans grippe aviaire depuis bientôt 9 ans, grâce notamment à la vaccination. Mais ce qui devait être une bonne nouvelle se transforme en crise de surproduction d'une ampleur majeure. La production est plus de 10 % supérieure aux ventes depuis de longs mois, les stocks s'accumulent et tout cela va générer une forte chute des prix. C'est d'autant plus grave que les coûts de production ont énormément augmenté sous l'effet des mesures de biodiversité. À ce rythme, dans quelques mois, nous aurons sûrement des fortes pertes de marge chez les transformateurs et des chutes des prix achetés aux éleveurs et gaveurs.

Vous allez me dire : « comment est-ce qu'on en est arrivé là ? » Monsieur le Président, je voudrais rappeler que, même si la consommation a retrouvé les couleurs, on est très loin de 2015, année où les Français avaient élu comme plat préféré le magret de canard. Cette année les ventes sont presque plus de 20 % inférieures à il y a 10 ans en arrière. Dans le même temps, la production a suivi son rythme, les stocks s'accumulent et à un rythme déconnecté du marché. Et donc vous allez me dire, Monsieur le Président : « Mais qu'est-ce qu'on peut faire ? » Et je vous suggère un peu dans l'esprit de cette mission, au fond, que vous preniez l'initiative puisque la Nouvelle-Aquitaine est leader dans cette production, vous pourriez, en la partageant, cette initiative, avec votre collègue, Madame la Présidente d'Occitanie, puisque ces deux régions, à elles seules, représentent presque 90 % de la production française, prendre l'initiative d'une réunion d'urgence avec tous les acteurs de la filière pour faire un plan d'urgence qui pourrait marcher sur deux pieds. Le premier pied, c'est renforcer la communication par tous les moyens. Le foie gras est attaqué, il faut remettre les confits, les magrets, les rillettes et le foie gras à la mode, y associer les chefs cuisiniers,

soutenir des événements culinaires. Pourquoi pas organiser une semaine du canard qu'on mettrait en avant dans toutes les cantines de nos lycées. Il y a sûrement des bonnes idées à trouver pour relancer la consommation. Et, en parallèle, en contrepartie de cet effort financier, vous pourriez, Monsieur le Président, exiger et accompagner la réduction des volumes de production au sein de cette filière. Ce n'est jamais une décision facile pour une filière de le faire. L'interprofession existe. Les lois européennes permettent pour les signes officiels de qualité d'organiser une réduction de la production. Je crois qu'en contrepartie de cette aide au soutien à la consommation par de la promotion, vous pourriez accompagner cette filière dans la baisse des volumes.

J'aurai, pour conclure un mot d'espoir à vous donner, celui de Michel GUERARD, un immense chef qui nous a quittés il y a peu. Il me confiait il y a quelques mois qu'il faudrait à ses yeux sûrement réinventer la manière dont on cuisine le canard gras. C'était quelque chose qu'il avait dans le cœur. Je crois que, plus que jamais, le foie gras est un produit d'avenir. Il nous faut sûrement nous en emparer. Et, chers collègues, je ne peux que vous inviter à Noël et à la Saint Sylvestre à mettre du foie gras sur vos tables. Mais, pour ce qui concerne la Région, il vous faut, Monsieur le Président, au plus vite, à mon avis, provoquer cette réunion pour essayer d'éviter le pire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Arnaud, je prends le point. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues Pascale REQUENNA, pour notre groupe, a salué la méthode et remercié celles et ceux qui ont animé cette démarche. Je m'y associe naturellement. Au final, notre mission a abouti à la production d'un rapport de qualité. Fidèle à nos échanges, notre groupe l'a donc approuvé. Est-ce que nous l'aurions fait et conduit de la même manière ? Non. Je pense que nous aurions passé plus de temps sur le fait générateur de notre mission, à savoir le mouvement populaire de janvier-février. Une colère agricole dont nous avons appris en écoutant, en dialoguant avec nos paysans, qu'elle était juste et légitime. Colère qui a secoué nos campagnes avec des slogans qui résonnent encore dans nos têtes, dans nos cœurs, avec des slogans qui nous tordent les tripes. « Nous ne crèverons pas en silence ». Le mouvement de janvier-février 2024, comme tous les grands mouvements populaires, était hétérogène, multi-causal, mais il portait des messages forts. Le premier d'entre eux était un grand stop à toutes les surtranspositions de directives européennes. Qu'elles soient nationales ou régionales. Stop. Il faut prendre le temps de réfléchir à ce cri, car il entre, parfois, il faut le dire, à certains moments, en contradiction avec la politique écologique régionale, avec Néo Terra.

Il nous faut entendre ce refus viscéral du monde agricole d'une nouvelle couche de normes, d'éco-conditions, de sédimentation administrative qui ne fait que paralyser la productivité

agricole. J'ai la conviction que le cas de Néo Terra devra globalement laisser tomber les éco-socio-conditionnalités. Le terme est déjà barbare, éliminatoire, bloquant, pour s'orienter systématiquement vers le cadre positif du soutien financier lorsque les pratiques seront de haute qualité environnementale, pour reprendre Pascal COSTE, pour le citer : « La carotte, pas le bâton ».

Donc, notre groupe salue, il faut le dire, Monsieur le Président, l'acte de décès proposé du régime d'intervention hydraulique présenté dans la délibération du 16 octobre 2023. Ce projet était l'exemple même de fausses routes éliminant un certain nombre de projets hydrauliques agricoles uniquement sur l'argument qu'il n'était pas suffisamment vertueux au niveau environnemental. C'est l'honneur de notre groupe d'avoir été le seul, le 16 octobre, à dire que la Région faisait fausse route. Tiens, d'ailleurs, où était le RN ? Ils approuvaient de manière disciplinée ce règlement, rejeté par toute la profession agricole. Eh oui. Nous avons dit qu'à un moment où l'adaptation au réchauffement climatique appelait une politique hydraulique plus active, et au moment où, dans la concurrence internationale, il fallait que la Nouvelle-Aquitaine joue ses cartes stratégiques les plus fortes, à savoir ses ressources hydrauliques, eh bien, le régime proposé faisait tout le contraire. La délibération du 16 octobre était une faute. Elle plombait lourdement un certain nombre de projets de nos agriculteurs. Nous sommes heureux que cette mission ait entendu ce message et qu'elle propose aujourd'hui une modification substantielle de la délibération portant sur ce régime. Nous ferons, lors de cette délibération, un certain nombre de propositions, mais elle va dans le bon sens. Nous l'approuverons. C'est un des résultats notables de notre mission.

Mais à part cette initiative forte et précise sur l'hydraulique, le rapport de la MIE est maintenant face à son destin. Soit il ne servira pas à grand-chose. Pascal disait « Caler les armoires du Conseil régional ». C'est souvent le cas d'excellents rapports. À l'exception, je l'ai dit, du recadrage fait sur l'hydraulique. Soit il va être la matière intellectuelle, à la refondation de notre politique agricole régionale. Notre mission a pointé de nombreux chantiers à venir à améliorer et notre collègue Véronique HAMMERER l'a dit, permettez-moi d'en citer un, celui de la viticulture. Ce fut pour moi une des auditions les plus poignantes que j'ai entendues dans le cadre de cette mission. J'ai entendu dire, nous avons entendu dire les représentants des vignobles de Duras et de Bergerac nous dire : « *Nous ne savons pas si nous serons toujours là dans 9 mois* ». Et, ce cri du cœur, il entre en en en résonance avec la situation financière d'un certain nombre de caves coopératives viticoles de mon département et notamment de Buzet, en redressement financier. J'ai la conviction que nous allons vers une situation très dure de la viticulture régionale. Il peut y avoir, vous l'avez cité, Président, il peut y avoir des réussites de niche, peut être un cépage qui se vend bien, vous avez parlé de 35 euros, mais, globalement, on est devant une tendance, une baisse

tendancielle de la consommation, des défis triples, commerciaux, sanitaires, climatiques très durs à relever. Cette crise va inmanquablement nous percuter. De manière plus générale, notre groupe donne rendez-vous à cette Assemblée pour la session budgétaire. Le budget agricole propre de la Région, c'est 70 millions d'euros. Il est clairement insuffisant pour donner l'élan nécessaire à ce secteur stratégique de notre économie régionale. D'autant plus, je l'ai dit, que nos agriculteurs et nos agricultrices doivent faire face à un triple défi, commercial, sanitaire, climatique.

La région, si elle considère que l'agriculture est un secteur stratégique, doit inmanquablement augmenter le volume de son soutien. Comme nous avons l'ambition, au groupe centriste, d'être sérieux et crédible en termes budgétaires, nous vous ferons des propositions de réduction de dépenses de la Région pour compenser l'augmentation du budget de l'agriculture régionale. Nous sommes profondément en phase avec les objectifs qu'a d'ailleurs cités Pascal COSTE dans la mission. La Région doit viser un budget agricole d'environ 100 millions d'euros. Nous serons au rendez-vous des propositions de transfert d'efforts budgétaires. Et, par exemple, nous pensons qu'un certain nombre d'acteurs du secteur économique sont trop aidés par la Région au-delà de la juste mesure, notamment en ce qui concerne, mais nous serons plus précis, les très grands groupes industriels.

Enfin, chers collègues, l'exercice auquel nous nous sommes livrés pendant plusieurs mois, et, moi aussi, je salue la méthode, et elle fait du bien cette méthode, elle nous sort un peu du déroulement mécanique de nos institutions, scotchées à l'ordre du jour de la séance plénière. Pour une fois, on a osé mettre une politique publique sur la table et la regarder ensemble et en débattre librement. Et je vous en remercie, d'ailleurs, Monsieur le Président. Eh bien, je dis que cet exercice, il ne peut pas rester sans suite politique. Il ne peut pas rester sans suite politique. Sinon, vous entameriez la confiance d'abord de cette assemblée. D'abord de cette assemblée. Et si on recommençait, s'il n'y a rien, pourquoi recommencer ? S'il n'y a rien, pourquoi se fatiguer ? Rien ne serait plus dangereux que de dire que des exercices démocratiques exceptionnels comme cette mission soient vains. Nous sommes, nous, assemblée plénière du Conseil régional, je le dis, chers collègues, à la croisée des chemins. Ou bien nous choisirons le statu quo, à l'exception du recadrage notable de l'hydraulique. Ou bien nous prendrons la mesure du rapport produit et nous déciderons ensemble de donner un élan nouveau à notre agriculture, secteur stratégique. C'est tout l'enjeu de notre séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a quelque chose sur quoi je n'arrive pas à vous convaincre, Jean. C'est pourquoi faire des procès d'intention ? D'abord, il n'y a pas que l'hydraulique. Dans le rapport que l'on va présenter. Ou alors vous ne l'avez pas lu. Il n'y a pas que l'hydraulique. Il y a le PCAE, la DNJA. La viticulture. Lydia en a parlé tout à l'heure. C'est vrai que je n'arrive

pas, peut-être est-ce ma culture, à accepter les procès d'intention.

Deuxièmement, ce que vous n'avez pas compris, j'ai essayé de vous le dire avant votre intervention, 80 % du budget de l'agriculture vient de l'Europe et, peut-être, avec les pouvoirs publics, beaucoup plus. Il y a, mais, ça, c'est historique, depuis très longtemps, des crises. Des crises. Vous parliez de Buzet tout à l'heure. Buzet, avec son historique directeur commercial, a été, pendant longtemps, un succès. Il se trouve qu'aujourd'hui, pour avoir reçu les nouveaux responsables de Buzet, que tout le monde a bien pris conscience que l'on produit trop. Et le vignoble bordelais aussi, qui a proposé l'arrachage. D'ailleurs, le cognac, aussi, puisque, à un moment donné, le cognac avait des projections d'extension et ils ont freiné les plantations, comme le confirme Lydia HÉRAUD. Sur le gras, c'est un peu la même chose, à un moment donné, on s'est engouffrés et on a fait des exploitations à touche-touche. Ce qui faisait que, la virologie, quand elle arrivait, elle se répartissait partout et que le foie gras était devenu non pas un produit de luxe et de niche, mais un produit banal. Bien entendu, je ne vais pas demander aux gestionnaires des lycées d'acheter du foie gras en dehors de Noël. Parce que, sinon... Enfin, ce n'est même pas drôle. Il y a un certain nombre de propositions qui ne sont même pas drôles. Et puis, troisièmement, quand même, je suis fier, je l'ai dit et je pense que tout le monde est fier, dans cette assemblée, que vous ayez, dans la commission politique agricole ouverte aux Départements, regardé les difficultés de surtransposition, etc., et qu'il y ait eu un accord unanime, sauf l'abstention, je crois, ou le vote contre du RN. C'est une belle fierté. Ne coupez pas, dans cette plénière, parce que les responsables agricoles sont heureux de voir que quelque chose d'assez fantastique s'est produit ici, au Conseil régional d'Aquitaine, n'essayez pas, n'essayons pas les uns et les autres parce qu'on n'a pas opposé le vivant à l'économie. On n'a pas opposé une politique de la Région avec des moyens qui sont par nature limités, on n'est pas le Land de Esse, avec ce que nous allons faire pour faire bouger un certain nombre de lignes qui ne sont pas des abrogations, qui ne sont pas des abrogations, mais qui répondent au fait qu'on n'ait pas de dossier avec les contraintes ante que nous avons. Jean-Pierre RAYNAUD proposera de remplacer ces contraintes ante par un accompagnement sur l'agroécologie avec les chambres. Et je crois qu'il faut qu'on soit fier de ce travail. Donc n'essayons pas de faire de la polémique. N'essayons pas de faire de la polémique. Je vois bien pourquoi vous le faites, mais ce n'est pas sérieux. Aujourd'hui, le sujet est plus grave sur l'agriculture, qu'une petite polémique. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. CHEVALERIAS. - Monsieur le Président, je vous remercie et je rebondis sur un sujet que vous venez d'évoquer, sur lequel je souhaite faire un Focus qui est la crise du cognac que nous allons probablement traverser dans les mois à venir. Alors, je tiens à dire qu'il y a quand même de nombreux savoir-faire dans nos différents départements, dans nos régions,

et parfois uniques, et le cognac en est un. S'agissant de la filière cognac, nous vous avons écrit, Monsieur le Président, en février dernier, pour vous alerter sur les risques qui pesaient sur la filière, notamment s'agissant des mesures de rétorsion chinoises. Il faut rappeler, tout de même, que le marché du cognac, sur la Chine, ça représente 25 % des exportations. En juin, vous nous répondiez effectivement que vous étiez mobilisés auprès des autorités nationales, mais également que vous mainteniez les investissements, dont certains qu'on peut saluer, notamment celui de la tonnellerie du futur à Cognac. Dans une conclusion que je dirais plutôt optimiste, vous nous indiquiez qu'après la visite en France de XI JINPING, où le Président chinois s'est vu offrir par l'ambassadeur du cognac Bernard ARNAULT, un cognac, il avait été entendu que le président chinois ne souhaitait pas que le cognac se voit appliquer les droits de douane. Aujourd'hui, les choses semblent quelque peu différentes.

Les promesses n'engageant que ceux qui les croient, la filière s'est pliée aux exigences très fastidieuses, il faut le dire, des questionnaires antidumping et la Chine, aujourd'hui, malgré l'implication de toute la filière, menace de sacrifier le cognac face à la taxation des véhicules électriques. Aujourd'hui, donc, la doctrine du tout électrique pourrait menacer l'excellence charentaise et néo-aquitaine. Nous savons votre mobilisation sur le dossier, notamment auprès des acteurs nationaux, et j'ai appris tout à l'heure que la filière serait reçue à Matignon ce mardi, ce qui est plutôt une bonne nouvelle dans l'optique des négociations à venir. Mais je souhaite vous inviter vous aussi à peser au niveau de l'Union européenne, car c'est au niveau de l'Union européenne que la décision finale se fera. On sait que la diplomatie est un domaine réservé du Président de la République qui l'a fait savoir que, actuellement, sa priorité était effectivement la taxation des véhicules électriques, mais il faut quand même rappeler que le cognac c'est 3,1 milliards de chiffre d'affaires cette année et les années précédentes, c'était encore plus. C'est près de 70 000 emplois induits. Et tout cela n'est pas, à mon sens, moindre. Alors, certes, rien n'est gagné, la situation diplomatique est compliquée et la situation géopolitique est, je dirais, encore plus menaçante, peut-être pour les semaines et les mois à venir. Si toute la filière subira évidemment de plein fouet cette situation, je veux avoir un mot pour nos viticulteurs, surtout les plus petits d'entre eux qui ont quelques vignes, mais qui sont également agriculteurs. Il ne faut pas oublier que la Charente, comme d'autres terres en Nouvelle-Aquitaine, est une zone intermédiaire où les rendements agricoles ne sont pas suffisants. Aujourd'hui, les rendements de cette année ont été très faibles alors qu'ils sont déjà en dessous de la moyenne nationale. Donc je pense qu'il faut avoir un point de vigilance particulier, car cela les rend particulièrement vulnérables, surtout si la Chine venait à prendre cette décision. Nous devons être à leurs côtés pour éviter effectivement les suppressions d'emplois, éventuellement des fermetures d'exploitation, mais aussi éviter ce qui pourrait être des recours faciles en cas d'arrachage,

c'est-à-dire des sollicitations que tous les maires ici ont le recours à des projets énergétiques toujours plus grands, parfois qui dépassent les 20 hectares. Et, face à la tentation monétaire, si je peux le dire comme ça, les agriculteurs pourraient être tentés d'enlever des terres praticables et exploitables à la fois pour la viticulture et à la fois pour l'agriculture. Ce qui ne ferait, à notre sens, qu'accroître le sentiment d'abandon et de recul pour nos territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Pascal MARKOWSKY.

M. MARKOWSKY. - Oui, merci Monsieur le Président. J'interviendrai avec mes deux autres collègues. On sera dans le temps imparti. On va faire très vite. On ne va pas vous priver d'apéritif.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est priver de manger. Mais vous aussi.

M. MARKOWSKY. - Bien sûr. Alors, chers collègues, depuis plusieurs décennies, les agriculteurs expriment le cri de détresse d'une France qui refuse de mourir à Paris, Bruxelles ou Bordeaux. On feint de les écouter sans vraiment les entendre. La manifestation paysanne du 11 mars devant le Conseil régional en fut une illustration marquante et nous oblige tous. Nos agriculteurs, fiers et dignes, ne demandent pas l'aumône. Ils souhaitent simplement vivre de leur labour comme leurs aïeux avant eux. Je répète ce que nous disons depuis plusieurs décennies. Puisque le rapport de cette mission d'information prouve que la politique agricole régionale n'a toujours pas tiré les leçons des erreurs du passé. L'idéologie Néo Terra ne doit pas plus servir de boussole à la plus grande région de France en surtransposant les normes françaises qui excèdent déjà les exigences européennes. Nos paysans, piliers de notre souveraineté alimentaire, sont en première ligne face à des périls multiples. Au lieu de les soutenir, la Région alourdit leur quotidien avec une bureaucratie omnipotente.

À cela s'ajoutent des drames humains comme les suicides, révélateurs d'un désespoir profond. Ce qui se joue ici, à bas bruit, c'est le plus grand plan social de l'histoire de notre pays. Pourtant, nos agriculteurs sont aussi les premiers écologistes. Ils façonnent nos paysages, notre identité. Ils innovent sans cesse et ne doivent plus être punis par des réglementations absurdes guidées par des idéologies de décroissance. Face à ce constat alarmant, il est temps de déclarer un véritable état d'urgence agricole. Le Rassemblement National propose des mesures concrètes basées sur la suppression des contraintes administratives pour qu'ils puissent se concentrer sur leur métier. Le remplacement de l'écologie punitive par une politique incitative, ainsi qu'une politique audacieuse et réactive face aux aléas climatiques. Ainsi, la défense de l'agriculture néo-aquitaine me semble être le rôle principal d'un élu régional.

Produire moins, ici, c'est l'anti-écologie. Cela revient à consommer des produits venant des régions lointaines, souvent issus de pays aux normes sociales et environnementales discutables. Nous devons utiliser tous les leviers régionaux pour que les agriculteurs vivent dignement de leur travail, pour que de jeunes agriculteurs puissent reprendre l'exploitation familiale ou s'installer sereinement. Favoriser les circuits courts et les produits locaux dans nos cantines, faire triompher le bon sens sur l'idéologie. Ainsi, il est urgent de répondre concrètement aux aléas climatiques, comme nous l'avons encore tristement vu cette année dans les vignobles du Bordelais et du Cognçais. Nous proposons ainsi la création d'un fonds régional d'urgence pour les sinistrés et un engagement enfin clair et ambitieux de la Région sur le stockage et la réutilisation de l'eau.

Enfin, j'aimerais, à titre personnel, que la politique agricole régionale prenne davantage en compte les ostréiculteurs. Grande fierté de notre région, ils sont de véritables paysans de la mer, vivant entre terre et mer, des problématiques très proches de celles des agriculteurs. Pour que la Nouvelle-Aquitaine reste une terre paysanne et fière de l'être, nous devons réagir dès maintenant. Je vous remercie.

M. FREYCHET. - Merci, je vais prendre la suite, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, la colère des agriculteurs fait suite à des années de crise et de faiblesse de leurs revenus. La hausse du revenu agricole devrait être l'obsession de chaque politique publique à destination de ceux qui nous nourrissent. Parce que les agriculteurs ont façonné nos territoires, forgé notre identité et assurent notre indépendance alimentaire stratégique vis-à-vis des autres puissances de ce monde, ils devraient pouvoir vivre dignement de leur travail. La hausse de leurs revenus devrait être notre axe de travail principal. Or, la triste réalité est qu'une large partie d'entre eux travaille 70 heures par semaine pour moins d'un SMIC par mois. Nos agriculteurs crèvent et vous regardez ailleurs. À titre d'exemple, dans ce rapport, la racine du mot « écologie » revient trois fois plus souvent que le mot « revenu ». Les agriculteurs nous parlent revenus et vous leur répondez écologie. Vous ne pouvez pas être plus déconnectés de leurs préoccupations quotidiennes. Malgré nos relances fréquentes pour mettre au centre de la mission la question cruciale du revenu agricole, votre majorité n'a eu de cesse d'ignorer nos demandes et donc la souffrance du monde agricole. Vos justifications sont les suivantes. La région est impuissante, cela ne fait pas partie de ses compétences. Écoutez pourtant ce passage issu d'un programme électoral de 2021. « Améliorer le revenu des agriculteurs par le soutien aux labellisations de produits de qualité, l'implication de la grande distribution, les circuits courts, la diversification des activités ». C'était dans le programme du candidat Alain ROUSSET en

2021 que le Président ROUSSET Alain s'est empressé d'oublier une fois les élections passées. En agissant ainsi, vous contribuez à décrédibiliser le politique et à détourner les électeurs des urnes. Un programme politique n'est pas destiné à caler une armoire une fois l'élection passée. On ne peut pas parler du revenu agricole pendant la campagne électorale puis expliquer 3 ans plus tard que ce n'est finalement pas une compétence de la Région. En éludant ce sujet central, vous avez sûrement voulu éviter que l'on évalue votre bilan en ce domaine, plutôt que d'avoir une politique de soutien en faveur du revenu agricole, vous avez contribué à la déprise agricole en rendant le métier plus difficile, en ajoutant des normes régionales aux normes françaises et européennes. Vous avez détourné l'attention en focalisant ce rapport agricole sur l'écologie. Alors que la France représente moins de 1 % des émissions de gaz à effet de serre du monde et que c'est l'un des pays les plus vertueux sur le plan environnemental, vous pensez que votre politique, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, peut compenser les émissions polluantes des États-Unis ou de la Chine. C'est absurde. Vous poursuivez l'esbroufe avec l'indicateur du budget régional agricole par habitant, pour camoufler la faiblesse de votre budget agricole, Pourquoi pas le budget de la PAC par habitant ou encore la surface agricole par habitant pendant qu'on y est ? Vous choisissez des indicateurs non pas en fonction de la réalité qu'ils peuvent représenter, mais parce qu'ils vous arrangent. Et tant pis s'ils sont complètement hors sol. Un peu comme votre politique, d'ailleurs.

Un indicateur naturel est le budget agricole régional par nombre d'exploitations agricoles, tout simplement. Et, là, la région est très mal placée, en milieu de tableau, alors que c'est pourtant la première région agricole de France en termes de surface et la deuxième en termes de valeur. Comme dans la statistique soviétique, vous partez du résultat, puis vous cherchez la méthode pour l'obtenir. Cet exemple résume assez bien l'objectif du rapport : faire de l'autosatisfaction, expliquer que tout va bien, se glorifier et cacher la poussière sous le tapis. Je renouvelle ainsi nos demandes. Travailler sur le revenu agricole, en faire notre axe de travail principal et augmenter le budget agricole régional de la Nouvelle-Aquitaine en adéquation avec l'importance de ce secteur d'activité économique et stratégique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez, je le dis, la démagogie, c'est d'abord un mensonge. Pourquoi ? Nous, nous aidons structurellement l'agriculture dans son avenir. On a rencontré, avec Jean-Pierre RAYNAUD, au salon de l'agriculture, les éleveurs. Les 4 races de Nouvelle-Aquitaine et les autres. Quel est leur problème ? Leur problème, c'est l'aspect sanitaire. Que faisons-nous ? Nous essayons de mettre en place des produits alternatifs ou des produits ciblés par rapport aux différentes épizooties que nous avons. C'est aussi ça innover et préparer l'avenir. Parce qu'on le voyait venir. Des personnes comme Gilles BŒUF

ou d'autres avaient prévenu que, par nature, cette région de migration était plus frappée que d'autres par un certain nombre de virus qui venaient de l'Est, ou qui remontaient avec le réchauffement climatique ? Et nous ne voulons pas, personne n'a voulu, dans toutes les auditions que nous avons eues, remettre en cause les conséquences du réchauffement climatique dans l'avenir de l'agriculture. Donc dire que Néo Terra c'est une bêtise, enfin, je veux dire qu'il n'y a que vous qui le pensez. Quand je signe une convention avec toute la coopération agricole de Nouvelle-Aquitaine qui représente 70 % des agriculteurs, c'est qu'il y a un sens. Quand toutes les coopératives se réorientent, réorientent leurs affiliés vers des assolements différents, des productions différentes, c'est que ça a un sens. Vous vous mettez des « peaux de sauss », comme on le dit chez moi, devant les yeux et votre discours est purement démagogique.

Sur le revenu, quel que soit le budget par rapport au problème des revenus qui ne touche pas tous les agriculteurs, il faut avoir quand même un peu de lucidité dans ce domaine-là, on est dérisoire. On est dérisoire. Si vous ne prenez pas le biais de l'aide à l'installation, l'aide à la transition, à l'accompagnement, c'est dérisoire. Donc c'est des promesses complètement démagogiques que vous nous faites ici, dans la ligne de votre formation, que je réprovoque. Mais c'est comme ça. Je rappelle quand même : 10 milliards d'euros par an pour la France venus de l'Europe. C'est de l'argent de solidarité. Mais si on était tout seul... Enfin, personne ne veut remettre en cause l'Europe et le budget, la politique agricole commune, sinon ça sera un effondrement pour l'agriculture. Alors oui, vous vouliez intervenir, allez-y.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous avons voté contre ce rapport pour plusieurs raisons. D'abord, ce document n'apporte rien de nouveau. Il se contente de constats déjà connus sans évaluer l'impact réel de la politique agricole régionale depuis 2015, notamment avec Néo Terra. Nous attendions une analyse plus objective et approfondie. Les recommandations du rapport manquent de courage. Elles ne répondent pas aux vrais défis des agriculteurs, faiblesse des revenus, explosion des normes et manque de budget agricole régional. Ces enjeux cruciaux sont trop souvent ignorés. Même si certaines avancées sont mentionnées, notamment sur l'eau, l'agroécologie et le pacte transition, ces deux volets continuent de jeter un trouble sur les pratiques de nos agriculteurs qui sont pourtant parmi les plus vertueux au monde.

En somme, ce rapport ne relève pas les défis de l'agriculture régionale. Il manque d'ambition et ne remet pas en question Néo Terra, une politique d'écologie punitive et de décroissance qui asphyxie notre agriculture. Depuis des mois, nos agriculteurs expriment leur désespoir et refusent de voir leur métier mourir sous le poids de normes injustes et de politiques mal orientées. Ce sont des femmes et des hommes passionnés, confrontés à des entraves, à une stigmatisation croissante, incapables de transmettre leurs terres à leurs enfants. La crise

actuelle est le fruit de choix politiques à Bruxelles, à Paris et ici même, à Bordeaux. Ces décisions ont affaibli notre souveraineté alimentaire, réduit le nombre d'exploitations, augmenté la pauvreté et, tragiquement, entraîné des suicides.

Le Rassemblement National propose 4 priorités, mettre fin à l'écologie punitive. Nous demandons un moratoire et le remplacement des éco-socio-conditionnalité par un système indicatif de bonus pour encourager les pratiques vertueuses, plutôt que de punir ceux qui peinent à suivre des normes souvent incompréhensibles. Garantir la souveraineté alimentaire. Il est impératif de faire de la souveraineté alimentaire régionale une priorité en soutenant une agriculture qui produit. La réduction des productions prônée par certaines politiques est contre-productive. Produire moins, ici, ne fera pas consommer moins, mais importera davantage de produits venus d'ailleurs, souvent soumis à des règles environnementales et sociales moins strictes. Lutter contre l'agri-bashing. Nos agriculteurs sont les cibles d'une campagne de désinformation et de stigmatisation injuste. Nous demandons la suppression des partenariats avec des associations anti-agriculteurs et une communication proactive pour promouvoir les métiers agricoles auprès des jeunes et combattre les fausses informations.

Enfin, la défense de notre agriculture face aux aléas climatiques. Face aux défis climatiques croissants, nous devons soutenir nos agriculteurs en favorisant le stockage de l'eau et le développement de leur réutilisation des eaux traitées. La Région doit aussi anticiper et réparer les dégâts causés par les événements climatiques extrêmes et nous avons demandé déjà à de nombreuses reprises la mise en place de fonds d'urgence.

En conclusion, il est temps de changer de cap. La Nouvelle-Aquitaine doit rester une terre d'agriculteurs. Avec une politique pragmatique, ambitieuse et tournée vers l'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Jean-Luc ARMAND.

M. ARMAND. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues élus d'un département rural reconnu pour la grande variété de ses productions agricoles, 73 productions différentes en tout, qui ont valu au Lot-et-Garonne le qualificatif de « jardin de la France », Département moins favorablement connu pour la fréquence et l'intensité de ses colères paysannes, lesquelles, sans en approuver la méthode, rappellent toutefois qu'ici le poids économique de l'agriculture est fort. Fort, mais fragilisé par des défis de toutes sortes, des mutations profondes qu'elle se doit de relever ou d'opérer depuis plusieurs décennies, portée par des hommes et des femmes passionnés, courageux et nécessairement résilients face aux nombreux aléas qu'ils rencontrent.

Préambule utile pour dessiner les contours d'une courte intervention en deux temps, sous la

forme de deux points de vigilance. Le premier portera sur la question de la transition qui, rappelons-le, est un mouvement de longue haleine qui doit être accompagné avec clairvoyance, pragmatisme, loin des postures dogmatiques qui clivent, compromettant les solutions. Sans aucunement remettre en cause le cap fixé par la feuille de route Néo Terra sur les changements ambitieux de trajectoire globale des politiques publiques de la Région, il semble nécessaire d'accompagner les agriculteurs sur un temps transitoire autorisant la poursuite de l'utilisation de certaines molécules de traitement tant que la recherche n'a pas trouvé d'alternative efficace et plus verte à l'utilisation de ces produits. À l'automne dernier, et pendant 6 mois, une commission d'évaluation et de solutions alternatives aux produits phytosanitaires, présidée par Agnès PANNIER-RUNACHER, alors ministre délégué auprès du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et composée des filières agricoles, des syndicats, des coopératives, a soulevé la question de la dys-concurrence entre pays de l'Union européenne dys-concurrence générée par des interdictions à géographie variable, oserais-je dire, selon les pays de l'Union européenne, de molécules dont tout le monde s'accorde à dire qu'il faut en diminuer l'usage pour interdire, à terme, leur utilisation. Mais dont les voies pour y parvenir, plurielles, créent les conditions de cette dys-concurrence. En France, des filières telles que la noisette, la pomme, la poire subissent des attaques parasitaires sans moyen de lutte efficace à ce jour, depuis, et à cause de l'interdiction de certaines molécules. La cerise, dont on a pratiquement liquidé la production française, est aujourd'hui massivement importée d'Espagne, d'Italie ou de Turquie où ces mêmes molécules sont autorisées. Étrange paradoxe qui précipite l'affaiblissement de notre économie agricole, de notre souveraineté alimentaire, tout en consacrant l'arrivée massive sur le marché français de produits sans aucune garantie sanitaire. Franchement, mes chers collègues, au Royaume des hypocrites, les dissimulateurs sont rois !

Or, que demandent les professionnels ? La possibilité d'utiliser des molécules aujourd'hui interdites, en dérogeant de façon transitoire à leur interdiction pour ne pas subir une injuste distorsion de concurrence de l'espace européen et en dehors, tout en abondant les moyens alloués à la recherche pour trouver rapidement des solutions alternatives et plus respectueuses de l'environnement. Les agriculteurs y tiennent. Principaux usagers de ces molécules, ils en sont potentiellement les premières victimes.

Mon deuxième exemple portera sur la politique hydraulique. C'est un point de clivage, nous l'avons entendu et vu, majeur au sein de notre assemblée, y compris au sein de certains groupes. L'eau doit être sauvegardée en quantité et en qualité. Cela passe par la réduction des captages, par l'amélioration de la qualité des eaux et des points de captage, lesquels profiteront à ses usagers, aux cours d'eau, et aux océans. Mais il n'y a pas d'agriculture sans eau. Il faut donc sécuriser l'accès à l'eau pour les agriculteurs et en améliorer la gestion. Il

convient donc de rester dans la rationalité des usages, dans l'adaptation des cultures et dans une gestion des prélèvements qui passe aussi par l'évolution des pratiques et l'amélioration des outils d'irrigation. À ce titre, les PTGE, projets de territoire pour la gestion des eaux, sont des outils efficaces à la main des territoires de bassin et de l'ensemble des usagers de l'eau. Il s'agit en effet d'une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent, d'un point de vue hydrologique et hydrogéologique. Cela contribue à engager l'ensemble des usagers d'un territoire. Eau potable, agriculture, industrie, pêche, énergie, usage récréatif, permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et tout en s'adaptant au changement climatique. Une stratégie qui limitera, par le dialogue et la co-construction, les risques de crispation autour des divers usages de l'eau. Une stratégie qui engagera la Région sur un soutien à l'émergence de projets divers et adaptés aux réalités de chaque territoire, avec pragmatisme, bon sens et adaptation aux réalités locales. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de prendre trois interventions parce que, là, il est 13h30. Je ne peux pas faire attendre les cuisiniers. Essayons de faire des interventions plus courtes, Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Je vais faire très court avant que Béatrice TARIOL complète les propos que j'ai eus, tout à l'heure. Vous avez raison, Monsieur le Président, d'appeler à la raison et dire que les propos du Rassemblement National sont démagogiques. Ils sont des marchands d'illusions. Je vais reprendre quelques votes et quelques propositions que vous avez faites, Madame DIAZ, à l'Assemblée nationale. Quand il s'agit de nous dire que vous défendez, que vous aimez les agriculteurs, quand il s'agit de voter à l'Assemblée nationale une mesure pour garantir aux paysans des prix respectueux de leur travail et mettre un terme aux marges abusives de la grande distribution, Madame DIAZ, vous vous êtes abstenue. Quand il s'est agi de voter contre les lois EGALIM, vous avez voté contre. Quand s'est agi de voter une loi pour lutter contre les effets néfastes de la stratégie européenne de la ferme à la fourchette avec l'objectif de 100 % des viandes d'origine française d'ici 3 ans dans les cantines, vous avez voté contre. Et, le pire, c'est un de vos collègues, par rapport à un drame d'agriculteur qui s'est suicidé, qui a osé poser la question : « Est-ce que la corde était française ? » Donc vous n'aimez pas les gens, vous n'aimez pas les paysans ? Vous n'êtes que des marchands d'illusions.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, Monsieur le Président, je vais vous demander une suspension de séance dans l'attente des excuses de notre collègue Alain BACHÉ.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors la suspension de séance et de droit. Je vous propose que l'on

aille déjeuner pendant la suspension de séance.

Suspension de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Le quorum est atteint, même si le label HVN a séduit les papilles de beaucoup et de la plupart d'entre nous. J'ai une série de prises de parole pour suivre le débat de ce matin et je vais donner la parole à Edwige DIAZ, suite à sa demande de suspension de séance.

Mme DIAZ. - Oui, Monsieur le Président, en effet, je vous ai demandé une suspension de séance et pas l'autorisation d'aller déjeuner. Ma demande de suspension de séance était tout à fait motivée suite aux propos particulièrement irrespectueux tenus par notre collègue communiste à l'égard du Rassemblement National. Et à entendre vos rires gras et vos soupirs de soulagement quand le Président, un brin moqueur, a décidé d'annoncer le déjeuner plutôt que d'accorder la suspension de séance prévue par le règlement intérieur, eh bien, avec votre comportement, on ne doute plus une seule seconde de votre désintérêt pour les agriculteurs. Désintérêt doublé d'un mépris puisque je viens d'apprendre que des représentants syndicaux de l'agriculture ont été expulsés visiblement un peu manu militari.

Alors, Monsieur BACHÉ, ce que vous avez dit est globalement est inexact, mais nous sommes habitués à la mauvaise foi qui vous caractérise. Je vais prendre qu'un seul exemple. Sur le farm to fork. Écoutez, je pense que les Français savent bien qui les défend au parlement européen puisqu'ils ont décidé de voter à 31 % pour Jordan BARDELLA alors que votre candidat aux élections européennes, elle n'a même pas dépassé la barre des 3 %. Et puis pardon, le Parti communiste et d'une manière générale le Nouveau front populaire n'a aucune crédibilité en ce qui concerne le soutien aux agriculteurs. Parce que vos amis sont ceux qui soutiennent, alimentent et parfois financent les structures qui sont le pire cauchemar des agriculteurs, Extinction rébellion, Les soulèvements de la terre, Dernière rénovation, Attac, Alternatiba, Riposte alimentaire, etc. Vous devriez avoir honte de soutenir ces structures qui font beaucoup de mal à l'agriculture. Donc, Monsieur BACHÉ vous êtes au pouvoir depuis des décennies. Vous avez même appelé à voter pour Emmanuel MACRON. Alors, s'il vous plaît, ne rigolez pas de la situation dramatique de nos agriculteurs, assumez plutôt votre bilan ou, a minima, ayez la dignité de faire preuve d'un peu de modestie.

M. LE PRÉSIDENT. - On va donc reprendre cette séance. Je donne la parole. Je voudrais que les interventions soient relativement courtes. Comment dire, un certain nombre de nos collègues vont repartir, dans l'après-midi donc, essayons de faire en sorte que cette séance exceptionnelle soit effectivement par notre présence, et notre respect de la parole de l'autre, un moment d'hommage et de défense de l'agriculture. Andde SAINTE-MARIE.

M. SAINTE-MARIE. - Non, c'est d'abord mon voisin de gauche, Éric.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie d'avoir pris la présidence de la Région. Certes, vous vous appelez SAINTE-MARIE, mais quand même, on est dans un État laïc. Alors, Éric, Monsieur le député européen.

M. SARGIACOMO. - Merci, Monsieur le Président. Jusqu'à présent, je trouvais que l'esprit de Montesquieu régnait sur cette Assemblée et que l'esprit qui doit commander à toute chose humaine finalement régnait en maître. Je m'aperçois qu'au dernier propos, cela a l'air un peu moins vrai. Je suis aussi très heureux de la méthode qui a été employée tout au long de cette MIE, qui a montré qu'on pouvait avoir un travail collectif qui est pour moi un signal fort. Nous avons su ensemble écouter et comprendre les attentes du monde agricole, contrairement à ce que j'entends par certains, mais aussi celles des scientifiques, des associations, des partenaires publics, des collectivités. En effet, le défi qui nous attend est immense et, ensemble, forts de cette unité, nous avons montré que la sortie des postures, le dialogue sont les meilleures armes pour relever les défis agricoles. Je me défie un peu du concours Lépine des modalités d'intervention pour l'agriculture que l'on peut entendre. Chacun sait dans quel système fonctionne l'agriculture avec une politique agricole commune, un plan stratégique national qui a choisi un certain nombre d'options et une déclinaison à l'échelle régionale. On l'oublie peut-être un peu vite, mais, en dehors des règles notifiées auprès de la Commission, la capacité d'aider dans le cadre des règles de minimis, c'est 20 000 euros pour 3 ans pour les exploitations agricoles. Ce qui ne fait pas grand-chose en sachant qu'une partie des aides d'État, notamment dans le cadre des crises, arrive dedans. Sur les règles de la PAC, chacun sait que le PSN aurait pu nous laisser un peu plus de marge de manœuvre si on avait choisi de plafonner les aides comme l'ont fait un certain nombre de nos voisins. Je pense à l'Espagne à 100 000 euros par exploitation agricole. Ou décidé que l'on pouvait faire également du dégressif au-dessus de 60 000 euros jusqu'à 85 % de dégressivité. Ce n'est pas le choix qu'a fait la France. Et cela laisse d'autant moins de souplesse effectivement dans les difficultés que nous connaissons. Toutefois, et je voudrais rappeler d'ailleurs que cette PAC qui est tellement vilipendée par nos collègues du Rassemblement National, ils l'ont voté, ils l'ont voté au moment où elle est passée et notamment le règlement sur les plans stratégiques nationaux, ils l'ont voté au Parlement européen. Des fois la mémoire flanche, mais, que voulez-vous, on peut vous pardonner, peut-être.

Alors, moi je m'intéresse à ce que va devenir la future PAC et quelque part je vois dans le travail de la MIE son précurseur. Dans le rapport qui a été rendu récemment à la présidente de la Commission européenne à sa demande sur l'ouverture du dialogue stratégique, le dialogue stratégique a émis un rapport qui me semble très intéressant. Pascal COSTE l'a

évoqué en introduction, et qui pose un certain nombre de règles, notamment recentrer les aides directes vers les exploitations qui en ont le plus besoin. Vers les petites exploitations, vers la polyvalence, vers l'installation des agriculteurs. Aussi, dissocier le volet environnemental et non pas l'associer, tel qu'on l'a fait, aux aides à la production en étant plus sur l'incitation. La volonté, aussi, d'avoir une vision à 15 ou 20 ans pour l'agriculture. Parce que, au-delà du revenu, ce qu'on a ressenti aussi dans la révolte de l'hiver dernier, du printemps dernier, c'était la volonté d'avoir une vision claire et précise des acteurs publics sur ce que l'on veut de notre agriculture. La volonté aussi d'être moins naïf dans les rapports internationaux concernant le commerce international et l'entrée des marchandises sur le territoire européen.

Sur l'ensemble des bancs de la Commission Agriculture à laquelle je siége aujourd'hui au Parlement européen, on parle de clauses miroirs. Tout le monde aujourd'hui est sur ce principe-là. Il faut que l'on fasse entendre à la Commission aujourd'hui que cela doit être la règle. Madame Ursula VON DER LEYEN, lors de sa prise de fonction, a insisté effectivement pour que nos rapports en matière agricole soient sous le sceau de la réciprocité. J'ai noté, j'en prends acte et nous serons vigilants pour que ce soit le cas.

Sur les règles, j'ai entendu notre collègue parler du cognac. Sur le cognac, aujourd'hui, les choses sont dans la main du gouvernement français. Il va y avoir un vote au Conseil. Et la question, évidemment, des sanctions vis-à-vis de la Chine sera sur la table. En fonction de ce vote-là, il y aura des sanctions de la Chine où il n'y aura pas des sanctions de la Chine. Donc, la main est vraiment dans celle du gouvernement français. Et il faut le redire. Sur la filière viti-vinicole aujourd'hui, je crois qu'on est nombreux à être mobilisés. On peut simplement prendre un tout petit peu de temps pour dire qu'on a pris un peu de retard dans notre notification du plan d'arrachage qui a été aujourd'hui notifié à la Commission européenne. Il y a un groupe de haut niveau qui a été mis en place où l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole aujourd'hui sont parties prenantes avec la Commission européenne et le Parlement européen associé. Évidemment que l'on regardera parce qu'il nous faut avoir une vision pour cette filière à moyen terme et qui puisse effectivement permettre des régulations dont nous avons besoin et qui manquent dans beaucoup de filières. La particularité de la filière viti-vinicole, elle est une des dernières à bénéficier d'un certain nombre d'outils de régulation que l'on devrait effectivement remettre en place pour beaucoup de filières agricoles. Et c'est tout l'enjeu, d'ailleurs, de la future politique agricole commune. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Éric. On aura besoin de vous et effectivement le Conseil régional auquel vous appartenez est prêt à créer une forme de think tank d'accompagnement pour que le bas et le haut puissent être cohérents. Andde. Si, Monsieur SAINTE-MARIE veut

bien prendre la parole.

M. SAINTE-MARIE. - Merci cher Président, chers collègues, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, je vous le rappelle, voté par l'ensemble des groupes sauf le RN, se veut une réponse à la fois pragmatique et visionnaire. Nous avons auditionné plus de 50 acteurs du monde agricole, scientifiques et partenaires publics, et ce pour mieux comprendre, je crois, les enjeux spécifiques de chaque filière agricole. Ce qui en ressort, c'est l'importance de maintenir le cap de la transition agro-écologique tout en reconnaissant la complexité des contraintes auxquelles les agriculteurs doivent faire face au quotidien. Je veux souligner pour ma part que l'agriculture dans notre région est non seulement une activité économique majeure, mais également une composante essentielle de notre identité territoriale. Du fait de ma délégation au pastoralisme, à la montagne, au patrimoine naturel, je mesure au quotidien l'importance du lien fort entre nos terroirs, nos pratiques agricoles et les défis environnementaux. Les préconisations issues de la MIE montrent que nous pouvons combiner production agricole et préservation des ressources naturelles. Et nous avons recommandé une simplification des dispositifs d'accès aux aides pour l'hydraulique agricole. C'est pourquoi nous avons particulièrement insisté sur l'accès à l'eau, un enjeu crucial dans un contexte de réchauffement climatique où les aléas deviennent de plus en plus fréquents et sévères.

Il est essentiel, je crois, que les paysans aient les outils nécessaires pour s'adapter à ce nouvel environnement climatique tout en contribuant à la transition agro-écologique qui est au cœur de notre stratégie régionale. En tant que membre de cette mission, je tiens à souligner la transparence et le caractère collaboratif de ce travail. Nous avons pris en compte, je crois, les réalités du terrain, les contraintes économiques et bien sûr les urgences environnementales. Nous avons également veillé à ce que nos préconisations soient pragmatiques et réalisables. Ce rapport reflète une volonté commune de réconcilier production agricole et préservation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique qui affecte directement toutes nos exploitations agricoles. Je souhaite également rappeler que la région n'abandonne pas les engagements pris pour le renouvellement générationnel de l'agriculture avec des dispositifs renforcés pour soutenir les jeunes agriculteurs. Le renouvellement est essentiel pour assurer une agriculture vivante capable de relever les défis futurs.

Pour conclure, chers collègues, ce rapport n'est pas une fin en soi, mais un début. Il ne marque pas la fin de nos efforts, il ouvre la voie à une agriculture plus résiliente, capable de consolider transition agroécologique et production agricole tout en garantissant, je crois, un renouvellement générationnel qui est vital pour l'avenir de nos filières. Je vous remercie.

Mme LENOIR. - Cher Président, chers collègues, moi je souhaitais souligner l'importance de ce rapport final de la MIE, non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour des personnes qui sont parfois invisibilisées et ce sont les ouvriers et les salariés du secteur agricole. Lors de nos travaux, avec mes collègues du groupe majoritaire, on a insisté pour leur donner la parole. Ces hommes et ces femmes sont essentiels au bon fonctionnement de nos exploitations. Leur travail quotidien dans les champs, dans les vignes, dans les élevages est indispensable et leurs conditions de travail doivent être au cœur de nos préoccupations, tout autant que les questions économiques, écologiques. Ils sont quand même souvent les premiers acteurs du terrain. Ils contribuent chaque jour à la vitalité de notre agriculture. Il était donc impératif que leurs voix soient entendues. Et je tiens vraiment à remercier mes collègues, y compris Pascal COSTE, d'avoir soutenu cette démarche, car ils sont au cœur des mutations que nous accompagnons.

Le rapport que nous présentons souligne les efforts à faire pour améliorer leurs conditions. À l'heure où la transition agroécologique est un impératif, il est essentiel que ces travailleurs qui jouent un rôle clé dans cette transformation puissent bénéficier de formations adaptées aux nouvelles pratiques agricoles et être intégrés dans les dispositifs régionaux de soutien. L'un des enseignements majeurs de cette mission a été la nécessité de rendre notre transition agroécologique plus inclusive. Cette transition ne pourra pas réussir sans les ouvriers et les travailleurs agricoles. Il est de notre devoir de garantir à chacun les moyens de s'adapter à ces nouvelles exigences tout en préservant la compétitivité et la résilience des exploitations. Qu'il s'agisse de l'accès à l'eau, du renouvellement des générations d'agriculteurs ou du soutien aux élevages, nous avons entendu les attentes du terrain, nous avons entendu les attentes des ouvriers agricoles et nous allons leur donner les possibilités d'accéder aux outils nécessaires pour accompagner la transition.

Cette politique que nous mettons en place est quand même un engagement massif pour une agriculture durable, moderne, compétitive. L'ambition de Néo Terra, que nous poursuivons, n'est pas de punir, mais bien d'accompagner. Elle est essentielle pour préserver nos terres, notre biodiversité, tout en garantissant à chaque travailleur agricole un emploi digne et valorisé. Je salue donc particulièrement les recommandations du rapport qui visent à faciliter l'accès à la formation continue pour les travailleurs, notamment à travers des dispositifs de soutien régionaux. Il est essentiel que la transition agroécologique qui est au cœur de notre feuille de route Néo Terra soit aussi une transition sociale. Nous ne pourrions pas réussir cette mutation sans inclure toutes les forces vives du secteur agricole.

Pour conclure, je vais remercier une nouvelle fois Pascal COSTE, président, Lydia HÉRAUD, rapporteur, tous mes collègues de la MIE, tous les salariés, tous les collaborateurs de la Région et puis aussi tous les auditionnés et les auditionnés en MIE et

hors MIE que j'ai pu rencontrer sur le terrain, et notamment des travailleurs et salariés agricoles. Je voudrais dire un petit merci à un citoyen néo-aquitain à qui j'ai pu poser plusieurs questions et qui m'a écouté longuement, Monsieur DUCASSE. Et je voulais dire que c'était agréable ce travail d'intelligence collective et que je suis contente que toutes les groupes, le RN mis à part, ait voté. On est sorti des postures pour notre bien commun qu'est l'agriculture. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Émilie SARRAZIN et puis je clôturerai nos échanges largement fournis.

Mme SARRAZIN. - Chers collègues, pour aller en complément de ce que disait Virginie LENOIR à l'instant après avoir lu ce rapport, ces 6 mois de missions d'évaluation et d'expertise, je vous propose qu'on prenne quelques minutes pour requestionner l'expression largement utilisée ici, ailleurs, qui est : « Nos agriculteurs qui nous nourrissent ». Alors, déjà, on l'a vu avec les échanges de la MIE, il faut préciser qui est le nous. Quand en 2022 ont été exportés par les ports régionaux 2,5 millions de tonnes de blé et d'orge, 1,8 million de tonnes de maïs, en grande majorité vers la Chine. Quand le vin représente un quart de la production agricole régionale et que la France est le premier pays exportateur mondial de vin et de spiritueux. Ou quand dans les Landes de Gascogne, c'est la zone principale de production de carottes pour toute l'Europe. Donc les agriculteurs de la région travaillent bien pour nourrir quelqu'un, en effet. Mais juste à nous de prendre en compte désormais que ce n'est pas forcément des Néo-Aquitains. C'est quelqu'un quelque part en Europe ou à l'autre bout de la planète. Arrêtons les caricatures. L'agriculture est plurielle. Arrêtons de dire : « Nos agriculteurs qui nous nourrissent ». Et puis, surtout, en disant nos agriculteurs qui nous nourrissent, comme le disait Virginie LENOIR, on oublie que celles et ceux qui participent à la production agricole régionale, ce ne sont pas que des agricultrices et des agriculteurs. Parce que, comme vous l'avez dit ce matin, le sociologue François PURSEIGLE l'a bien expliqué, en Nouvelle-Aquitaine, en France, il y a maintenant plus de salariés agricoles que d'agriculteurs. En Gironde, les salariés représentent même 74 % de la force de travail agricole. Ces salariés sont divers, ils peuvent être saisonniers, permanents, sédentaires ou itinérants. Ils peuvent être français, venir d'un autre pays d'Europe ou immigrés. Ils viennent à la demande des agriculteurs en recherche de main-d'œuvre. Ils sont embauchés en direct par des prestataires de services ou par des groupements d'employeurs. Ils sont nombreux dans les vignobles, dans les champs, et serres de légumes et finalement dans toutes les productions.

Dans un secteur qui est marqué par une pénibilité physique importante, une exposition accrue à la météo et aux pesticides, certains sont confrontés à des conditions de travail très précaires. On entend parler de faible rémunération, de temps de travail extensible ou de

protection sociale insuffisante liée à des contrats trop courts, trop souvent renouvelés. Et que penser du scandale du décret de juillet dernier qui autorise maintenant pour les vendanges la suppression des jours de repos des salariés dans les AOC. Parmi ces travailleurs, on voit aussi que certains vivent dans des conditions particulièrement difficiles, voire insupportables. Je pense en particulier à tous ceux qui dorment avec leur famille dans les bidonvilles de la métropole bordelaise. Certains sont même victimes de traites d'êtres humains par des prestataires passeurs sans scrupules, comme on l'a vu dans le journal Sud-Ouest récemment dans le vignoble bordelais. Notre politique agricole omet encore trop de prendre en compte les réalités vécues par ces salariés, qui sont d'autant plus difficiles à améliorer quand les agriculteurs pour qui ils travaillent n'arrivent pas eux-mêmes à vivre de leur travail dans de bonnes conditions.

Alors, après ces 6 mois de mission, parmi les défis que nous avons à relever, il y a celui de faire évoluer la politique agricole régionale, d'être innovant pour qu'un meilleur partage de la valeur dans les filières agricoles bénéficie non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les salariés agricoles, c'est-à-dire toutes celles et ceux qui participent à la production de notre alimentation, que nous soyons en Nouvelle-Aquitaine ou quelque part ailleurs dans le monde. Donc nous espérons que, après ce rapport, au-delà de l'Observatoire indiqué page 107, un travail vraiment spécifique permettra qu'on prenne pleinement en compte l'ensemble des bénéficiaires potentiels de nos politiques agricoles régionales. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Émilie. Je partage l'essentiel de votre propos. Vous savez que parmi nos interventions sur le problème du logement, le logement des saisonniers est un axe majeur. Alors, après, le droit du travail ne dépend pas de nous et il appartient aux capacités de contrôle de l'État de vérifier qu'il n'y a pas de traite. Madame TARIOL.

Mme TARIOL. - Merci, Président. La mission d'information et d'évaluation a été créée dans un contexte de crise agricole majeure, marqué notamment par d'importantes manifestations d'agriculteurs en différents points de l'Europe, de l'Hexagone et de la région. La colère paysanne est légitime. Tout montre que des transformations sont indispensables. La délibération précise bien que notre région n'est pas la seule entité politique à intervenir en matière de politique agricole et alimentaire sur le territoire néo-aquitain. Tout en constatant le sérieux et la qualité du travail effectué par la mission, le sérieux et la qualité du rapport final. Il reste cependant à notre avis quelques questions essentielles qui n'y sont abordées que trop rapidement, même s'il est vrai que le Conseil régional ne décide ni des politiques nationales ni des politiques européennes. Ces questions sont simples et elles apparaissent clairement ou pas dans tous les événements relatifs à l'agriculture. Le revenu des paysans, la lutte contre les déséquilibres environnementaux, la nécessité pour chacune et chacun de pouvoir s'acheter une nourriture saine et suffisante et donc de disposer d'un revenu décent

comme le calcul de la direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques. Notre pays a encore perdu 100 000 exploitations agricoles ces 10 dernières années et le nombre d'actifs non salariés agricoles, près de 450 000 personnes, continue de reculer. D'ici 10 ans, près de 45 % des agriculteurs seront en âge de prendre leur retraite, alors même que les installations nouvelles ne compensent aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié des départs.

Dans le même temps, notre dépendance alimentaire se creuse sous le double effet de la baisse du nombre d'exploitations et de l'ouverture croissante des marchés avec une hausse continue des importations de produits agricoles. Cette situation met sévèrement en cause notre capacité à garantir demain notre sécurité et notre souveraineté alimentaire. Notre région est pourtant plutôt bien placée dans cette capacité. Elle a su prendre des décisions pour pallier au maximum cette tendance vers la crise et pour tenter de répondre aux besoins de la majorité des agriculteurs. Il est cependant légitime et indispensable de s'interroger sur l'ampleur de la crise agricole, puis de se poser des questions sur les choix politiques nationaux et européens qui sont la cause de cette crise.

Je ne confonds pas le goût bien connu de notre président pour les start-up et l'innovation avec ce qui suit, mais les solutions technicistes et aliénantes entraînent le surinvestissement et la substitution de quantités de travail par du capital au détriment de l'emploi. Les paysans et l'agriculture, eux aussi, ont droit au progrès scientifique et technique. Ils en ont même besoin. Comment aider les petites et moyennes exploitations, favoriser les reprises familiales si des capitaux énormes s'emparent des terres et des exploitations devenues hors de prix, si les politiques nationales et européennes soutiennent, pour des raisons de concurrence, les profits de l'agrofourniture en promouvant et en subventionnant des solutions technicistes et aliénantes qui entraînent le sur investissement et la substitution de quantités de travail par du capital au détriment de l'emploi ? La promotion par le gouvernement d'un paquet technique basé sur le numérique, la génétique et la robotique ne fait qu'accroître les montants de capital à reprendre et ne fait que rendre plus cher et encore plus inaccessible la reprise.

Sans renier l'innovation et la science, il est urgent de renouer avec des pratiques rendant les agriculteurs moins dépendants du crédit bancaire, reposant, entre autres, sur les grands principes de l'agroécologie. Avec comme clé de voûte la complémentarité entre espèces animales et végétales. Le bouclage des cycles de l'eau et des nutriments ou encore le maintien de la biodiversité. Ces principes reposent sur le fait de replacer l'humain dans le processus de production faisant du paysan de la connaissance de son terroir l'élément central d'une nouvelle agriculture. Un tel changement de modèle s'accompagne d'une complexification des pratiques, ce qui induit une plus grande connaissance des agro-

écosystèmes. Un partage des savoirs entre pairs et la possibilité d'expérimenter aux champs. En tendant vers des pratiques plus autonomes et plus économes, les agriculteurs se passeraient de quantités d'investissements onéreux et se libéreraient progressivement de l'accumulation effrénée entre acteurs trop puissants, en matériel trop large et en bâtiments d'élevage toujours plus vaste. Cela a un lien avec la qualité de l'enseignement agricole public, qu'il faut bien mieux soutenir.

La juste rémunération des agriculteurs est une priorité vitale. Entre 2001 et 2022, les marges des distributeurs ont augmenté de 188 %, celles des industries de l'agroalimentaire ont progressé de 60 %. Mais celles des éleveurs ont baissé de 4 %, ce qui ne leur permet pas de couvrir leurs coûts de production. Cela s'est encore aggravé depuis cette répartition injustifiable des marges qui étrangle les agriculteurs et ne profite aucunement aux consommateurs. Faute de résultat, la loi EGALIM a été remaniée en 2021 et 2023 pour tenter de la rendre plus efficace, mais en vain. Quelles actions le gouvernement a-t-il menées à ce sujet ? La Commission européenne devrait lancer un chantier pour en finir avec les pratiques de certaines centrales d'achat implantées à l'étranger permettant d'échapper à la loi EGALIM. Où en est-on ? Il faut en finir avec la multiplication des accords de libre-échange qui favorisent des productions agricoles à bas coûts, mais qui ne respectent pas nos normes de production en matière de santé et d'environnement. Il s'agit là d'une concurrence déloyale pour notre agriculture, mais voulue pour obtenir des contreparties favorables à d'autres secteurs d'activité. L'Union européenne fait clairement le choix de sacrifier l'agriculture. La délocalisation des productions agricoles a entraîné la disparition de nombreuses exploitations, dans notre région et dans notre pays, incapables de résister à cette concurrence déloyale. Certes, des échanges internationaux seront toujours nécessaires. Mais l'alimentation est un secteur vital qui impose de disposer d'une souveraineté. La réduction des conséquences du transport de ces produits qui transitent sur des milliers de kilomètres est une nécessité pour l'environnement. Il faut adapter notre production agricole aux impératifs environnementaux, tout en assurant la mission première de nourrir notre population, la crise climatique que nous subissons impose de changer nos modèles de production agricole, trop souvent destructeurs des sols et de la biodiversité. Dans ce but, plusieurs versions de plans écophyto ont été mises en place depuis 2008 par l'État dans l'objectif de réduire de moitié l'utilisation de produits phytosanitaires. Telles qu'elles ont été mises en place, leur efficacité s'est révélée très modeste et a rencontré une vive contestation de la part de nombreux agriculteurs. Le gouvernement vient de décider la suspension de ce plan écophyto.

En revanche, nous pouvons ici nous féliciter une nouvelle fois des initiatives régionales remarquables sur le sujet. Il y a 4 ans déjà, la Nouvelle-Aquitaine a dit son ambition d'être la

première région française de la transition énergétique et du climat. Elle s'est fixé trois objectifs. Réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 30 % des consommations d'énergie, porter à 32 % la part des énergies renouvelables. Elle s'est engagée dans une évolution ambitieuse de ses politiques publiques à travers Néo Terra, plaçant les transitions environnementales et sociales au cœur de ces objectifs.

Au-delà de nos remarques sur le fond et compte tenu des compétences consenties à la région, notre majorité y défend les revenus des paysans, exprime notre inquiétude sur les conséquences du changement climatique et notre volonté de travailler à les combattre. Pour conclure, même si c'est insuffisant, cette mission a été intéressante et doit être suivie d'effets. Nous nous réjouissons d'avoir pu intégrer quelques propositions dans ce compte rendu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Je vais maintenant pour conclure ce deuxième tour de table de notre assemblée, donner la parole à Gilles BŒUF.

M. BŒUF. - Monsieur le Président. Bonjour à tous. Moi je vais réagir parce que j'ai entendu ce matin des choses qui m'effraient en tant que scientifique. Cela fait 50 ans que l'État français me paye comme scientifique, je ne sais pas à quoi cela a servi quand j'entends effectivement les bêtises qui sont diffusées un peu partout. L'écologie n'est pas punitive. Laissez-moi jusqu'au bout. Vous allez voir. L'écologie scientifique actuelle montre ce qui nous punit aujourd'hui. Je parle d'écologie scientifique. On est bien d'accord. Nos engrais phosphatés sont beaucoup trop riches en cadmium aujourd'hui. Trois fois supérieurs aux normes recommandées au niveau de l'Europe. Ce métal contamine nos aliments. La moitié des Français, la moitié des gens ici sont contaminés par du cadmium avec des conséquences rénales, hépatiques, osseuses. Un tiers des problèmes d'ostéoporose chez les femmes, en France, sont liés à ces questions de sur-niveau du cadmium dans nos engrais phosphatés. Les pesticides polluent les aliments et les os. Meilleure est la détection des résidus, ce qu'on fait partout maintenant, aujourd'hui, moins il reste de régions qui sont épargnées. On les retrouve aussi dans l'air qu'on commence à tester en ville. Après les Pays de la Loire et l'Hérault, c'est La Rochelle qui a sonné l'alarme récemment. Car les pesticides nuisent à la santé. Les agriculteurs sont le meilleur indicateur, bien sûr, de cette question-là. Ils font 54 % de lymphome plasmocytaire, 20 % de myélome multiple de plus que la moyenne nationale. À 55 ans, c'est 13 % de maladie de Parkinson en plus. Mon ami François, tout à l'heure, me disait qu'il y a des problèmes dramatiques au niveau cardiologique et au niveau pulmonaire aussi à Limoges. Mais je ne blâmerai pas que l'agriculture, bien évidemment, puisqu'il y a d'autres problèmes. Les polluants éternels, dont on parle beaucoup, en ce moment, nos textiles, les usines productrices cancérigènes, perturbateurs hormonaux, toxiques. Le coût annuel en santé publique a atteint en Europe

plus de 50 milliards d'euros par année. Nos plastiques libèrent aussi des perturbateurs endocriniens qui ne sont pas moins nocifs.

Une étude récente de la Commission européenne, publiée en juillet 2023, explique que si on pouvait interdire les substances chimiques les plus dangereuses, on économiserait en santé publique entre 11 et 30 milliards d'euros de santé publique par an en Europe.

Pour conclure, vies mutilés, coûts sanitaires, notre gestion de l'environnement nous punit, ça, c'est vrai, tout à fait. Notre santé a des fondements écologiques, évidemment. Comment imaginer qu'en détruisant notre environnement par ces substances chimiques, il n'y aura pas de répliques sur la santé publique avec des désordres qui sont divers et variés sur notre santé et sur notre bonheur également. Médecins et vétérinaires, nous réagissons. On commence à penser le concept de santé unique, on vous en parlera dans quelques mois, ici, des animaux, des plantes, des sols et de l'air. Bref, les écosystèmes dont nous dépendons totalement. Un collectif de médecins, d'ailleurs, auquel nous appartenons, a dénoncé en mars la suspension du plan national écophyto limitant l'usage de ces pesticides.

Ce que je dirais, c'est qu'il y a une démagogie coupable et cruelle aujourd'hui à ignorer ou à marginaliser les élèves écologiques au nom d'un confort actuel sur lequel on sacrifie l'avenir. Soigner un cancer demain n'améliore ni le pouvoir d'achat ni le confort. Certes, notre longévité n'a jamais été aussi grande. Moi j'ai beaucoup d'amis femmes dont la maman est en train d'attendre 100 ans. À 20 ans, je ne connaissais pas ça. 1920. Pas de pesticides pendant la grossesse, pas de pesticides pour le bébé. Attendons de voir combien on va vivre, les gens qui sont nés après les années 50.

C'est pour vous dire, pour terminer, que : renversons les choses. L'écologie scientifique suggère des solutions pour produire sans être puni. Revisitons un peu ceci à cette aune-là. Et je terminerai en disant : arrêtons avec cette écologie punitive, celle qui tue et qui coûte. Développons avec les données scientifiques disponibles, et je répète, je l'ai souvent crié ici, la science n'est pas une opinion ni de droite ni de gauche. Et je termine. Il ne serait ni moral ni stratégique de sauver l'existant en sacrifiant l'avenir. Ça veut dire qu'on arrête cette écologie punitive et que l'on fait une écologie préventive. Nous la devons à la santé et à l'avenir des Français et à nos agriculteurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Gilles. Je crois que le débat a été très, très nourri, très. Très constructif, très engagé. Encore une fois, je remercie vraiment toute la mission du travail qu'elle a fait. Je remercie Pascal et Lydia. Je remercie les services. Charlotte CORRIUS et Isabelle GARDIEN. C'était vraiment un moment assez extraordinaire. L'Assemblée donne donc acte de cette communication ? Non, Madame, je redonnerai la parole après.

Mme COLOMBIER. - Monsieur le Président. Non, Monsieur le Président, s'il vous plaît,

laissez-moi juste finir. Au titre de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil régional, je souhaite poser une question préalable et j'ai tout à fait le droit de le faire. Maintenant. Pas après les votes.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela a trait au rapport ?

Mme COLOMBIER. - C'est une question, sur ce qu'on vient de débattre.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez. On donne acte du rapport. Ensuite je vous redonnerai la parole par rapport aux différentes mesures que va nous proposer Jean-Pierre RAYNAUD.

Mme COLOMBIER. - OK, d'accord, parfait.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc l'Assemblée donne acte à la commission, Pascal et Lydia, du rapport en vous remerciant du fond du cœur les uns et les autres pour ce débat très riche qui nous a animés depuis ce matin.

N° 01

COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA MIE (MISSION D'INFORMATION ET
D'ÉVALUATION) RELATIVE À LA POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE
RÉGIONALE

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

02 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

M. LE PRÉSIDENT. - Et je vais passer maintenant à la modification du règlement des interventions suite à ce rapport. Et je vous donne la parole, Madame. Maintenant.

Mme COLOMBIER. - Alors, je souhaite poser une question préalable. Le règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales que le Conseil s'apprête à voter doit viser spécifiquement à aider nos agriculteurs et l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine. La population française comme de Nouvelle-Aquitaine et a fortiori nos agriculteurs cherchent à vivre de leur travail, nous le savons tous, du fruit de leur labeur. N'est-il pas venu le temps de baisser les taxes à destination des agriculteurs pour leur permettre justement de baisser leurs charges afin de leur permettre de mieux vivre, voire même de faciliter leurs investissements ? La Région dispose d'un levier fiscal important, la taxe régionale dénommée Y1 lors de l'immatriculation de tout nouveau véhicule. Celle-ci est fixée par la Région. C'est important. Elle est calculée en fonction du nombre de chevaux fiscaux du véhicule, à immatriculer. L'activité agricole nécessitant des véhicules agricoles, touristiques ou utilitaires, pourquoi ne pas donner un coup de pouce aux exploitants agricoles en supprimant cette taxe qui est dite Y1 pour tout véhicule affecté à une activité agricole. Supprimer les taxes sur les véhicules c'est en quelque sorte faciliter le renouvellement et le rajeunissement de la flotte des véhicules agricoles. Certes, bien sûr, il ne s'agit pas de milliers, de dizaines de milliers d'euros comme étudiés, mais il s'agirait de soulager nos agriculteurs et d'envoyer un message fort à ceux qui travaillent et qui entreprennent, a fortiori dans la terre. Il faut être vraiment déconnecté de la réalité des Français pour considérer que quelques centaines d'euros ne sont que des broutilles. Dois-je rappeler qu'un tiers des agriculteurs vivent avec moins de 350 euros par mois, ce que l'on rappelait tout à l'heure.

Monsieur le Président, de manière très concrète, comptez-vous, dans les prochaines modifications du règlement d'intervention, utiliser le levier fiscal de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de baisser nos recettes en vue de soulager nos exploitations ? Pour finir, pourriez-vous notamment ajouter une ligne au chantier 1.4 qui est intitulé « répondre aux enjeux de financement des entreprises pour les accompagner dans leurs investissements », une mesure visant à exonérer, ou plutôt à prendre en charge à 100 % la taxe régionale dite Y1 lors de l'immatriculation d'un nouveau véhicule dont le bénéficiaire serait une personne morale justifiant d'une activité agricole sans autres conditions ? Cette mesure s'appuierait sur l'article 1599 quindecies du Code général des impôts. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous avoue que j'ai demandé des détails techniques. Ce que vous avez peut-être fait en appelant les services de la Région. Et on me dit que l'immatriculation d'un tracteur agricole est exonérée de taxe régionale. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les tracteurs agricoles sont exonérés de la taxe régionale dite Y1 sur l'immatriculation.

Mme COLOMBIER. - Pas complètement. Non, pas complètement.

M. LE PRÉSIDENT. - Et vous me parlez d'Y1, je vous réponds sur Y1. Le coût actuel d'une carte grise pour un tracteur agricole se limite donc aujourd'hui à 2 composantes, la redevance d'acheminement qui s'élève à 2,76 euros et la taxe de gestion qui, bien entendu, ne dépend pas de nous, dont 7 euros sont effectivement perçus par notre Région. Et je rappelle que la Région investit des centaines de milliers d'euros pour aider nos agriculteurs, et notamment les agriculteurs de montagne, à acheter le matériel agricole adapté à la montagne. Un à zéro. Je passe la parole à Jean-Pierre RAYNAUD.

M. DUFAY. - S'il vous plaît, Monsieur le Président, j'ai aussi une question préalable.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Je ne l'ai pas reçue. Non, mais vous n'allez pas cet après-midi jouer la montre parce que cet exercice démocratique ne vous plaît pas. Donc je passe la parole à Jean-Pierre RAYNAUD. Vous interviendrez après.

M. RAYNAUD. - Merci, Président. Alors, on a entendu beaucoup de choses. De la part de certains, je me suis parfois posé la question de savoir s'ils avaient participé à la MIE ou pas. Donc c'était quand même un peu étonnant comme raisonnement.

Alors, bien sûr, la Région a bien entendu l'appel de la profession agricole en ce début d'année et elle est consciente de la nécessité de l'urgence à agir. Et nous nous étions déjà dits prêts à faire évoluer nos dispositifs dès le début de cette MIE. Et c'est chose faite. La MIE a été l'occasion de refaire un tour de table des attentes précises des uns et des autres et je tiens à remercier l'ensemble des élus qui ont participé à la MIE ainsi que l'ensemble des structures qui ont été auditionnées et qui nous ont apporté leur vision de la situation de l'agriculture et des besoins dans un climat toujours constructif. Et merci, bien sûr, je m'associe à tout qui a pu être dit jusqu'à maintenant, aux services, Charlotte CORRIUS pour ses compétences en la matière et nos experts également, que ce soit Philippe de GUENIN ou Olivier DEGOS.

La Région n'a en effet pas attendu la MIE pour écouter et discuter avec les corps intermédiaires. Dans toute leur diversité, je suis fier de cette culture de la co-construction qui a été d'ailleurs reconnue unanimement par tous les acteurs auditionnés. Au-delà des budgets conséquents de la Région sur le CE volet agricole, on a toujours eu à cœur d'aller chercher les crédits supplémentaires pour encore plus d'effet levier sur nos politiques agricoles et alimentaires. C'est grâce à notre action et à notre volontarisme que le

programme VitiREV est largement et légitimement plébiscité et doté de 34 millions d'euros avec des crédits du plan d'investissement d'avenir, que nous sommes allés chercher à Paris au profit de notre viticulture pour préparer l'avenir. Nous nous sommes engagés également aux côtés de la viticulture régionale dans la feuille de route de densification et de réorientation du vignoble touché par une crise sans précédent, et cela en complément des mesures de l'État et de la profession. Feuille de route qui a été signée sur notre stand par le ministre, sur le Salon de Paris. Nous avons également œuvré au financement du vaccin par l'État pour lutter contre l'IHP.

Dans le cadre du Fonds de garantie d'Alter'NA, doté de 35 millions de crédits régionaux et FEADER, nous sommes la seule Région française à avoir obtenu une enveloppe complémentaire de 6 millions d'euros du Fonds de Junker, qui ont permis de garantir 40 millions de crédits supplémentaires en plus des 230 millions. Concernant le FEADER, le programme régional de 2023 à 2027 est doté de 60 millions d'euros annuels. En faveur des mesures agricoles. Je rappelle que cela représente +40 % par rapport à la précédente programmation et à ces crédits s'ajoutent également les efforts mobilisés sur le budget régional pour bien sûr assurer les contreparties nécessaires. Je pourrais également citer le financement de la MAB, Maintien de l'agriculture biologique. Depuis le retrait de l'État, plus de 13 millions en 2023 en faveur de 3 500 agriculteurs bio et 14 millions d'engagement pour 2024.

Dans ce contexte, nous souhaitons faire des propositions d'amélioration concrètes et opérationnelles de nos dispositifs à travers une feuille de route claire qui commence dès aujourd'hui. Dans les propositions que nous faisons, le cap de la transition agroécologique est maintenu. La trajectoire des transitions de la feuille de route de Néo Terra n'est pas remise en cause. Les agriculteurs de le savent, le climat est dérégulé. Les terres de la vallée d'Aspe descendent dans le gave jusque dans les vallées. Quand la grêle tombe au même moment dans le nord de la région, cette année, les récoltes de céréales comme les vendanges sont très en dessous des normales et il faut donc atténuer et s'adapter. La feuille de route post-MIE est large. Elle concerne en particulier l'accès à l'eau à travers la modification de son règlement d'intervention régionale en faveur de l'hydraulique agricole. Le soutien à l'élevage avec l'accroissement des moyens consacrés. Le renouvellement des agriculteurs. L'accompagnement de la transition agroécologique et de l'agriculture biologique. La viticulture. Et elle n'oublie pas non plus l'ensemble des filières aujourd'hui en crise. Le cap de la transition doit être tenu et en particulier sur l'hydraulique. Mais nous sommes bien conscients qu'il fallait dans ce domaine pouvoir répondre à des ajustements de notre règlement, notamment sur les éco-conditionnalités régionales qui pouvaient être un frein au développement de certains projets collectifs. L'hydraulique, cela a été dit, a été un

sujet majeur de cette MIE qui a fait l'objet d'une préconisation co-construite dans le cadre de la MIE et qui a été adoptée à la majorité des groupes de la majorité et de LR, notamment. Les autres groupes s'étant abstenus. Je rappelle que la modification du règlement d'intervention sur l'hydraulique s'appuie strictement sur cette préconisation. La modification du règlement intérieur proposée aujourd'hui fait suite à la volonté d'agir et d'être opérationnel. Nous nous devons d'apporter des réponses aux agriculteurs qui nous attendent. L'accès à l'eau permettra de développer des cultures plus diversifiées avec des pratiques plus vertueuses que l'on souhaite accompagner dans la durée. Des cultures avec plus de valeur ajoutée alors que le sujet du revenu est essentiel. Et je sais la détresse de certains exploitants.

Nous le savons tous, les autorisations de prélèvement et de création des ouvrages hydrauliques répondent à des règles européennes, nationales déjà très exigeantes et très complexes. L'ensemble des projets qui sollicitent la Région pour un financement sont conformes à cette réglementation nationale qui porte à la fois sur le bon usage de l'eau, la préservation des écosystèmes et en particulier de la biodiversité. Dans ce contexte, l'enjeu, pour la Région, est de montrer le chemin, à travers la transition agroécologique, d'être aux côtés des agriculteurs pour les accompagner dans leur réflexion et orienter leur pratique par un dispositif d'accompagnement personnalisé innovant des irriguants. Et c'est bien l'objectif des modifications proposées sur le règlement d'intervention. La modification du règlement d'intervention est proposée aujourd'hui pour une mise en œuvre dans les prochains appels à projets qui auront lieu en 2025. Et trois approches différentes en fonction des types de projets. Les projets d'amélioration d'infrastructures collectives existantes. C'est-à-dire améliorer des réseaux qui existent aujourd'hui. Pas d'augmentation de prélèvements, mais changer des tuyaux pour s'il y a des fuites ou modifier les stations de pompage pour faire des économies d'énergie. Donc la priorité sera donnée aux porteurs publics sans conditions supplémentaires, au-delà du respect des règles européennes déjà exigeantes d'économie d'eau ou d'énergie.

Pour les projets de réutilisation des eaux usées traitées pour des usages agricoles. Donc, là, c'est application de la condition européenne d'absence d'impact négatif sur le milieu. Et une condition régionale qui garantit la conformité du projet de territoire de gestion de l'eau, des PTGE, quand il existe. Et je rappelle que, sur ces dispositifs, nous intervenons au complément des agences de l'eau.

Pour les projets de développement des infrastructures individuelles et collectives, c'est-à-dire des réserves d'eau, des retenues collinaires, des ouvrages existants, du stockage d'eau de pluie, etc. Là, c'est l'application de la condition européenne. Pas d'aide si le prélèvement se fait dans des masses d'eau en déséquilibre. Donc il y aura une condition régionale qui

s'appuie sur l'éco-régime de niveau supérieur du premier pilier de la PAC qui garantit un niveau de bonne pratique agronomique, diversification des cultures annuelles, enherbement des rangs dans les cultures pérennes. Ou sur la certification environnementale, notamment des bio. Et nous mettrons une bonification très incitative de l'aide, c'est-à-dire +25 % par rapport au taux de base qui est de 30, pour que l'agriculteur s'engage dans un contrat d'accompagnement personnalisé à la transition agroécologique que la Région va déployer dès 2025. Il s'agit d'un outil innovant qui va pour accompagner de façon personnalisée l'agriculteur dans son changement de pratique. Avec deux volets principaux, un volet agronomique, notamment, avec le travail sur la vie dans le sol, et la réduction des produits phytosanitaires pour suivre et orienter les modes de production en termes de gestion des sols, de l'eau et des intrants.

Pour l'élevage, la Région Nouvelle-Aquitaine accroît les moyens en faveur de l'élevage pour accompagner les exploitations ayant de forts besoins d'investissements, y compris dès l'installation. Nous proposons des moyens accrus pour les 3 prochaines années sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations et en particulier le plan de modernisation des élevages. Je rappellerai simplement qu'un élevage sur 5 a été soutenu par la Région entre 2017 et 2022. Nos moyens seront étendus pour pouvoir atteindre une aide annuelle de 50 millions d'euros par an sur les prochains appels à projets, et cela jusqu'à la fin de la programmation en 2027. Par comparaison, c'était 38,7 millions actuellement, c'est-à-dire que c'est une augmentation de nos moyens sur le PCAE de 30 %. C'est mieux aider les projets d'installation en réduisant le reste à charge sur le coût de l'acquisition de l'outil de production particulièrement élevé dans les ateliers d'élevage avec une revalorisation de la dotation nouveaux et jeunes agriculteurs qui a été mise en œuvre depuis le 1^{er} juin 2023. Les modalités en seront travaillées avec la profession en amont du comité régional d'installation. Transmission du 23 octobre. La Région réaffirme son soutien à la polyculture élevage et à l'élevage à l'herbe pour ses bénéfices environnementaux et territoriaux. La Région poursuivra son accompagnement à la promotion de produits et de filières de qualité ainsi qu'aux démarches qualité valorisant les pratiques environnementales et vertueuses. Donc je pensais à HVN qui a été cité. Je rappellerai que le développement des signes de qualité a été un marqueur très important dans notre politique agricole depuis des décennies.

La MIE a été l'occasion également de rappeler les dispositifs mis en place dans le pack transition, qui permettent notamment, à travers le financement de l'expérimentation, de l'innovation, du partage et de la diffusion des bonnes pratiques, de l'accompagnement technique et collectif, de créer les conditions favorables à l'évolution des pratiques pour les agriculteurs pour une meilleure résilience au dérèglement climatique. Une baisse des intrants, plus de stockage de carbone dans les sols et dans la biomasse, une meilleure

approche One Health de l'agriculture. 10 millions par an y sont consacrés aujourd'hui et seront maintenus. La Région incite également aux pratiques agroécologiques à travers des conditions d'accès aux aides individuelles ciblées et harmonisées, ainsi que des aides dédiées, notamment les mesures agroenvironnementales et climatiques forfaitaires sur la protection des races menacées, de l'apiculture, les démarches bas carbone et des aides à la bio. Suite à la MIE, la Région décide de créer un outil innovant pour renforcer l'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique. Pacte Agro Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de lancer un véritable plan d'accompagnement collectif pour la transition agro-écologique, pour massifier et accélérer la transition à l'échelle des 64 000 exploitations agricoles de la région, en misant sur le collectif au plus près du terrain. L'objectif est de renforcer les liens et les échanges entre les agriculteurs autour de problématiques communes liées à la transition et à l'économie des territoires. Massifier la transition sur les territoires, en s'adaptant aux problématiques propres à chaque agriculteur, en lien avec la création de démonstrateurs avec l'usage du numérique et l'échange collectif. Cet outil donc sera co-construit avec la profession, comme la Région l'a toujours fait. Gage d'adhésion et d'adéquation aux réalités du terrain. Des moyens seront dégagés sur cet accompagnement qu'il faut amplifier et 4 millions d'euros y seront consacrés sur les 3 ans. Je pourrais reprendre l'expression de Gilles BŒUF donc en disant qu'il n'est pas question, ici, d'avoir une écologie punitive. Mais c'est bien de préparer notre agriculture aux enjeux de demain. Je passe la parole sur l'agriculture biologique à Virginie LEBRAUD.

Mme LEBRAUD. - Cela a été déjà dit, encore une fois, en 2024, la Région tiendra ses engagements de financement sur les aides au maintien à l'agriculture biologique qu'elle assure depuis le retrait de l'État depuis 2018 en mobilisant les reliquats des aides FEADER de l'ancienne programmation. Donc, Monsieur RAYNAUD l'a redit, plus de 3 500 agriculteurs bio sont ainsi bénéficiaires de la MAB 2023. Pour 13,3 millions d'aides et 14 millions de crédits seront reversés sur la MAB 2024.

Suite au décroisement opéré en 2023, les mesures dites « surfaciques » telles que les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique relèvent désormais de la compétence de l'État. Donc la Région interpelle ici l'État pour qu'il réintègre et assure le financement de la mesure de maintien à l'agriculture biologique dans le programme stratégique national sur la nouvelle programmation FEADER, alors que l'aide à la conversion est en sous-consommation. En plus des crédits régionaux et européens déjà fléchés en faveur de l'agriculture biologique via le financement d'actions collectives déjà dédiées, la Région remobilisera, à même hauteur, en 2025, les crédits qu'elle avait assurés pour cofinancer la MAB sur les années précédentes et appeler le FEADER correspondant, soit 2,5 millions de crédits Région qui seront mobilisés en 2025 sur de nouveaux

accompagnements individuels aux agriculteurs bios pour valoriser, rémunérer leurs pratiques vertueuses pour l'environnement et la biodiversité, type paiement pour services environnementaux. Ce travail est engagé avec les agences de l'eau et sera discuté avec la profession lors du comité régional de l'agriculture biologique qui se tiendra le 26 novembre. En plus, vous pouvez le voir et cela a été déjà précisé, les investissements éligibles aux aides du plan végétal environnement seront également élargis pour correspondre et prendre en compte les besoins spécifiques aux agriculteurs bios. Merci.

M. HÉRAUD. - Alors sur la viticulture, rappeler quand même que les produits issus de la viticulture ne sont pas tout à fait des produits agricoles comme les autres. On a besoin de manger tous les jours, on a besoin d'eau potable tous les jours. Des produits issus de la viticulture, on n'en a pas forcément besoin tous les jours, mais. Certains... Justement, on a une baisse de la consommation très importante depuis plus de 50 ans et dans les consommateurs, aujourd'hui, même de vin, seulement 10 % sont des consommateurs. Et, sur ce genre de produit, le consommateur est davantage en recherche de sens. Et il est sensible aux questions environnementales et d'ailleurs cela a été rappelé par Bernard FARGES qui est le président du comité national des interprofessions viticoles lors de l'Assemblée générale du CIVB, la nécessité de répondre aux attentes des consommateurs qui sont effectivement plus sensibles aux questions environnementales sur ces produits-là. Et c'est pour ça que les viticulteurs sont depuis de très nombreuses années très impliqués déjà dans la transition agro-écologique et qu'ils ont suivi le VitiREV avec autant d'appétence.

Sur les réponses que l'on apporte face à la crise, on va poursuivre évidemment l'accompagnement à la diversification. On a mis un plan de diversification suite au plan d'arrachage. Pour rappel, avec le plan d'arrachage, les agriculteurs qui s'engagent à arracher, s'ils choisissent de laisser pendant 20 ans en prairie ou de reboiser, ils ont 6 000 euros de l'État. S'ils choisissent l'option diversification, ils ont 6 000 euros de l'interprofession. Mais ils ont 2 ans pour se prononcer suite à l'arrachage qui est encore en cours puisqu'il y a une première phase qui se termine le 30 septembre et après il y aura une deuxième vague. 2 ans pour se prononcer sur la diversification. Donc, là, on commence à avoir les premiers dossiers et il faudra qu'on voit en fait comment cela se déroule pour adapter le dispositif si besoin et peut-être l'ouvrir davantage, même à des vigneron qui n'arrachent pas, mais qui veulent se diversifier, on va dire, en prévention des difficultés de la viticulture. Donc, ça, on va le poursuivre et voir comment on l'adapte. Ce qui nous a été demandé, c'est de retravailler sur l'export pour compléter le soutien collectif aux acteurs de la filière que l'on fait déjà via l'AANA. Donc, là, c'est ce qui va être proposé dans le règlement d'intervention, c'est de pouvoir intégrer le dispositif 360 export qui permet le recrutement de cadres à l'export ou de VIE pour diversifier les pays sur lesquels on exporte. Donc ça c'est

quelque chose que l'on va d'ores et déjà aujourd'hui, proposer. Et puis, à la prochaine commission permanente, on vous proposera aussi le financement des diagnostics de restructuration pour accompagner les caves coopératives viticoles. Là, on a travaillé un dispositif complémentaire de l'État pour que toutes les coopératives de Nouvelle-Aquitaine puissent être accompagnées dans ces audits. Et puis, après, évidemment, le travail face à cette crise se complète. Notamment, on va rencontrer bientôt les syndicats viticoles des AOC les plus touchées par l'arrachage parce que ces AOC qui vont avoir parfois 20 % de vignobles en moins vont avoir aussi 20 % de recettes en moins puisque les recettes des syndicats viticoles sont liées à la production, au nombre d'hectares et à la production. Et donc il faudra voir l'impact que cela a pour eux parce que cela va être des ressources en moins pour la promotion des vins et donc voir comment on peut les accompagner.

M. RAYNAUD. - Après la viticulture, bien sûr, nous n'oublions pas les autres filières en crise et nous avons œuvré sur l'IHP, donc l'influenza aviaire et nous continuons de travailler avec l'association des Régions de France pour se coordonner entre Régions pour travailler sur les autres maladies. Et je pense aussi à l'Observatoire sur les grandes cultures et la compétitivité des systèmes, en particulier dans les zones intermédiaires, et nous sommes, au niveau régional, particulièrement concernés par ces zones intermédiaires. Toutes les réponses ne viendront pas de la Région. Aussi, le lobby, au niveau national et européen, est primordial. De nombreux chantiers relèvent du niveau national et européen. Sur l'hydraulique agricole où, au niveau européen, certains articles sont très contraignants pour nous sans avoir beaucoup de sens puisqu'ils définissent les limites à l'hectare alors qu'il serait plus judicieux de travailler sur les volumes quand on parle de l'eau que sur les hectares. Les mesures de simplification. J'ai appris, en même temps que le Président, récemment, que sur l'ASP, sur le paiement, il y a un règlement de 200 pages en termes de cahier des charges pour le paiement. Donc c'est quand même très lourd à ce niveau-là. Le financement des mesures surfaciques, les mesures agro-environnementales et climatiques, l'AMAB qu'on ne pourra plus financer. Ce n'est plus dans le dispositif de l'État. Donc il y a un vrai travail à faire puisqu'on sait que les crédits européens liés à la conversion agriculture biologique ne sont pas tous consommés. Donc il y a un vrai travail à mener pour savoir comment on réoriente ces crédits-là, et en essayant de les maintenir sur l'accompagnement de l'agriculture biologique. Et puis, cela a été dit également, il y a un grand chantier qui est devant nous. Donc Régions de France nous demande de faire remonter nos travaux sur l'élaboration de la future politique agricole commune. Et, là, c'est un vrai chantier que nous avons à faire sur le début de l'année 2025. Et, pour cela, on pourra s'appuyer sur Éric SARGIACOMO notre député européen pour pouvoir faire remonter nos besoins sachant qu'il a participé à la MIE régionale. Ce sera pour nous un précieux soutien.

Donc, la mise en œuvre de la feuille de route régionale se veut opérationnelle et concrète avec un déploiement rapide des premières mesures selon le calendrier suivant. Donc la modification du règlement d'intervention régionale en plénière ce jour même pour l'hydraulique agricole. La DNJA, les aides à l'export aux opérateurs vitivinicoles. Les aides pour la réalisation des audits des caves coopératives viticoles seront proposées dès la commission permanente du 30 septembre. En octobre 2024, nous modifierons le programme stratégique régional FEADER et lancerons les chantiers sur la massification et la transition agro-écologique. En novembre 2024, ce sera le lancement des appels à projets pour l'élevage, la revalorisation de la DNJA et le lancement des aides individuelles à l'export pour les opérateurs vitivinicoles. Sur le premier trimestre 2025, lancement des appels à projets sur l'hydraulique agricole et les deuxièmes et troisièmes trimestres 2025 pour la mise en place des PSE pour les bios et le lancement de pactes agros sur la massification de la transition. Voilà, Président. Il s'agit d'être prêt très rapidement avec tout ce que nous nous sommes engagés à faire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Pierre. Et, bien entendu, on continuera d'avoir un groupe de travail, comme vous l'avez proposé au niveau de la mission, avec Lydia et Pascal COSTE pour suivre tout cela de telle sorte que les élus soient bien partie prenante de tous les textes qui seront promus et les actions qui seront menées. Je vous propose maintenant de passer aux amendements. Alors il y a une intervention. Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Je souhaiterais faire un rappel au règlement et vous rappeler, Monsieur le Président, que l'article 24 de notre règlement intérieur prévoit la possibilité de poser une question préalable pour laquelle la parole ne peut pas nous être refusée et que l'orateur qui demande la parole pour une question préalable a le droit à 4 minutes. Donc vous avez bien voulu donner la parole à Caroline. D'ailleurs, vous n'avez pas tout à fait répondu à sa question. Donc je vous propose qu'elle vous envoie par écrit sa question et nous acceptons de votre part une réponse par écrit. Et maintenant je voudrais, pour respecter le règlement intérieur, que vous donniez la parole pour une question préalable à Michel DUFAY et à Richard GUERIT. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour la question préalable, allez-y.

M. DUFAY. - Donc c'est une question préalable qui a dû vous faire dresser les cheveux sur la tête comme à moi. C'est le possible risque systémique de pollution du Bassin d'Arcachon qui est une atteinte majeure à la biodiversité, aux ostréiculteurs. Donc, Monsieur le Président et chers collègues, l'article du Sud-Ouest du 18 septembre 2024 sur le risque de déversement non accidentel donc volontaire, qui risque de poser des problèmes avec les assureurs d'eaux usées dans le bassin d'Arcachon est une provocation de trop de la SIBA, le

syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon, présidé par Monsieur FOULON, Maire d'Arcachon et conseiller régional. Alors que le SIBA a été créé pour lutter contre le rejet des eaux usées urbaines et industrielles dans le Bassin, ce même SIBA propose, 60 ans après, de modifier les arrêtés préfectoraux pour permettre, en cas de débordement, de déverser le surplus directement dans le Bassin. Quelles peuvent bien être les justifications écologiques et humaines de cette solution, au-delà d'éviter les poursuites judiciaires ?

Malheureusement, ce type de débordement ne semble pas être un cas isolé puisqu'il s'est déjà produit lors des hivers 2020 et 2021, et 2023, 2024, provoquant des désastres financiers chez les ostréiculteurs. Pour rappel, le bassin d'Arcachon est le principal berceau de naissain des huîtres d'Europe. Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'une menace grave pour l'écosystème, mais également une catastrophe économique pour le niveau local, régional et même national.

Alors que nous espérons un plan massif de mise à niveau des installations d'acheminement et de traitement des eaux usées, nous constatons que les responsabilités sont renvoyées entre l'État, qui n'a pas alloué les crédits nécessaires, et les communes regroupées dans le SIBA, qui arguent de ne pas disposer des moyens suffisants. Pour se dédouaner des responsabilités futures, le SIBA propose désormais d'autoriser purement et simplement ces déversements potentiellement toxiques pour la faune, la flore et bien sûr les ostréiculteurs dans le milieu naturel.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de vous saisir de ce dossier, de réunir tous les acteurs autour de la table et de ne repartir qu'avec un plan d'action clair, assorti d'une obligation de résultat. Compte tenu du risque systémique que représentent les déversements d'eaux usées dans le bassin d'Arcachon pour la biodiversité et l'activité ostréicole ne serait-il pas pertinent de modifier l'axe 4 du règlement d'intervention qui porte sur la lutte contre les pollutions des eaux littorales afin d'y intégrer des mesures spécifiques de financement pour la mise à niveau des infrastructures de traitement des eaux usées dans les zones ostréicoles sensibles comme le bassin d'Arcachon. Comptez-vous prévoir un accompagnement financier renforcé pour les projets locaux de modernisation de ces infrastructures afin de prévenir de tels risques à l'avenir ? Je vous remercie.

M. GUERIT. - Oui, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette question préalable concerne la formation des jeunes agriculteurs. En Nouvelle-Aquitaine, l'agriculture joue un rôle majeur dans l'économie régionale. Elle représente 3,4 % de la valeur ajoutée régionale contre 1,8 % au niveau national. Par ailleurs, l'agriculture contribue à 3,9 % de l'emploi local dans la région, avec des variations selon les départements. Par exemple, 2,8 en Gironde et 10 % en Creuse. La Région compte également 64 100

exploitations agricoles, ce qui en fait la première région française en termes de nombre d'exploitations et de surfaces agricoles utiles. Représentant environ 15 % de la SAU nationale. Elle produit une grande diversité de cultures, notamment des céréales, du vin, du maïs et du bétail.

Pour autant, le secteur agricole fait face à une baisse notable de l'intérêt des jeunes, sans même parler des coûts de transmission des exploitations entre générations. En 2020, près de 40 % des chefs d'exploitation agricole en Nouvelle-Aquitaine avaient plus de 60 ans. Cette situation reflète un vieillissement de la population agricole qui pose des défis en termes de renouvellement générationnel. Et près de 10 % des exploitations doivent être transmises à court terme. Sans avoir de repreneur identifié actuellement. Cette désaffection semble en partie due à une perception erronée des métiers agricoles, souvent jugés difficiles et peu attractifs. Or, les avancées technologiques et les évolutions actuelles rendent ces métiers plus innovants et porteurs d'avenir si les revendications des agriculteurs sont enfin entendues à tous les niveaux.

Dans ce contexte, afin de valoriser la noblesse de ces métiers, il paraît essentiel de renforcer les partenariats entre les établissements scolaires, les acteurs agricoles et les collectivités afin de sensibiliser les jeunes aux métiers agricoles dès le collège et la classe de seconde.

Je vous propose donc d'étudier, voire d'accentuer 4 pistes d'actions concrètes. Premièrement, renforcer les interventions en milieu scolaire en mettant en place des journées portes ouvertes dédiées à la découverte des métiers agricoles. Ensuite, en proposant des visites d'exploitations agricoles conventionnelles et biologiques et en invitant des agriculteurs et des professionnels à intervenir dans les collèges et les lycées. L'objectif serait de sensibiliser les jeunes aux opportunités offertes par ce secteur, en s'appuyant sur des témoignages concrets. Deuxième piste, développer une campagne de communication régionale positive, c'est-à-dire mettre en avant la diversité des métiers agricoles, notamment ceux liés aux nouvelles technologies, et utiliser des supports modernes et attractifs, adaptés au jeune public. Cette campagne pourrait être réalisée en partenariat avec les organisations agricoles et les rectorats, pour valoriser l'image de l'agriculture comme un secteur dynamique, moderne et utile. Troisième piste, créer ou renforcer les dispositifs de stage et d'apprentissage en permettant aux collégiens et lycéens d'effectuer des stages ou de l'apprentissage dans des exploitations agricoles. Une telle démarche établirait un lien direct entre les jeunes et les professionnels du secteur, les familiarisant concrètement avec les métiers et l'environnement du travail. Enfin, quatrième piste, renforcer l'accompagnement dans l'orientation scolaire en introduisant des sessions d'information spécifiques sur les formations agricoles dans les parcours d'orientation des classes de troisième et de seconde et s'appuyer sur les conseillers d'orientation et collaborer avec les professionnels du secteur

agricole. Cela permettrait de mieux informer les jeunes sur les opportunités de formation dans le secteur.

En conclusion, quelle action le Conseil régional a-t-il déjà mise en place pour promouvoir les métiers agricoles auprès des jeunes, notamment via les dispositifs de formation et d'orientation ? Et est-ce qu'à l'avenir des modifications au RI sont prévues dans le chantier 3.3 ou le chantier 2.5 pour renforcer l'apprentissage et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas si vous êtes au courant en fait. Jean-Louis NEMBRINI ou Jean-Pierre RAYNAUD pourraient le dire mieux que moi, mais l'apprentissage est largement développé dans les lycées agricoles. L'intervention de la Région est massive, ne serait-ce que sur une compétence qui n'est pas la nôtre sur la modernisation des exploitations. Je ne sais pas si vous le savez, mais on a des exploitations dans les lycées agricoles, justement, pour attirer, former les agriculteurs. Nous avons installé aussi une formation spécifique aux métiers de vétérinaire qui est essentielle, vous n'en avez pas parlé du côté de votre groupe, sur le problème sanitaire de l'élevage. Et nous avons plus de 64 jeunes qui vont faire un stage de formation spécifique au métier de vétérinaire. Nous travaillons avec le ministère de l'Agriculture justement pour revaloriser non seulement en formation initiale, mais aussi en formation d'apprentissage, mais aussi en formation des nouveaux agriculteurs. Et il faut que vous soyez prudents là-dessus. Moi, j'ai assisté, au lycée de Montardon, à une formation, avec Jean-Pierre RAYNAUD sur les futurs nouveaux agriculteurs. À part un seul, tous, ils étaient 17, c'est-à-dire 16 sur 17, portaient la transition agroécologique, voire l'agriculture biologique. Donc vous êtes complètement à côté de la plaque. Je ne comprends pas bien les 14 amendements. Ils viennent là aussi pour retarder cette décision et vous entendre parler à hue et à dia, mais les choses avancent.

Sur le bassin d'Arcachon, nous n'avons pas de responsabilité sur les stations d'épuration. Ce n'est pas nous. Vous savez qu'il y a une loi qui prévoit que chacun a ses responsabilités particulières. Il est évident et, ça, vous devriez vous en préoccuper, que les communes sont obligées d'investir massivement par rapport aux pollutions multiples qu'elles viennent des pollutions en cas de submersion par des intempéries incroyables comme cela s'est passé sur le bassin d'Arcachon, où qu'elles viennent des PFAS, ce que disait Gilles BŒUF tout à l'heure, ou des pollutions issues parfois, du travail agricole à travers le Ciron parce que ce n'est pas la première fois que nos huîtres d'Arcachon ont des problèmes. Et savez-vous que toutes les études scientifiques que nous avons fomentées au niveau de la Région ont montré que les pollutions sur le bassin d'Arcachon venaient du large ? Et ne venaient pas de l'Intérieur. Par contre, qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu des pluies abondantes sur le bassin d'Arcachon. Donc toute l'eau est arrivée, qui a submergé les réseaux de traitement de

l'eau usée. Il faut bien entendu adapter ces réseaux à ces risques, qui sont des risques cinquantennaires. Je ne sais pas, quelque chose comme ça. Mais il faut qu'on recrée la reméandration du drainage qui a été effectué. Il faut qu'on refasse aussi, je ne sais plus comment s'appellent ces îlots de biodiversité et de mares. Les lagunes. Il faut repenser tout cela. Et ce qui est particulier, c'est qu'à la fois vous posez une question, mais, en même temps, tous vos discours de ce matin vont totalement à l'encontre des solutions pour les huîtres.

Je rappelle aussi que, cet été, vous qui doutez du désordre climatique et des causes du réchauffement climatique que, à Marennes-Oléron, ils ont arrêté pendant 3 mois l'affinage des huîtres de claire parce que l'eau était trop chaude. Parce que l'eau était trop chaude. Et c'est le désordre climatique, le réchauffement climatique qui amène ces désordres. Donc on ne peut pas à la fois avoir un grand discours : « Laisser les faire, débrouiller-vous, arrêtons d'emmerder tout le monde ». Et puis en même temps souligner que les conséquences du désordre climatique amènent de réels problèmes. Posez une autre question, et je m'exprime en tant que président du comité de Bassin Adour Garonne. Nous sommes obligés de fermer de plus en plus de zones de captage parce que l'eau de ces zones de captage est polluée par un certain nombre d'effluents et que ça coûte de plus en plus cher aux communes. N'essayez pas d'occuper le temps.

M. GUERIT. - Monsieur le Président, deux minutes. Vous m'interpellez sur la formation des jeunes agriculteurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, c'est vous qui m'interpellez.

M. GUERIT. - Non, vous avez répondu. Moi je vous ai posé une question. Vous avez répondu. Je vous ai dit que 40 % des chefs d'exploitations avaient plus de 60 ans et que 10 % des exploitations devaient être transmises à court terme.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est dans le rapport. Vous ne l'avez pas lu ?

M. GUERIT. - S'il vous plaît, Monsieur le Président. Vous me parlez de lycées agricoles, moi je vous parle de classe de troisième pour inciter des élèves à rentrer dans les lycées agricoles.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est dans le rapport tout ça. En plus, j'ai réussi à obtenir, modestement, l'information sur l'orientation. Mais le centralisme non démocratique qu'il y a en France nous empêche d'avoir la compétence. Jean-Louis NEMBRINI pourrait le dire mieux que moi. Nous ne pouvons pas rentrer dans les collèges. Nous ne pouvons pas rentrer dans les collèges.

M. GUERIT. - Vous ne répondez pas aux questions. Vous me parlez de 16 élèves qui vont

repandre les exploitations. Je vous dis que 10 % de 64 000 exploitations. Donc vous êtes satisfait ? 16 jeunes agriculteurs, et vous êtes satisfaits... Mais c'est parfait...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on le sait, ça, c'est dans le rapport. Je n'ai jamais dit que j'étais satisfait. Mais vous savez la cause ? C'est que, aujourd'hui, on ne peut plus installer un jeune agriculteur parce que le prix des terres est trop important et que les grosses exploitations mangent l'installation des jeunes. Enfin... Vous voulez que je vous parle de votre programme économique ?

M. GUERIT. - Oui, justement.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, on passe aux amendements.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président. Mais attendez, Monsieur le Président, non, on n'est pas aux amendements parce qu'on a...

M. LE PRÉSIDENT. - Si, on est aux amendements. J'ai décidé qu'on était aux amendements. Je passe la parole.

M. TRIFILETTI. - Il y a un problème de méthode, Monsieur le Président. Vous n'allez quand même pas m'obliger à demander une suspension.

M. LE PRÉSIDENT. - TRIFILETTI, à part prendre la parole...

M. TRIFILETTI. - Monsieur ROUSSET, ce n'est pas parce que vous êtes énervé contre le Front national... Écoutez un petit peu, écoutez un petit peu s'il vous plaît. Vous allez voir, sans doute, que cela ne viendra pas que de nos banques. Et puis c'est bien ça où est le problème. Parce qu'en fait vous avez avancé et le Vice-président Jean-Pierre RAYNAUD a avancé toute une série de choses et c'est surtout effectivement une question préalable, qui ne sont pas mises au vote ou qui seront mises au vote, dont nous n'avons pas discuté en mission d'information et d'évaluation de la politique publique. Donc on a un problème sur la méthode réellement dans ce qui a été déroulé. Elle est biaisée cette présentation, parce qu'on découvre des choses qui ne font pas partie de près ou de loin de la mission. Donc on nous annonce que des arbitrages vont être remis, par exemple, à la profession. Mais moi, j'ai cru que la MIE, justement, c'était aussi, à un moment donné, les élus qui prenaient leurs responsabilités, qui étaient en capacité, de donner un avis par rapport à un rapport. C'est bien ça, non, il me semblait, qu'on avait mis en œuvre ?

M. LE PRÉSIDENT. - On a passé toute la matinée là-dessus.

M. TRIFILETTI. - Mais non, parce qu'il n'y a pas eu de vote alors que, là, il va y avoir vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Évidemment qu'il y a un vote sur les conséquences de la mission.

M. TRIFILETTI. - Exit, donc, les préconisations présentées dans votre rapport partagé ? Et il est quand même incroyable d'entendre Gilles BŒUF, par exemple, faire un plaidoyer, juste, d'ailleurs, et après entendre toute une liste de renoncements qui sont à venir sans concertation avec les conseillers régionaux. Donc j'ai une question à vous poser. Il y a des mesures, certes, qui sont effectivement intéressantes, mais totalement hypothétiques. Comment voulez-vous qu'on vote ensuite sur des mesures qui sont totalement hypothétiques ? Arrive ma question. Est-ce que c'est le retour à une gouvernance dont j'ai cru qu'elle allait changer, notamment par la mise en œuvre de cette MIE ou est-ce qu'on retrouve ici nos vieux démons et on retourne à la case départ sans que l'on ait, nous, les conseillers régionaux, rien à dire ? Et vous allez voir que je ne suis pas le seul, sans doute, à penser ça sur les bancs de cette assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - On le verra sur les votes. Pascale.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, alors, qu'on s'entende bien, nous avons un premier point à l'ordre du jour de cette séance plénière, la communication du rapport de la MIE. Deuxième point, modification du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. C'était l'ordre du jour de notre séance. Or, là, on vient de nous présenter une feuille de route, une feuille de route pour laquelle nous n'avons aucune information, sur laquelle nous n'avons aucunement travaillé, y compris en commission. Il n'y en a jamais été fait état, ni aucune référence. Comprenez que quand on se félicite le matin d'une démocratie participative, d'un enjeu collectif, d'une intelligence collective qui a travaillé et que, dès l'après-midi, on voit que : « J'ai décidé une feuille de route » sur laquelle nous n'avons aucune information, c'est quand même compliqué. Donc, là, où en sommes-nous ? De quoi parlons-nous ? Sur quoi allons-nous débattre ? Est-ce que c'est la modification du règlement ou pas ? Moi, je ne sais plus. On a des choses à dire sur les modifications, mais on nous présente une feuille de route. C'est la nouveauté du jour.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Pierre RAYNAUD vous rappelait ce que vous avez proposé qui est de tirer les leçons. Une première salve sur les travaux de la MIE. Et puis Jean-Pierre vous a donné un calendrier pour qu'on continue assemblée plénière et commission permanente pour ces préconisations. On a souhaité ne pas attendre. Ce qui est bizarre, c'est que, à la fois, si on avait proposé simplement le règlement d'intervention, on nous aurait demandé une feuille de route. Et comme on vous présente une feuille de route avec des modifications, vous dites : « Non, il faut des règlements d'intervention. »

Mme REQUENNA. - Non, Monsieur le Président, vous savez très bien que c'est faux. Ce matin, on a demandé ce qu'il allait advenir de ce rapport. Vous aviez déjà pris une décision. Je ne dis pas que la décision sur le fond est mauvaise. En revanche, quand les montants

sont établis et les orientations sont déjà prévues c'est qu'on fait fi du travail qu'on a fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous en prie, Pascale. On a essayé de ne pas procrastiner et on nous reproche de ne pas procrastiner. Jean-Pierre.

M. RAYNAUD. - Je voudrais rappeler quand même que ce cette feuille de route, on peut ne pas l'appeler feuille de route si vous voulez, mais cette modification du règlement d'intervention a été présentée en commission sur les 3 commissions environnement, finances et agriculture à laquelle vous participiez. On a essayé de répondre aux attentes des agriculteurs tels qu'on les a entendues dans la MIE.

M. LE PRÉSIDENT. - D'ailleurs, il y a des amendements.

M. RAYNAUD. - Et on reprend quand même des choses qui ont été proposées dans le cadre de la MIE.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'hydraulique, sur le PCAE, sur la viticulture. Pascal.

M. COSTE. - Sur ce point-là, je pense que l'on est un certain nombre, à la MIE, à avoir poussé quand même très fortement pour qu'on ne soit pas sur une présentation aujourd'hui simple du sujet, mais que l'on ait un certain nombre d'évolutions, notamment la question de l'hydraulique et un certain nombre d'autres questions. Donc je pense qu'aujourd'hui on ne peut que se réjouir de voir l'exécutif avoir fait des propositions et avoir décidé. C'est ce que je disais ce matin. Je pense que le fait majoritaire doit être respecté. La co-construction aussi. Je pense que l'on est au début ou à l'expérimentation à la fois d'une MIE et de ses conséquences.

Et, donc, effectivement, il y aurait pu, peut-être, y avoir une forme de courtoisie. Entre les arbitrages qui sont faits par l'exécutif, et restent de votre ressort complet, et la présentation sur les tablettes des élus. Parce que cela fait 10 jours, tout ça. Cela veut dire qu'il y avait une fenêtre de tir de 2 à 3 jours, je ne sais pas quand est-ce que vous avez fait vos arbitrages, pour pouvoir le faire. Donc, moi, je pense qu'il ne faut pas qu'on s'énerve aujourd'hui et un travail conséquent des services. Parce que je pense que personne n'ignore que pour changer un règlement hydraulique comme ça, cela doit représenter un travail hyper important pour l'ensemble des services. Je pense que ce qu'il faut retenir de ce qui ressort là de plusieurs groupes que je peux partager aussi, c'est qu'il faut peut-être que, pour la suite, il y ait aussi un travail et une information entre tous pour qu'on puisse continuer et passer ça sous le fait de véritablement vouloir avancer plutôt que de vouloir cacher quoi que ce soit aux uns aux autres, d'autant que cela va tout à fait dans le sens de ce que préconise la mission et de ce que l'on souhaitait. Alors, après, le diable est dans les détails, donc, forcément, dans les détails, cela peut froisser quelques-uns. Donc je pense qu'il faut que vous en reteniez aussi l'essentiel pour que, sur la suite, on puisse continuer en courtoisie

entre tous.

Et si tu me redonnes la parole ensuite, je redirai sur les amendements ce que je pense en la matière, aussi, parce que je pense qu'il faut que l'on tire les enseignements de la mission jusqu'au bout. On ne peut pas travailler comme on travaille là. Pas plus la majorité, j'entends, mais pas plus un certain nombre de groupes, derrière, qui reviennent représenter tout et n'importe quoi... Pas n'importe quoi. Représenter tout sans même, au moment où ça pouvait se faire, l'avoir fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Alors j'ai un premier amendement du groupe communiste, Alain.

M. BACHÉ. - Je m'inscris dans ce que vient de dire le président de la MIE. Je pense très sincèrement, très sincèrement, que nous aurions dû travailler ces modifications collectivement. Il n'a pas été possible de le faire. Nous, nous maintenons, dans ces conditions-là, nos amendements et je trouve particulièrement dommageable que le travail collectif qui a prévalu dans la commission n'ait pas pu se poursuivre après.

M. RAYNAUD. - Quand même, je ne peux pas laisser dire ça aussi bien de la part de Pascal que d'Alain, que le travail n'a pas été collectif, car on a repris les préconisations, « texto », les préconisations qui ont été faites dans le cadre de la MIE. Et elles ont été, je dirais, très majoritairement acceptées ou elles ont fait l'objet d'abstentions.

M. LE PRÉSIDENT. - Que ne nous aurait-on dit si nous n'avions pas repris dès la suite de la communication du rapport et de la présentation du rapport à un certain nombre de préconisations ? Le souhait de Jean-Pierre RAYNAUD et mon souhait a été qu'on mette en application de telle sorte que les appels à projets 2025 puissent bénéficier de l'apport de cette MIE. Donc tout ça a été fait d'une manière hyper transparente. Après c'est ce que je n'aime pas dans le débat public. Pour que chacun essaye... Pascale.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, qu'on s'entende de bien. Ce qui nous a été présenté à la commission mercredi, ce sont les modifications sur trois dispositifs, la DNJA, le règlement hydraulique et le 360 export. D'accord. Donc là aujourd'hui on voit...

M. RAYNAUD. - Oui. C'est les trois seuls qui bougent.

Mme REQUENNA. - On est d'accord. Jean-Pierre, ce qu'on essaie d'exprimer, c'est qu'aujourd'hui on nous soumet une feuille de route sur laquelle nous n'avons pas du tout travaillé. Alors il y a des dispositifs dont je peux me féliciter, le PCAE, nous avons demandé, pour les filières élevage, une extension des crédits et j'ai vu que cela avait été annoncé. Mais on ne peut pas dire ce matin et vous avez dit tout à l'heure, Président, que vous alliez installer une commission de travail pour continuer et affiner, alors même qu'on nous présente

une feuille de route. Reconnaissez que c'est surprenant, même s'il y a des choses sur lesquelles on s'accordera.

M. LE PRÉSIDENT. - Appelons-là autrement, alors.

Mme REQUENNA. - Donc sur la forme, on vous fait cette remarque. Maintenant, est-ce qu'on peut intervenir sur le fond de la délibération sur laquelle nous allons avoir à voter puisque c'est le deuxième point de l'ordre du jour ?

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme REQUENNA. - Merci, Monsieur le Président. Donc, s'agissant de la DNJA pour laquelle il n'y aura plus de plafond pour pouvoir revaloriser les accompagnements dans le cadre du PCR en lien avec la profession, nous souscrivons, puisque c'est aussi ce que nous demandions et ce sur quoi nous nous étions accordés. Le dispositif 360 export pour les négociants, c'était aussi une demande de la profession. Nous y souscrivons également.

S'agissant du règlement d'intervention hydraulique. Alors, d'abord, le débat en matière hydraulique, nous avons bien à l'esprit et nous l'avons bien au cours de la MIE, est un débat qui porte des enjeux beaucoup plus larges. Il est nécessaire de poser la question des infrastructures de la manière dont elles pourraient répondre à des enjeux aussi multiples que le stockage, l'irrigation, la lutte contre la sécheresse, contre les incendies, la lutte contre les inondations et, bien sûr, l'accès à l'eau potable pour tous avec la préservation des écosystèmes. Le prérequis, et parmi ces grands enjeux, il faut réaffirmer que l'eau est une ressource indispensable pour nos agriculteurs et qu'il est de notre responsabilité de leur en garantir l'accès. Nous avons au cours de cette mission relayé ce message des agriculteurs qui est celui de dire qu'aujourd'hui le règlement d'intervention qui existe, voté en octobre 2023, que nous sommes le seul groupe à ne pas avoir voté, n'était pas adapté. Montesquieu disait qu'une chose n'est pas juste parce qu'elle est la loi, mais qu'elle doit être loi parce qu'elle est juste. Eh bien, c'est exactement ce qui s'est passé avec ce règlement hydraulique que tous les autres groupes avaient voté. Et là je me tourne vers mes collègues du Rassemblement National, bien évidemment, qui l'avaient voté, qui prétendent mieux représenter le monde agricole, mieux connaître le monde agricole. Sauf que, là, c'était véritablement une erreur parce que très peu d'agriculteurs, et je serai curieuse de savoir combien ont pu répondre aux appels à projets émanant de ce règlement d'intervention, des conditions cumulatives excessives inaccessibles pour nos agriculteurs. Donc je pense que, côté budget, il a dû y avoir de sacrées économies. Les modifications qui sont proposées représentent des avancées, on ne va pas remettre ça en question. Et cela même si des doutes subsistent pour la profession. Par exemple, la cartographie des masses d'eau qui interrogent toujours parce qu'on arrive à des situations où, parfois, sur une même commune,

certaines peuvent avoir bénéficié d'accompagnements, d'autres non. Donc des troubles sur de mêmes communes. La nécessité, encore, d'être dans un PTGE dans le cas de substitutions interroge nos agriculteurs. Pour autant, globalement, le sentiment est celui d'une amélioration.

Alors, Monsieur le Président, « il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice ». Et nous avons bien conscience que tout promettre quand on n'est pas aux affaires est facile, que tout promettre quand on n'est pas impliqué sérieusement dans les affaires régionales est irresponsable. Y 1 vient d'être cité. Tout promettre sur les barrages sans aucun discernement, mais simplement pour tenter de séduire, en d'autres termes, surfer sur les difficultés et sur la souffrance des agriculteurs est criminel. Nous savons qu'il est difficile de faire bouger toutes les lignes. Donc vous aurez compris que je faisais référence aux positions de nos collègues du Rassemblement National qui ne vendent que du rêve parce qu'ils ne sont pas aux affaires et parce que c'est facile de ne faire que de la « com » en matière agricole. Pour autant, le travail que nous avons accompli au sein de cette MIE, et c'est pour ça que nous sommes un petit peu en colère par rapport à la feuille de route, nous considérons qu'il y avait des positions parfois diamétralement opposées et qu'il nous paraît aujourd'hui responsable parce qu'on a réussi chacun à se rapprocher, même si nous n'avons pas obtenu ce que nous souhaitions, nous nous sommes rapprochés. Chacun a fait un pas. À part le Rassemblement National qui reste sur de la pure posture. Et j'espère que nos collègues verts qui ont eu une participation remarquable franchiront aussi ce pas. Et pour ces raisons, même si les modifications proposées ne sont pas totalement satisfaisantes, eu égard au travail accompli, eu égard au fait que nous souhaitons continuer de travailler avec cet esprit de consensus et d'intérêt général pour nos agriculteurs, nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aime bien l'atterrissage, Pascale. Je passe au premier amendement, Alain.

M. BACHÉ. - Je ne vais pas redévelopper ce que j'ai dit. Nous le maintenons en l'état.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Pierre.

M. RAYNAUD. - Sur le premier amendement, la délibération qui est présentée actuellement reprend avec précision les préconisations de la page 104 du rapport de la MIE qui a été voté par l'ensemble des groupes et y compris le groupe communiste. L'amendement proposé soulève plusieurs points, notamment la question de la couverture minimum des sols, 75 %. Et 7 % de zones non productives supplémentaires pour la biodiversité. Cependant, ces obligations ne sont pas toujours réalistes dans certaines situations, comme l'a démontré ce printemps particulièrement pluvieux où il était impossible pour certains agriculteurs d'installer

une couverture des sols. Ce type de contrainte crée une complexité administrative importante. Et nous ne devons pas alourdir davantage ce dispositif. Je rappelle que mettre des contraintes si on n'est pas en capacité de les contrôler derrière c'est quand même compliqué. Toutefois, il pourrait être judicieux de reprendre l'idée de substitution des produits phytosanitaires CMR par des solutions alternatives dès que celles-ci existent. Un point qui fait consensus. Les autres aspects proposés dans cet amendement relèvent plutôt de négociations qui auront lieu dans le cadre du futur contrat de transition.

Aussi, nous proposons de rejeter cet amendement tout en reconnaissant l'importance de poursuivre la réflexion dans le cadre plus large des discussions sur la transition agroécologique.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, explication de vote s'il vous plaît, en amont. Je suis désolé, c'est la démocratie.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette espèce d'appétence pour faire durer, là...

M. TRIFILETTI. - Non, non. Cela s'appelle la démocratie et le règlement inférieur.

M. LE PRÉSIDENT. - TRIFILETTI, allez-y.

M. TRIFILETTI. - S'il vous plaît, je ne vous appelle pas « ROUSSET ». Je vous appelle « Monsieur le Président ». Donc un petit peu de respect s'il vous plaît, Monsieur le Président. Répétons quand même que noyer le règlement hydraulique dans le règlement des aides économiques, c'est grave. C'est grave et c'est incompatible avec la notion même de commun. Et c'est pour ça qu'effectivement ce matin, on a essayé de vous l'expliquer. Et nous tenons à apporter tout notre soutien, nous, à cet amendement du groupe communiste. Pourquoi ? Parce qu'en réintégrant pleinement les éco-conditionnalités, cet amendement garanti que nos exploitations agricoles adopteront des pratiques plus respectueuses de la biodiversité, des sols et des ressources naturelles, en introduisant des mesures concrètes telles que la couverture des sols, la protection de la biodiversité et la substitution des produits phytosanitaires dangereux par des alternatives durables. Ces changements ne sont pas seulement des contraintes supplémentaires, ils représentent des opportunités pour construire une agriculture plus résiliente tout en répondant aux attentes croissantes de nos concitoyens. Et là aussi, on pourrait mettre ce que Gilles BOEUF nous a rappelé tout à l'heure. Cet amendement met également l'accent sur l'innovation en encourageant l'utilisation de technologies d'irrigation optimisées pour préserver l'eau. Une ressource, nous le savons, précieuse. Et il apporte ainsi un soutien indispensable à la transition écologique du secteur agricole. Tout en garantissant la compétitivité de nos exploitations. Alors, bien sûr, nous allons voter pour, en conformité totale avec le projet du Front populaire, globalement,

qui allie pragmatisme et ambition pour l'avenir de notre agriculture et de notre environnement. Je vous remercie, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Stéphane.

M. TRIFILETTI. - Je vous en prie, Alain.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, notre approche est une approche plutôt de confiance et contractuelle en fixant des objectifs. C'est ce qu'a indiqué, je crois, la MIE, qui l'a voté à l'unanimité. Je mets aux voix cet amendement, qui est d'avis de l'adopter ? Pardon, je ne vous avais pas vu. Vous avez injonction, tous, de faire durer le débat le plus possible ? Alors, Monsieur SOULAT, allez-y.

M. SOULAT. - Monsieur le Président, chers collègues, si les communistes ne s'intéressent pas aux agriculteurs, en plus de soutenir toutes les associations anti-agricoles, les plus gauchistes qu'ils ne s'inquiètent pas. Les agriculteurs, comme les autres électeurs, le leur rendent bien, au vu de leurs scores microscopiques aux élections européennes comme législatives.

Les critères ESC sont au cœur des contestations de la filière agricole française. Aujourd'hui, le groupe communiste, pourtant membre de la majorité, propose un amendement visant à réintroduire l'une des rares mesures ayant été assouplies par le règlement intérieur. Une fois de plus, il se positionne contre les agriculteurs ignorant leur demande. Il est légitime de s'interroger sur leur soutien à ces critères alors que vous-même prônez un assouplissement des ESC. Où est la cohérence ? Le Rassemblement National défend une politique agricole basée sur les priorités claires, suppression des ESC, à remplacer par des systèmes incitatifs de bonus pour encourager une agriculture plus verte sans pénaliser les agriculteurs, lutter contre l'agribashing et valorisation de l'agriculture, simplifications administratives pour alléger la charge pesant sur nos agriculteurs. Afin de soutenir la production agricole indispensable à notre souveraineté alimentaire, nous voterons contre cet amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - J'en profite pour vous dire que je n'ai expulsé personne ce matin, mais que je dois au respect démocratique de cette Assemblée de ne pas la perturber par des intrusions étonnantes que l'on a vécues auparavant. Je mets aux voix ce cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 à la délibération n°02 par le Groupe Communiste,
Ecologique et Citoyen

- **POUR : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je ne sais pas. Edwige DIAZ, comment fait-on ? Parce que vous en avez 14.

Mme DIAZ. - Eh bien, les uns à la suite des autres.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, on n'a pas bien vu les votes. Excusez-moi, Président, il y a des personnes qui n'ont pas levé la main, simplement. Dans l'Assemblée, tout le monde n'a pas levé la main. On peut savoir quel est le résultat du vote ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, il est écrasant. Il est écrasant. Je fais confiance aux services des assemblées. Alors, sur l'amendement numéro un du RN.

M. LAMARA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre de la section DNJA, notre groupe RN propose d'ajouter à l'aide forfaitaire modulable une bonification de 5 % pour les projets intégrant des demandes de diversification agricole et des innovations, qu'elles concernent aussi bien la production ou la commercialisation. Cette bonification incitera les jeunes agriculteurs à diversifier leur activité, les rendant ainsi mieux armés pour faire face aux aléas économiques et climatiques. Il s'agit d'encourager une agriculture plus résiliente et adaptée aux défis de demain. Ça, c'est le premier amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous voulez présenter les 13 autres ?

M. LAMARA. Je n'en ai que deux, moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors allez-y, présentez le deuxième.

M. LAMARA. Alors que l'ensemble des groupes politiques font le même constat quant au renouvellement générationnel et au manque d'installations de la part de la nouvelle génération d'agriculteurs, aucune proposition concrète ne nous a été réellement faite lors de cette MIE. Dans ce cadre, les élus du groupe RN proposent une bonification de 10 % au plafond d'aide forfaitaire pour les jeunes agriculteurs s'installant dans les zones à fortes contraintes géographiques, les montagnes, les zones défavorisées ou économiques, comme

les territoires ruraux en déclin. Cette mesure renforcera l'équité entre les zones rurales en difficulté et celles plus favorisées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Alors Virginie LEBRAUD pour le premier amendement.

Mme LEBRAUD. - Oui Président, chers collègues, merci donc. L'amendement présenté ici vise à instaurer une bonification de 5 % sur la DNJA pour les agriculteurs diversifiant ou innovant. Cela introduit une complexité inutile dans un dispositif qui, je le rappelle, doit rester simple, équitable pour l'ensemble des jeunes agriculteurs. Par ailleurs, il est important de souligner que la diversification et l'innovation dans l'agriculture bénéficient déjà de dispositifs spécifiques, le PCAE, par exemple, ainsi que de nombreux appels à projets permettant de soutenir efficacement les agriculteurs dans leurs démarches d'innovation. Pour ces raisons, nous vous invitons à rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Marilyne, sur le deuxième amendement.

Mme BEYRIS. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, concernant cet amendement, permettez-moi de rappeler que la DNJA, déjà, répond à ses préoccupations. Et, en fait, il aurait fallu connaître vraiment les textes pour éviter de déposer un amendement comme celui-ci. La DNJA est déjà calibrée. 13 000 euros en plaine, 15 000 euros en zones de montagne et une majoration de 24 % pour les zones défavorisées. Ce qui fait que cela met de l'équité par rapport aux installations. De plus, il existe déjà un dispositif qui s'appelle l'ICHN, l'indemnité compensatoire de handicap naturel, qui vient en soutien des expansions agricoles qui se retrouvent dans des territoires confrontés à des contraintes naturelles assez importantes. Donc, introduire une nouvelle bonification ne ferait qu'épuiser le budget et au détriment d'une répartition plus juste entre les nouveaux et les jeunes agriculteurs. Et cela risquerait aussi de créer une inégalité entre les territoires parce que cela bénéficierait encore plus à ceux qui ont déjà des aides par rapport aux zones soutenues. Donc je vous invite aussi à rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - En plus, cela modifierait l'ensemble de notre dispositif parce que la bonification qui existe est beaucoup plus importante que les 10 %. Donc on régresserait. Notamment sur les zones défavorisées et la montagne. Pascal.

M. COSTE. - Oui, je voulais juste une précision par rapport au groupe LR sur les 14 amendements. Plusieurs choses. La première, je partage ce que vient de dire Marilyne sur celui-là. Je suis quand même un peu stupéfait d'entendre : « Aucune proposition concrète ne nous a été proposée ». Et c'est aussi pour cela que le groupe LR ne prendra pas part au vote sur ces amendements. Il y en a qui pourraient avoir du sens, mais parce que c'est trop facile, alors que l'on a demandé à chacun de poser tout ce qu'on voulait faire, être force de proposition intégrée ou pas, pouvoir en débattre dans le cadre de la mission, et

venir ensuite, en séance plénière, réexpliquer et refaire un petit coup de publicité pour tel ou tel public. Parce que si on fait tous comme ça, sur la contribution des LR, comme certainement ceux du centre ou les autres, les éléments qui n'ont pas été retenus, on n'avait qu'à tous les remettre en amendement. Mais cela a quel sens ? On a débattu, il n'y a pas d'assentiment général sur le sujet, on a fait une synthèse sur ce qui pouvait faire, consensus. Pour le reste, pour le moment, ce n'est pas là. Voilà pourquoi nous, nous prendrons la délibération telle qu'elle est et nous la voterons et que l'on ne prendra pas part au vote sur les amendements qui sont proposés. Je pense que ce n'est pas respectueux du travail qui a été fait jusqu'à aujourd'hui et d'avoir passé du temps à traiter les uns les autres, les groupes, revenir voir si on avait des choses à mettre dedans, etc. Parce que je pense qu'il y a eu de l'égard pour chacun des membres de la MIE, sans ostracisme aucun. Et, le minimum, ce serait que, en retour en plénière, on soit dans le même état d'esprit ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage totalement l'avis de Pascal COSTE. Le premier amendement, qui est d'avis de l'adopter ? LR ne prend pas part au vote. Qui est contre ? LR ne prend pas part au vote.

M. ROBERT. - Nous ne prenons pas part au vote, également.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'amendement numéro 2, puisque le système existe déjà, qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? C'est bizarre de présenter des amendements quand même sur ce qui existe déjà.

Vote sur l'amendement n°2 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'amendement numéro 3, pardon de le dire, mais « Création d'un site régional de recyclage des panneaux photovoltaïques », mais, enfin, on a financé massivement ce site à Saint-Loubès, avec la société d'ESS Envie Gironde à Pessac. Il existe, enfin !

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, je peux m'exprimer ?

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous voulez. Mais je vous ai répondu.

Mme COUSIN. - Je vais présenter le troisième et le quatrième dans la foulée. À l'heure où l'on veut développer le photovoltaïsme, notamment l'agriphotovoltaïque...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais vous continuez comme si je n'avais rien dit...

Mme COUSIN. - Permettez-moi de présenter mes amendements. C'est tout. Il est donc important de rappeler que tous ces panneaux viennent essentiellement de Chine et que si l'on veut un jour une filière française susceptible de pouvoir garantir notre souveraineté énergétique à plus ou moins long terme, tout en se souciant du tri de nos déchets, il est important d'aider au maintien et au développement d'une filière relocalisée en France. Notre politique régionale, toujours tournée vers l'avenir, serait un excellent exemple, si l'on développait cette filière de recyclage de panneaux solaires, un site de recyclage comprenant le tri, la sélection, la révision et le test des panneaux solaires, qui ferait le lien entre les assurances et poseurs de panneaux et les clients potentiels, et serait un moyen d'allier la réduction de nos déchets en matière de panneaux photovoltaïques et la remise dans le circuit de ceux qui pourraient être réinstallés dans un autre projet. J'ai moi-même fait

l'acquisition à moindre coût de panneaux solaires photovoltaïques que j'ai installés et qui proviennent initialement de l'usine font roche dans le Lot-et-Garonne qui créait jusqu'alors des panneaux solaires français. Ces panneaux issus d'une revalorisation des déchets ont le double avantage de coûter moins cher, de réduire les déchets et d'être créateurs d'emplois non délocalisables. La possibilité, à l'échelle régionale, de soutenir une filière de recyclage est une opportunité pour créer des emplois locaux dans les zones rurales qui manquent cruellement d'attractivité.

De plus, le développement des panneaux solaires est tel qu'il faudra se soucier très vite de la partie recyclage de ce mode de production électrique. Le groupe RN propose donc de lancer le développement de la filière recyclage des panneaux photovoltaïques qui sont et seront installés sur notre territoire. Cela comprend un état des lieux des installations quant à leur état, leur vieillissement et la fin de vie programmée qui, à n'en pas douter, va s'annoncer prochainement vue l'évolution de la durée de vie des installations, la prise en compte des aléas climatiques et une part de marge quant au renouvellement que pourraient nécessiter les conséquences d'une tempête. Le but étant, à terme, de pouvoir créer une filière de recyclage qui permettrait à tous, agriculteurs, entreprises et particuliers, de pouvoir s'équiper à moindre coût avec des panneaux solaires recyclés qui revaloriseraient les déchets de la filière, créeraient des emplois locaux en zone rurale et soutiendraient notre souveraineté énergétique. Et, devant l'enthousiasme que suscitent vos réactions à mes amendements, je ne doute pas, chers collègues, que, de tous bords, vous soutiendrez mes amendements.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, Madame, moi, je veux bien que vous ne suiviez pas l'activité de la Région, mais nous avons ce centre. Je vous invite à aller le visiter. C'est à Saint-Loubès. Il est installé depuis plusieurs années. Il fait du recyclage. On est en train de l'accompagner, en plus, pour que les métaux rares qui sont dedans, notamment l'argent et l'or, sur des technologies qui n'existent pas, puissent être prélevés. Ce qu'on ne sait pas faire aujourd'hui. On le fait sur tous les plans. Écoutez, quand même, je veux bien qu'il y ait des différences, mais, là, on est en train de le faire massivement. On a acheté trois machines qui viennent du Japon. Cela existe.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté. Les deux... On l'a déjà, Madame.

Vote sur l'amendement n°3 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme COUSIN. - Je vous ai précisé tout à l'heure, Monsieur le Président, que je présentais les deux. Les deux amendements sont présentés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le 4, qui est pour ? Les autres groupes ne prenant pas part au vote. Alors, sur l'éco-régime.

Vote sur l'amendement n°4 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme LATUS. - Monsieur le Président, chers collègues, depuis 2022, nous avons assisté à

une baisse préoccupante des rendements agricoles, notamment à cause des événements climatiques extrêmes et des épidémies comme la grippe aviaire qui ont entraîné une chute de 20 % de la production de volailles en 3 ans. Nos agriculteurs sont au front, mais ils subissent de plein fouet des crises répétées. En parallèle, des exigences de plus en plus strictes leur sont imposées alors qu'ils peinent déjà à maintenir leur production. Cet amendement que nous présentons aujourd'hui vise à les soutenir en ces temps difficiles. Il propose une suspension temporaire des conditions agroécologiques afin de leur permettre de se concentrer sur l'essentiel, redresser leur production et protéger leur cheptel. Nous sommes tous ici conscients de l'importance des enjeux environnementaux, mais il est illusoire de penser qu'une agriculture affaiblie, sans moyens ni perspectives, pourra répondre à ces défis. Avant de parler de transformation, il faut garantir la survie de nos exploitations agricoles. Ce que nous défendons avec cet amendement, c'est avant tout la souveraineté alimentaire de la France.

Sans une production agricole suffisante, nous serons de plus en plus dépendants des importations, ce qui menace non seulement notre économie, mais aussi notre sécurité alimentaire. Nous devons agir de manière pragmatique. Cet amendement ne remet pas en cause les objectifs à long terme de l'agroécologie, mais il donne aux agriculteurs la respiration suffisante dont ils ont besoin pour surmonter cette crise. Ils ont prouvé leur résilience, mais, aujourd'hui, ils ont besoin de notre soutien pour continuer à nourrir la France.

Je tenais aussi à dire que, effectivement, nous avons voté le règlement d'intervention hydraulique, mais nous l'avons voté pour le budget alloué et non pour les contraintes imposées. Donc je tenais à le rappeler. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, Madame, les scientifiques, et je crois qu'on peut faire confiance à Gilles BŒUF dans sa qualité de biologiste pour nous rappeler un certain nombre de contraintes, et on en discute avec le réseau des vétérinaires, expliquent que le problème de la santé animale et le problème de la qualification ou des labels sont importants pour le revenu des agriculteurs. À midi, nous avons mangé de la viande HVN, haute valeur naturelle, qui suppose un cahier des charges. Et, ce cahier des charges, si on y touche, alors qu'il permet aux éleveurs de subsister et de mieux rentabiliser leur cheptel, par ailleurs, si la population en général, quelle que soit la communication que nous faisons avec l'AANA, ne fait pas augmenter la consommation de viande, on ne va pas se battre contre des murs. Donc je vous propose de voter non à cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°5 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Le 6, « Retirer la mention dans le cadre de la transition agroécologique dans la partie transition soutien au pastoralisme ». Qui veut le présenter ?

M. VERRIERE. - C'est Monsieur VERRIERE. Monsieur le Président, chers collègues, je vous présente aujourd'hui un amendement visant à supprimer la référence à la transition agroécologique dans le soutien aux activités en zone de montagne. Bien entendu, cette transition est un enjeu important, mais dans ces zones spécifiques, les contraintes sont déjà extrêmement élevées. Les éleveurs et agriculteurs de montagne, qui préservent des savoir-faire traditionnels et des paysages uniques, doivent être soutenus de manière flexible sans être obligés d'adopter des pratiques qui ne correspondent pas toujours à leur réalité. Mon amendement vise donc à dissocier le soutien aux montagnes des critères stricts de transition agroécologique pour offrir un accompagnement plus adapté et plus souple à ces territoires, sans pour autant compromettre l'objectif global de durabilité.

Par ailleurs, et c'est lié, je souhaite attirer votre attention sur la situation alarmante de la fermeture de la route du Somport. Cette route est essentielle pour le transport des produits agricoles. Actuellement, les éleveurs ont besoin de fourrage, de paille, d'aliments pour leurs troupeaux. Mais la fermeture de la route entraîne une hausse du coût des transports estimée entre 15 et 30 euros la tonne, en fonction des produits. De plus en période de récolte du maïs qui approche à grands pas. Dans le Béarn et les départements voisins, nous avons des organismes stockeurs qui ne sont pas équipés pour faire face à ces interruptions logistiques prolongées. Des travaux avaient été réalisés en urgence pour le passage du Tour de France

en vallée d'Ossau l'année dernière. Il est donc impératif d'agir avec la même célérité pour garantir que cet axe soit rétabli le plus rapidement possible. La solution provisoire du passage par le col du Pourtalet ne suffira pas, car cette route n'est pas adaptée à un flux de camions important, notamment avec les risques hivernaux à venir. Il est donc urgent que nous trouvions les fonds et les solutions pour restaurer cette liaison vitale.

M. LE PRÉSIDENT. - Restez dans votre amendement, je suis désolé parce que sinon ce n'est pas sérieux. Restez dans votre amendement. J'ai parlé de la vallée d'Aspe ce matin. Ne déviez pas. Ne faites pas un discours. Je présenterai à la future commission permanente une série d'aides qu'on a vues avec Andde SAINTE-MARIE et avec Bernard UTHURRY et soit Bernard UTHURRY, soit Andde SAINTE-MARIE soit moi-même sommes mobilisés depuis la catastrophe parce que c'en est une. Qui est liée au dérèglement climatique. J'ai mobilisé l'armée, avec le préfet des Pyrénées-Atlantiques pour avoir des gros porteurs pour faire les héliportages sur du matériel agricole lourd. Maintenant, la route s'est effondrée. Si vous voulez être utile, soutenez-moi sur la réouverture de Pau-Canfranc.

M. VERRIERE. - Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une création d'une enveloppe exceptionnelle ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je vais la proposer. Je vais la proposer.

M. VERRIERE. - Je la propose donc avec vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, je n'ai pas besoin de votre soutien.

M. VERRIERE. - Ah bon ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non. La démagogie, ça suffit.

M. VERRIERE. - La démagogie, elle est dans les deux sens.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'aspect agroécologie du pastoralisme, d'abord, un, s'il y a un secteur agricole qui est, comment dire, vertueux en matière d'agro-écologie, c'est bien le pastoralisme. C'est bien le pastoralisme. Donc, si vous allez voir les bergers et que vous leur dites : « On va arrêter le pastoralisme », alors, à ce moment-là on va arrêter le financement des héliportages, de l'aménagement des pistes, du financement des salles de traite, de la réhabilitation des cabanes et de tous les véhicules qui montent là-haut. Et ça, ce n'est pas démagogie de faire ce discours-là ?

C'est ce qu'on fait. Si vous vous occupiez des politiques régionales, vous sauriez qu'on accompagne les cabanes et qu'on les a toutes réhabilitées avec le Département des Pyrénées-Atlantiques. Vous sauriez qu'on finance les héliportages ou les muletages. Vous sauriez qu'on finance les salles de traite. On finance même les chiens de protection des troupeaux. C'est terrible parce que, cette mission, la première chose qu'elle a fait, c'est

qu'elle a fait de l'information sur ce qu'on fait déjà. Et, là, vous êtes en train de faire de la tautologie. J'ai un autre souci. Le vrai problème pour le pastoralisme, vous savez ce que c'est ? C'est l'eau, c'est que, simplement, il y aura moins de neige, il y aura moins d'enfouissement de l'eau dans les nappes en montagne. Donc il y aura moins de sources, donc il y aura moins de rivières, donc il y aura moins d'abreuvement pour les troupeaux et que le problème du pastoralisme, s'il veut rester, c'est certes d'avoir des bergers ou des bergères, mais c'est aussi d'avoir de l'eau dans les ruisseaux ou dans les gaves. Et si l'on veut le faire, il faut, oui, qu'on défende les zones humides en montagne. Ces zones humides, elles sont totalement piétinées quand il fait très chaud parce que la température peut monter à 36° par les gros animaux. Et si on imperméabilise le sol, c'est-à-dire si on ne défend pas des mesures agroécologiques pour défendre les zones humides, eh bien on aura plus d'eau en montagne donc on ne pourra plus monter les bêtes. Donc je propose de voter absolument contre votre amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté. Alors, DNJA ? Allez, un peu de démagogie, Madame.

Vote sur l'amendement n°6 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme JOUBERT. - Oui, je vais faire ça très bien, Monsieur le Président. Vous avez l'art et la manière.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez la parole, vous avez la parole. Vous saurez vous défendre.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, le renouvellement des générations est une question majeure pour l'agriculture française et néo-aquitaine. Si le fait de reprendre et faire perdurer une exploitation reste bien heureusement une idée répandue parmi les jeunes agriculteurs, la crise agricole actuelle inquiète à juste titre. La multiplication et la surtransposition des normes, la concurrence internationale déloyale favorisée par les

traités de libre-échange, l'agri-bashing relayé par certains élus d'extrême gauche sont malheureusement devenus des obstacles à surmonter. Cet amendement vise donc à atténuer sa difficulté en suspendant temporairement les exigences agroécologiques pour les aides au démarrage, ceci dans un contexte de baisse tendancielle de la production agricole. Il permettrait à tous les jeunes agriculteurs de pouvoir bénéficier d'un soutien financier garanti pour leur installation, sans que celui-ci soit conditionné à des critères qui, tout en étant louables sur le principe, deviennent une contrainte supplémentaire souvent intenable en cas de crise.

Rappelons ici que la tenue de cette séance plénière fait suite directement à la manifestation organisée par la Coordination rurale devant l'hôtel de Région. Au moment de leur présence dans l'hémicycle, leurs représentants vous ont exprimé une demande claire, un moratoire sur l'ensemble du volet agricole de Néo Terra en raison des contraintes multiples qu'il contient. En adoptant cet amendement, vous feriez respecter leur volonté. Vous justifieriez la réalisation de cette MIE dont nous débattons aujourd'hui.

Les jeunes agriculteurs, comme l'ensemble de leur génération, sont déjà largement sensibilisés aux questions de protection de l'environnement. Nul besoin de leur imposer des contraintes supplémentaires qui deviennent contre-productives et favorisent la concurrence internationale à moindre coût, autrement dit l'importation de produits ne respectant aucune des normes sociales et environnementales en vigueur. Comme vous le savez, notre agriculture souffre et les jeunes agriculteurs ont plus que jamais besoin de notre soutien. Adopter cet amendement, c'est leur envoyer un signal fort en cette période de crise. C'est tout simplement faire en sorte que notre agriculture puisse vivre et leurs acteurs et ces acteurs également. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous aussi on souffre, Madame.

Mme JOUBERT. - Pas suffisamment, apparemment.

M. LE PRÉSIDENT. - L'amendement suivant, c'est un peu la même chose, non ?

Mme JOINT. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme JOINT. - Mes chers collègues, les deux éléments sont un peu liés puisqu'ils portent sur la notion d'agroécologie, mais au moment des aides au démarrage pour les chefs d'exploitation agricole. Agricole. Je rajouterais juste, par rapport à ce qu'a dit ma collègue, que le bio, vous l'avez dit vous-même ce matin est un marché qui est un peu en ralentissement et que par ailleurs tous les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer ne veulent pas forcément le faire en bio. N'ont pas forcément les éléments pour ça. Moi ce qui

m'inquiéterait plus c'est le fait de peut-être démotiver certains qui voudraient se lancer si on leur met trop de contraintes au démarrage. C'était l'élément à rajouter.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous signale, et je parle sous le contrôle de Lydia et Jean-Pierre Raynaud, qu'un tiers des agriculteurs qui s'installent, nouveaux et jeunes, veulent s'installer en bio. Et on ne pousse pas compte tenu de la crise aujourd'hui qu'ils s'installent en bio. Mais il y a un changement de génération. Alors, vous ne l'avez peut-être pas perçu. Mais en tout cas, il y a cette volonté au moins d'être dans une transition agroécologique. Je vous racontais la rencontre de cette promotion, et il y avait beaucoup de femmes, d'ailleurs, au lycée de Montardon et, sur 17 personnes, 16 étaient dans la transition. Donc on n'est pas dans ce film du tout.

Je vais mettre en voix ces amendements. Sur le 7, sur les suppressions de critères agroécologiques et si vous permettez sur le retrait de la mention agroécologique je crois que les deux sont vraiment liés. Qui est d'avis d'adopter ces amendements ? Qui est contre ? Les amendements sont rejetés.

Vote sur l'amendement n°7 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

Vote sur l'amendement n°8 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a un amendement de lutte contre les discours sans viande.

Mme CHADOURNE. - Oui, Monsieur le Président, c'est moi qui vais vous le présenter. Cet amendement dénonce fermement les discours écologistes qui diabolisent les filières agricoles, notamment l'élevage et la production de viande. Les jeunes sont de plus en plus exposés à des discours critiquant fortement l'élevage et la consommation de viande qui relèvent de l'agri-bashing. Face à des prises de positions souvent trop radicales qui fragilisent ces secteurs essentiels, nous proposons de rétablir une vision équilibrée. Il est crucial de rappeler que l'élevage joue un rôle fondamental dans la gestion des territoires et la sécurité alimentaire. Cet amendement vise à protéger l'image des métiers agricoles face à une écologie punitive et antispéciste. À revaloriser la production de viande et ses métiers tout en promouvant un modèle d'agriculture raisonnée et en sensibilisant les jeunes aux métiers de l'agriculture et à leur importance économique.

M. LE PRÉSIDENT. - Marilyne.

Mme BEYRIS. - Oui, je vais réagir sur cet amendement qui politise une question qui n'a pas lieu d'être. En fait, tout au long de la MIE, on n'a jamais entendu de discours anti-viande sur aucun des auditionnés et aucun élu. Donc c'est politiser une question franchement qui n'a

pas lieu d'être. On a vu que la Région, elle, s'est prononcée pour l'aide à l'élevage avec une augmentation du montant des aides de 30 %. Sans tomber dans des discours polémiques. Nous travaillons avec les filières de qualité et je vais revenir sur ce qu'on a mangé à midi, sur cette viande de limousine qui était d'excellente qualité et bien cuisinée aussi. Comme quoi, les filières de qualité, quand on les valorise, on peut les aider comme ça. Donc juste pour dire que la Région soutient les éleveurs et qu'on agit pour eux. Et qu'ils restent notre priorité. Et je rajouterai qu'en tant qu'éleveuse, moi, je n'ai pas ce discours anti-viande et le principal c'est d'avoir assez de gens qui en mangent pour que les éleveurs puissent avoir un revenu.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°9 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le soutien à l'agriculture conventionnelle. Vous y allez fort, là.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, c'est moi qui vais présenter l'amendement 10. Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement vise à compléter la section du RI sur l'accompagnement de la transition agricole et l'agriculture biologique en y ajoutant l'agriculture conventionnelle qui, encore une fois, est mise de côté par la majorité.

Dans notre région, l'agriculture conventionnelle est un pilier économique et social qui permet de se positionner comme l'une des principales régions agricoles françaises. Première il y a encore peu. Elle est un secteur prioritaire qui bénéficie à tous dans les assiettes de nos familles ou dans les cantines de nos enfants. Ce sont les écologistes qui ne la supportent pas. Par exemple, ils souhaitent que les menus des cantines scolaires obtiennent 100 % bio d'ici 2030. La FDSEA de la Dordogne a alors interpellé, à juste titre, le président du Conseil

départemental à ce sujet, en exprimant son désaccord et annonçant la mort programmée du conventionnel régional en cas d'application de cette mesure. Il ne faut pas mettre une cible sur les agriculteurs conventionnels comme le fait la majorité et les Verts. S'ils ne peuvent ou ne veulent pas passer en bio, c'est bien pour une question de rentabilité. En effet, il est difficile aujourd'hui encore d'avoir des techniques propres et efficaces pouvant remplacer efficacement les produits phytosanitaires. La position idéologique de la Région, largement inspirée par les écologistes, ne peut être entérinée. Il faut nécessairement le compléter en rajoutant l'agriculture conventionnelle. Tels sont les motifs de notre amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon de le dire, mais je démens catégoriquement. Ou alors vous ne voulez pas vous informer ou vous n'êtes pas informé. Lydia me montre que les aides notamment sur le PCAE c'est 18 % pour le bio, donc 82 % sont conventionnelles. Donc je sais que ça peut marcher dans vos réseaux sociaux, mais c'est faux. Je crois que c'est Geneviève BARAT qui doit répondre.

Mme BARAT. - Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement est non seulement inutile, mais il risque de brouiller les priorités en diluant les efforts pour la transition agroécologique. La Région, dans le cadre de Néo Terra, soutient déjà les agriculteurs conventionnels dans leur évolution vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Encourager uniquement le maintien du conventionnel sans exigence supplémentaire freinerait la durabilité de notre agriculture conventionnelle, si ce n'est par opposition au bio. L'aide au bio représente 19 % des soutiens régionaux, ce qui signifie que 81 % des aides vont à d'autres formes d'agriculture, preuve que nous accompagnons l'ensemble des filières vers la durabilité. Cet amendement est sans fondement et n'apporte rien de concret pour l'avenir de l'agriculture. Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté. On a la fin des ESC, promouvoir, agri-productiviste, créer un fonds d'urgence.

Vote sur l'amendement n°10 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**

- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - L'amendement 11.

M. ELOPHE. - Je reprends la parole, Président. Chers collègues, cher président, nous devons regarder la réalité en face, notre agriculture, notre agriculture pilier de la Nouvelle-Aquitaine est en danger. Les pressions écologiques et réglementaires asphyxient nos agriculteurs. Notre amendement propose une rupture claire avec ces politiques punitives. Mettre fin aux éco-conditionnalités, c'est offrir à nos producteurs locaux l'oxygène dont ils ont besoin pour être compétitifs. Les surtranspositions administratives qui pénalisent nos exploitations doivent cesser. Leur priorité, c'est de produire, pas de remplir des formulaires. Nous devons garantir la souveraineté alimentaire et cesser de financer des associations qui sabotent l'image de nos paysans. Chaque euro doit soutenir ceux qui nous nourrissent notre région et non les détracteurs de notre agriculture.

Enfin, face aux aléas climatiques, il est crucial d'investir dans des solutions concrètes, fonds d'urgence, réserve d'eau et infrastructures adaptées. Nos agriculteurs méritent un véritable soutien, pas des promesses vides, car ils n'ont pas besoin qu'on leur parle d'agroécologie, de sylviculture raisonnée. La préservation de la biodiversité de l'eau est certes importante, mais ce n'est pas avec des rapports, des chiffres alarmants qu'on aidera ceux qui travaillent la terre au quotidien. Ce qu'ils demandent, c'est qu'on allège les contraintes, qu'on soutienne leur production et qu'on valorise leur travail. Dans l'agriculture, tout le monde vit bien, sauf les agriculteurs. Alors, quand agirez-vous pour sauver notre agriculture ? Ou, mieux, agissez

et votez cet amendement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une caricature. Guillaume RIOU.

M. RIOU. - Président, chers collègues, je vais me plier à l'exercice formel de la lecture. J'aurais pourtant tant de choses à vous dire sur ces questions de transition agroécologique, mais le temps m'est compté. Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement qui vise à faire reculer la transition écologique est tout simplement irresponsable. Abroger les éco-socio-conditionnalités revient à nous ramener 10 ans en arrière, ignorant complètement les réalités du changement climatique, des crises environnementales qui touchent directement nos agriculteurs. Simplifier les normes à outrance, c'est ouvrir la porte à l'exploitation des ressources naturelles sans garde-fous et cela met en péril l'avenir même de l'agriculture. Retirer ces dispositifs serait non seulement une erreur pour la durabilité environnementale, mais également pour la compétitivité de nos agriculteurs à long terme. Les aides européennes et nationales sont de plus en plus conditionnées au respect des normes environnementales. Votre amendement est un tract politique, rien de plus. Les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine méritent mieux que ça. Nous avons démontré dans le cadre de la MIE que la Région n'a pas de retard de compétitivité à rattraper. Ce genre d'amendement ne sert qu'à sacrifier l'avenir au profit d'un court-termisme destructeur.

Alors, voyez-vous après être la tribune de la haine, vous êtes maintenant celle du mensonge agricole. Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

M. ELOPHE. - Excusez-moi, juste répondre à Monsieur RIOU. Vous êtes dans la caricature. Avec l'Europe, vous tuez nos agriculteurs, avec Paris, vous tuez. Et je peux vous dire une chose, c'est que, en Région Nouvelle-Aquitaine, votre exécutif contribue également à la mort de nos agriculteurs et ce type de propos que vous venez de porter à l'encontre de notre famille politique est absolument ignoble et je pense que vous porterez cher au point de vue des prochaines élections.

M. RIOU. - On verra. On verra le jour venu votre capacité à comprendre comment fonctionnent nos territoires.

M. ELOPHE. - Les 11 millions de français qui nous ont fait confiance regardent avec aberration le spectacle, le triste spectacle que vous donnez aujourd'hui et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Écoutez, on est quand même la région où il y a le plus d'exploitations. Émilie SARRAZIN.

Mme SARRAZIN. - À ce stade, en fait, cet amendement il n'a aucune cohérence avec les amendements. Si on avait voulu adopter chaque amendement. Le 5, il suspend les

conditions agroécologiques s'il y a baisse de production pendant 5 ans. Le 6, il suspend les conditions agro-écologiques pour les zones de montagne. Le 7 il suspend les conditions agroécologiques s'il y a baisse de production, que pour les jeunes. Le 8 il suspend les conditions agroécologiques pour les jeunes. Et le 11, carrément, il suspend tout. Alors nous, on ne comprend vraiment rien. Vous voulez quoi le RN ? Vous feriez quoi si vous étiez au pouvoir ? Vous feriez quoi pour les agriculteurs ? Que feriez-vous pour protéger notre eau potable par rapport aux pollutions de nitrates ? Que feriez-vous pour protéger la santé des agriculteurs, des salariés, des voisins par rapport au cancer et aux maladies chroniques et mortelles que causent les pesticides ? L'agriculture et notre santé ont besoin de cohérence, de constance et de vision à long terme par rapport au changement climatique, à la perte de biodiversité, aux problèmes de santé publique que sont les pesticides et les nitrates. C'est bien pour ça que nous voterons contre tous ces amendements totalement incohérents.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°11 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**

- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, afin que les uns et les autres reprennent leurs esprits. Parce que nous n'apprécions pas beaucoup se faire insulter et se faire mépriser par les membres de votre exécutif ou parce que les collègues à l'extrême gauche n'ont plus suffisamment les idées claires pour comprendre ce qui est écrit dans nos amendements, je vous demande une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc rejeté. 5 minutes ? 2 minutes ? 5 minutes.

Suspension de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise. Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - L'amendement suivant sera présenté par Damien OBRADOR.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors l'amendement 13, Monsieur OBRADOR.

M. OBRADOR. - L'amendement numéro 12. Cet amendement est un amendement que je dirai pragmatique. C'est un amendement pragmatique puisqu'il y a une double exigence, garantir la survie des exploitations agricoles face aux aléas climatiques. Tout en préservant durablement la ressource en eau pour les générations futures. Il s'agit d'une démarche responsable, équilibrée et indispensable dans le contexte actuel. Donc je vous invite à voter favorablement cet amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Pierre, on est au 13.

M. OBRADOR. - C'était le numéro 12.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, le 12. Projet de prélèvement dans les masses d'eau.

M. RAYNAUD. - C'est simplement de répondre à la loi. Donc nous sur les dispositifs que la Région peut financer, c'est le prélèvement dans les masses d'eau en bon état. Lorsqu'il y a un prélèvement dans les masses d'eau en état moins que bon, donc c'est de la substitution et ce n'est pas la Région qui intervient.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors y a-t-il des votes pour ? Contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°12 à la délibération n°02 par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**

- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Le 13, projet individuel et collectif de développement de l'irrigation.

Mme JOINT. - Non. On est sur les projets valorisant les labels de qualité.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme JOINT. - Je vous remercie, Monsieur le Président. Chers collègues, le soutien aux filières agricoles de qualité est essentiel. Ces labels, qu'ils soient IGP ou AOP, garantissent non seulement la qualité exceptionnelle des produits, mais aussi la préservation de nos savoir-faire agricoles. C'est pourquoi, au travers de cet amendement, nous proposons de renforcer les aides régionales avec une bonification de 10 % pour les projets valorisant ces labels de qualité régionaux. Par ailleurs, concernant la commande publique, même si l'ACENA atteint 50 % de produits locaux avec un objectif de 60, ce n'est pas assez ambitieux. Il serait plus pertinent de viser 80 % pour refléter notre véritable engagement envers nos producteurs locaux. En conclusion, cet amendement donne les moyens à nos producteurs de continuer à valoriser leur label et à préserver notre identité agricole tout en renforçant leur compétitivité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Jean-Pierre.

M. RAYNAUD. - Mais c'est ce qu'on fait déjà donc l'accompagnement des filières qualité, également en lien avec l'ACENA pour leur donner accès à la commande publique. Et avec l'AANA.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute que les labels de qualité développent des contraintes agroenvironnementales sont beaucoup plus sévères parfois qu'un certain nombre de contraintes qui peuvent exister. Donc c'est un peu contradictoire avec ce que vous disiez, avant, de vouloir supprimer les règles agroenvironnementales. Qui est pour ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°13 à la délibération n°02 déposé par le groupe
Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**

- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'amendement 14, lutte contre l'agri-bashing.

Mme DIAZ. - Oui, Monsieur le Président, c'est moi qui vais le présenter. Par cet amendement, nous vous demandons de valider notre demande visant à réaliser un audit des associations bénéficiant de subventions de la part de la Région et plus particulièrement d'associations en lien avec l'environnement ou l'agriculture. Voter cet amendement reviendrait à dissiper tout doute quant à la complaisance de la Région avec quelques associations qui s'illustrent dans l'agri-bashing. Ça reviendrait aussi à clarifier les intentions de certaines associations et puis surtout à s'assurer que l'argent du Conseil régional ne subventionne pas les associations anti-agriculteurs. Donc c'est un amendement qui ne coûte rien puisque nous demandons en parallèle que, si des associations qui étaient accompagnées par la Région se révèlent être anti-agriculteurs, nous demandons à ce qu'elles n'aient plus accès aux établissements scolaires gérés par la Région. Donc, en fait, avec cet amendement, on ne fait que confirmer l'attachement de la Région aux agriculteurs et pas confirmer l'attachement de la Région aux adversaires des agriculteurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors on peut répondre, si je veux être cursif, un, que la Région est d'abord attachée à la démocratie et à la société. Et, deuxièmement, qu'il y a un débat. Et il y a un pluralisme qui a été évoqué d'ailleurs par divers intervenants, entre les types d'agriculture, il y a ce type de débat. Et je ne souhaite pas le remettre en cause. Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Mme DIAZ. - Du coup je vais faire une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Si c'est vous que le proposez...

Mme DIAZ. - Je ne comprends pas tellement votre position en fait. Nous notre question, elle est claire. C'est : « Est-ce qu'on peut lever le doute sur le fait que la Région subventionne des associations qui pénalisent l'activité des agriculteurs. Donc je suis étonnée que vous rejetiez notre demande. En tout cas, ça n'est pas un signal clair qui est envoyé aux agriculteurs et c'est même un signal inquiétant qui leur est envoyé. En tout cas, c'est la porte ouverte aux associations d'extrême gauche qui nuisent au développement de l'agriculture dans notre région.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez, il y a eu des associations environnementales ou de voisinage qui ont travaillé dans le Limousin sur les pommiculteurs. Je ne sais pas si on dit ça. Sur la baisse des traitements parce que les fumées ou les résidus allaient sur les maisons à côté et qu'il y avait des problèmes de santé. Donc il y a aussi un problème de santé. Moi, j'accepte, même si je ne suis pas d'accord avec tout le monde, j'accepte la démocratie et la Région continuera donc cette politique, même si de temps en temps cela

peut nous agacer. Jean-Pierre.

M. RAYNAUD. - Oui, simplement pour dire que l'on finance aussi les organisations professionnelles dans leur communication. Sur l'attractivité du métier de l'agriculture. Donc on ne finance pas que... Je ne sais pas si on finance, d'ailleurs, des organisations qui font de l'agri-bashing derrière. À ma connaissance, je n'en connais pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté. Mes chers collègues, je vais mettre aux voix l'ensemble de la délibération qui a été présenté par Jean-Pierre RAYNAUD.

Vote sur l'amendement n°14 à la délibération n°02 déposé par le groupe
Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **Non-participation au vote : Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme GRAVAL. - Monsieur le Président. C'est pour une intervention sur la délibération générale. Chers collègues, nous sommes saisis par la contradiction entre la co-construction du rapport de la MIE dont nous approuvons la méthode, les travaux et le résultat et l'aterrissage brutal choisi par l'exécutif. Ce rapport est très riche, mais peu de décisions et d'actions en découlent concrètement à ce jour. N'oublions pas qu'avec le Nouveau front populaire, nous nous sommes mis d'accord pour un moratoire sur les projets de mégabassine. L'abrogation du RI hydraulique est en contradiction avec nos engagements communs. L'abrogation claire et simple du RI hydraulique agricole. Nous sommes en désaccord avec ce principe et au-delà par le fait de noyer les modifications proposées dans le règlement des aides économiques en supprimant des éco-socio-conditionnalités. Ce RI, voté le 16 octobre dernier, n'est certes pas parfait. Nous avons proposé 13 amendements et votre majorité en avait retenu 5. Il permettait de clarifier les conditions d'accès aux aides régionales pour certains agriculteurs, les irrigants.

Notre premier amendement, adopté le 16 octobre, confirmait que la Région prendrait pleinement en compte le tout premier enjeu pour l'humanité, qui est celui de l'eau potable, comme l'indique la résolution de l'ONU adoptée mercredi 28 juillet 2010, dans laquelle elle déclare que le droit à une eau salubre et propre est un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme. Le CESER rappelait en octobre dernier : « Une situation préoccupante en Nouvelle-Aquitaine. 64 % des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique. 33 % des masses d'eau souterraines ne sont pas en bon état chimique et une grande partie du territoire est en déséquilibre quantitatif. C'est-à-dire que les prélèvements y excèdent les ressources disponibles. Comme dans le bassin du Clain, en zone de répartition des eaux depuis déjà 30 ans. Cela justifie pleinement un règlement d'intervention dédié. Ce n'est pas qu'une question économique, c'est aussi une question de santé publique. Satisfaits de cette prise en compte, mais encore insuffisante, nous nous étions à l'époque abstenus au moment du vote. Ce RI apportait pourtant une clarification, une position défendable des éco-socio-conditionnalités fortement attendues dans un contexte de tensions grandissantes entre les différents usages et usagers de l'eau, et pas seulement à destination des agriculteurs irriguants qui sont une minorité, moins de 10 % des agriculteurs, rappelons-le.

En abrogeant ce RI, tout simplement, vous réintroduisez du trouble, une discorde certaine, du tumulte à venir sur l'affectation des fonds publics au monde agricole et, surtout, à quel monde agricole ? Les acteurs de la MIE ont rappelé des faits, ouvert des pistes, proposé des solutions. Et la première action qui nous est proposée va pourtant totalement à l'encontre de leurs préconisations. Pourquoi ? Nos territoires, l'ensemble du monde agricole et pas seulement les irriguants, ont besoin de soutien, de messages clairs qui ne confortent pas qu'une minorité parfois déconnectée des nécessaires prises en compte des États de la ressource via des études scientifiques, des solutions concertées à mettre en œuvre au sein des parlements de l'eau, des SAGE, des PTGE lorsqu'ils existent, sous-bassin, par sous-bassin.

Nos territoires et l'ensemble des acteurs économiques, des défenseurs des milieux aquatiques et naturels, des producteurs d'eau et l'ensemble des citoyens ont besoin de soutien, de messages et de politiques publiques claires pour que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et ses priorités, une eau potable pour tous, deux milieux, trois activités économiques, dont agriculture, dont agriculture irriguée, soit respectée. Et partout.

Enfin, émerge encore sur le terrain l'incapacité de certains à accepter une approche scientifique visant à objectiver la ressource. Comme la semaine dernière dans la Vienne, où nos collègues François BOCK, président de la CLE du SAGE Clain, et Jérémy GODET, président de l'EPTB Vienne, ont subi des menaces. Nous leur apportons tout notre soutien.

L'approche hydrologie, milieu, usage, climat, que nous avons proposée à la mission et intégrée au rapport, est nécessaire pour objectiver les volumes. On ne crée pas de la ressource. C'est consternant que certains refusent encore cette évidence et cette délibération n'intègre pas cette nécessité. C'est plus que préoccupant. Pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre l'abrogation du RI hydraulique agricole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite prendre la parole ? Alain ?

M. BACHÉ. - Je ne vais pas redévelopper ce que j'ai dit. Au nom du groupe que je préside, on s'abstiendra par rapport au débat que nous avons eu.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur tous les thèmes ou simplement sur le thème de l'hydraulique ?

M. BACHÉ. - Sur la modification et notamment l'hydraulique. C'est une abstention positive puisque vous êtes engagé, Monsieur le Président, à regarder les choses.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, qui souhaite prendre la parole ? Allez-y.

M. DELBOSQ. - Oui, merci, Monsieur le Président, mes chers collègues tout d'abord, je voudrais saluer le travail des 25 membres de la mission d'information et d'évaluation ainsi que tous les services de la Région. Quelles que soient nos opinions, nos divergences. Il y en a et on l'a vu aujourd'hui. Mais je salue l'implication de tous les élus et de tous ceux qui ont contribué, ainsi que les acteurs et les organismes auditionnés. Vous le déclariez ce matin, Monsieur le Président, Néo Terra restera votre priorité absolue. Néo Terra, pour simplifier, pour ceux qui nous écoutent, et s'il y en a, à la base, c'est le programme de transition régional en matière d'environnement, d'écologie, etc. Afin de rendre la Nouvelle-Aquitaine plus verte et plus vertueuse. C'est formidable. Sur le papier, tout le monde est pour. Face notamment aux enjeux de pollution et au dérèglement climatique, il est essentiel d'apporter notre contribution au fait de léguer à nos enfants une planète plus belle, plus propre, sur laquelle nous vivrons en meilleure santé demain. Quand bien même notre pays et notre région, je le rappelle, sont déjà très efficaces dans ce domaine et que nous représentons une part quasi négligeable des émissions de gaz à effet de serre et de CO₂ mondiales, on peut et on doit, en responsabilité, toujours aller vers le progrès et accompagner les acteurs de notre territoire vers la transition.

Le hic, c'est que Néo Terra est censé notamment inaugurer une aire de transition écologique. Se transforme en un carcan idéologique faisant fi des réalités diverses et complexes de notre agriculture. Ce rapport, par exemple, semble croire que l'agriculture peut se transformer du jour au lendemain en une entité entièrement éco-responsable, sans égard pour les conditions économiques et sociales des exploitants. Nous comprenons et nous partageons évidemment le besoin de transition écologique. Mais imposer une telle uniformité

en souhaitant quasiment réduire les pratiques agricoles à un seul modèle. C'est non seulement irréaliste, mais c'est aussi dangereux pour la diversité nécessaire, Monsieur le Président, à la résilience de notre agriculture. Le dogmatisme de Néo Terra, critiqué par l'ensemble des chambres d'agriculture de la région... Si, Néo Terra, si. S'accompagne d'une technocratie envahissante qui est encore une autre pierre angulaire de ce rapport. Nous assistons au sein de notre Région à une surabondance de réglementations et d'obligations administratives qui, loin de simplifier la vie des agriculteurs, l'alourdissent considérablement.

Je reviens dessus, mais il y a encore de bien trop lourdes et nombreuses éco-socio-conditionnalités. Ces exigences partent d'une bonne intention, mais elles sont, au final, l'illustration parfaite de la technocratie déconnectée de la réalité du terrain. Avec simplement, dans cette modification, quelques allègements à la marge. Quant à la question des jeunes agriculteurs, enjeu fondamental, les modifications apportées à la DNJA sont marquées par une exigence encore trop rigide de transition agroécologique. Ce n'est pas simplement une question de soutien aux JA, mais leur permettre de choisir leur propre chemin en matière de pratiques agricoles en leur imposant des conditions trop strictes. Nous excluons des projets viables. Il est impératif d'élargir les critères d'éligibilité pour inclure non seulement les projets agroécologiques, mais aussi les pratiques conventionnelles et mixtes tout aussi nécessaires à la diversité et à la résilience du secteur. Cela me paraît de nécessité de nourrir tout le monde. Et encore, restent les difficultés de transmission des exploitations qui sont du ressort étatique, j'en conviens. Mais, vous le disiez ce matin, dans votre propre liminaire, vous pourriez proposer là-haut de vous en inspirer et donc de vous inspirer, Monsieur le Président, aussi, des propositions du premier groupe d'opposition régionale.

Ce règlement échoue également à répondre aux demandes pressantes de simplification administrative, l'allègement des démarches, la réduction de la bureaucratie sont des requêtes constantes de nos agriculteurs. Soulignons également l'importance de protéger l'agriculture contre les politiques nationales et européennes qui menacent sa compétitivité. Et si on laisse de côté la nécessité d'une défense active des intérêts de nos agriculteurs contre des décisions qui pourraient nuire à leur survie économique, le soutien à la production régionale d'amélioration des revenus agricoles et la lutte contre les mesures fiscales injustes comme l'augmentation des redevances sur l'eau devraient être des priorités absolues de la Région.

En conclusion, cette modification de notre règlement, bien qu'animée par les intentions louables appelées par tous ou presque ici, échoue à proposer des solutions concrètes et adaptées aux réalités. Notre agriculture mérite une politique à la fois pragmatique et respectueuse des défis qu'elle rencontre. Nous devons défendre une approche qui valorise la diversité des pratiques, simplifie des démarches administratives et soutient réellement les

agriculteurs dans leur quotidien. Bref, du concret.

Vous savez, Monsieur le Président, notre groupe n'a aucun problème avec le fait de voter un texte émanant d'un autre groupe. Du moment que cela va dans le bon sens et vers l'intérêt général. De votre côté, par pur sectarisme, vous ne votez jamais nos propositions, quand bien même ce serait, et on ne manque pas d'exemple, ici, depuis le début de la mandature, la plus consensuelle et la plus pragmatique possible. Cette journée en est encore une illustration. Et si quelques petites mesures de modification, dans ce règlement, sont positives, il manque des mesures concrètes et surtout bien moins de technocratie et d'idéologie. En fait, de la confiance envers nos agriculteurs, de l'accompagnement, de croire en leur travail et du pragmatisme. Nous œuvrons ici sans sectarismes. Et quand des propositions sont positives, nous les votons d'où qu'elles émanent. Tout ce travail, au final, ne changera pas le quotidien de nos paysans. Et, restons lucides, je vous l'accorde, la priorité du travail devra de toute façon se faire sur les échelons nationaux et européens. Nous exigeons une refonte véritable, équitable de notre politique d'accompagnement. Aussi, nous sommes au regret de nous abstenir. Cette modification n'apportera hélas pas de concrétude dans le quotidien de nos agriculteurs qui veulent simplement vivre de leur boulot. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, simplement, la réaction de la grande majorité de cette assemblée par rapport à vos amendements, c'est aussi une remarque sur leurs contradictions. Vous venez de défendre d'une certaine manière l'agroécologie, ce que défendent les labels, ce que défendent les labels qui sont parfois beaucoup plus exigeants, écrits par les agriculteurs eux-mêmes, beaucoup plus exigeants que des normes, quelles qu'elles soient, européennes, nationales ou régionales. Néo Terra, c'est la réponse, pas que pour l'agriculture, pour toute notre société. Ce que nous faisons sur les lycées, sur le basculement sur la géothermie, c'est aussi une réponse Néo Terra au dérèglement et au réchauffement climatique.

La transition agro-écologique, je crois que dans le monde agricole, personne ne la conteste. Et beaucoup d'agriculteurs, d'ailleurs, sont très heureux que nous ayons fait venir de Grenoble ou de Lyon une entreprise qui s'est installée en Charente et qui offre, avec les périodes de sécheresse, la réduction de l'évapotranspiration des plantes pour éviter qu'elles ne soient traitées. C'est ce qui se passe. C'est un cas concret.

Sur les règlements sur la DNJA, on est passé de 40 modulations ou conditionnalités à deux. Jean-Pierre RAYNAUD vous rappelait tout à l'heure que nous avons reçu 200 pages sur la réglementation par l'État. Donc, restons au niveau régional et il faut effectivement qu'on amène les 85 % du monde agricole qui sont encore... Mais ils ne sont plus en conventionnel

pur parce qu'il y a énormément de choses qui ont été faites sur les assolements, sur les systèmes de travail du sol, sur la biodynamie, dans les vignes, etc. Tout ça, c'est ce qui se passe à bas bruit. Je trouve que vous faites une erreur politique de le contester ou de le critiquer. Guillaume.

M. RIOU. - Oui, non, pas pour m'excuser de vous avoir tancés un peu tout à l'heure, mais simplement pour vous expliquer un certain nombre de nécessités, si vous me le permettez. On était dans cette enceinte, dans cet hémicycle, la semaine dernière, avec l'ingénieur PERRON, l'ingénieur général de Météo France. Qui nous expliquait que nous sommes, vous le savez, à 1,7° de réchauffement par rapport au point de référence. Que nous serons en 2030 à 2°, à 2,7° en 2050. Et ça, c'est le scénario tendanciel. Le scénario catastrophe, il est à 4°. Mais 2050, ce n'est pas après-demain, c'est déjà demain, ce sont les bébés qui naissent aujourd'hui qui auront 25 ans. Donc on a aussi une forme de devoir de préparation, d'expérimentation d'une troisième voie agricole et alimentaire qui sera inéluctablement celle de l'agroécologie. Et, voyez-vous, moi, ce que j'ai apprécié, aussi, dans cette MIE, c'est ce que nous a dit Pascal COSTE, le président de la MIE, à un moment, qui parlait de sa détresse, de la détresse des populations du Limousin quant aux questions d'aménagement du territoire potentielles avec cette désertification qui est en train de se mettre en place petit à petit, décennie après décennie. Et nous avons vraiment ce devoir de penser, aussi, toute cette question agricole, toute cette question alimentaire au regard de l'aménagement du territoire. Parce que les territoires qui sont aujourd'hui en déprise seront peut-être aussi les solutions de demain. Et nous devons, au moins par 5 ou 6 expérimentations agroécologiques, préparer l'avenir des générations de demain. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix, maintenant. Beaucoup d'expressions de vote se sont exprimées, donc j'ai noté l'abstention du RN sur les propositions faites par Jean-Pierre RAYNAUD. J'ai noté le vote contre ou l'abstention du groupe écologiste.

M. TRIFILETTI. - Le vote contre, Monsieur le Président pour les raisons...

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la totalité ?

M. TRIFILETTI. - Rappelons qu'on est bel et bien sur le transfert d'un règlement d'intervention qui a été abrogé puisque c'est le terme qui est acté et c'est là-dessus évidemment qu'on vote contre puisque nous étions contre le fait qu'il soit abrogé. Pour les raisons qu'on vous a données tout à l'heure. L'eau est un bien commun. À partir du moment où c'est un bien commun. Le basculer dans le règlement d'intervention économique est une gageure.

M. LE PRÉSIDENT. - Stéphane TRIFILETTI, Jean-Pierre RAYNAUD vous a expliqué, un, que, ce qu'on faisait là, vous êtes d'accord avec les conclusions de la MIE. Mais c'est dans la

MIE, c'est texto à la page 104 de la MIE.

M. TRIFILETTI. - Non, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, si, c'est Lydia qui vient de me le lire.

M. TRIFILETTI. - Non, non. D'autant plus que, sur les sous-parties, nous n'avons pas voté favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement, notre modèle de l'année dernière a fait qu'aucun dossier ne remontait. Donc il faut qu'on l'ajuste et qu'on transforme des conditionnalités ante à un contrat d'accompagnement ex post pendant la durée de cela, avec des PSE qui nous permettront d'accélérer la transition agroécologique. Je vais mettre alors aux voix ce texte. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

N° 02

Vote sur MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

- **Pour : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **Contre : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **Abstention : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

MOTIONS – QUESTIONS ORALES

M. LE PRÉSIDENT. - Alors nous avons des motions. Notamment une motion présentée sur les mesures régionales d'accompagnement et de soutien des éleveurs touchés par la fièvre catarrhale. Monsieur FREYCHET.

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Pour des Mesures régionales d'accompagnement et de soutien aux éleveurs touchés par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO3 et FCO8) et la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) »

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, nos éleveurs d'herbivores régionaux ovins et bovins sont confrontés à plusieurs épizooties et circulant sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Ces maladies affectent les cheptels et occasionnent des pertes dramatiques, des coûts financiers supplémentaires importants et une baisse non négligeable de leurs revenus. L'État propose un plan de vaccination gratuit pour les cheptels des éleveurs volontaires, ce qui est une bonne chose. Mais c'est long à se mettre en place, notamment pour la disponibilité de doses. C'est géographiquement limité et cela ne concerne pas la FCO 8 qui est également diffusée sur nos territoires. Et donc ce plan-là n'est pas suffisant.

Monsieur le Président, vous vous vantez régulièrement de la souplesse et de la capacité de réaction de la Région à intervenir plus vite que les services de l'État. C'est l'heure de passer des paroles aux actes, de créer un fonds d'urgence agricole afin de soutenir nos agriculteurs lors de ces crises. L'objectif est d'éviter au maximum les cessations d'activité et de conserver notre capacité à produire nous-mêmes la nourriture dont nous avons besoin chaque jour. Ce fonds d'urgence permettra de venir en soutien aux trésoreries des éleveurs mis les plus en difficulté par les épizooties. Il permettra aux agriculteurs de financer des vaccins dans l'attente des doses promises par l'État afin de soutenir les exportations de brouillards qui est une activité économique importante, notamment pour le Limousin, terre d'élevage par excellence, ce fonds d'urgence permettra de financer les tests de dépistage MHE obligatoires pour l'exportation. À titre d'information, un test coûte en moyenne 20 euros par bovin exporté, ce qui peut occasionner des coûts de l'ordre de 2 000 euros par un pour un éleveur par an, représentant ainsi plusieurs mois de salaire pour lui.

J'estime que certes cette mesure aurait un coût de l'ordre d'un million d'euros pour les

finances de la Région. Certes, on ne finance pas le wokisme ni l'écologie punitive avec cela, mais on vient en aide directement aux producteurs. La création de ce fonds d'urgence permettrait de témoigner vos preuves d'amour auprès des agriculteurs et que, finalement, tout ce qui s'est passé en début d'année au salon de l'agriculture, votre manque d'écoute et de dialogue face à la détresse agricole n'était qu'un malheureux malentendu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - La fin de votre propos ne m'incite pas à répondre oui. Parce qu'on demande à cette assemblée de ne pas répondre à vos provocations, mais vous en faites constamment. Donc je rappelle que c'est l'État qui a la responsabilité des aspects sanitaires. Que le coût de la vaccination parce qu'il ne faut pas prendre que la fièvre catarrhale, il faut prendre la fièvre hémorragique, il faut en prendre un certain nombre d'autres, coûterait des centaines de millions. Donc vous vous prétendez comme des bons gestionnaires, mais vous n'en êtes pas. Donc je propose qu'on ne retienne pas cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Motion rejetée.

Vote sur la motion « Pour des Mesures régionales d'accompagnement et de soutien aux éleveurs touchés par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO3 et FCO8) et la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **Non-participation au vote : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la souveraineté agricole française, Damien OBRADOR.

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Pour une souveraineté agricole française ! »

M. OBRADOR. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la souveraineté agricole de la France est un enjeu crucial pour notre avenir. Il ne s'agit pas seulement de produire ce que nous consommons, mais de garantir notre indépendance face aux crises globales. La récente pandémie et la guerre en Ukraine ont démontré à quel point les chaînes d'approvisionnement mondial sont fragiles. Si nous dépendons de l'extérieur pour nourrir notre population, nous exposons notre sécurité à des risques inacceptables. Être souverain en matière agricole, c'est aussi préserver nos savoir-faire, protéger nos agriculteurs et garantir des produits de qualité. C'est soutenir une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Enfin, c'est une question de résilience. Une France agricole forte est une France capable de surmonter les défis futurs, qu'ils soient économiques ou climatiques. Notre souveraineté alimentaire est donc non seulement une nécessité économique, mais aussi une condition de notre liberté et de notre sécurité à tous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, Stéphane TRIFILETTI. Allez, pour défendre la Coordination rurale.

M. TRIFILETTI. - Oui, je vous remercie, Président. Un petit rappel au RN parce qu'apparemment à hue et à dia, finalement, ils utilisent la notion de souveraineté alimentaire, mais ils ne la connaissent pas. Alors je vais me permettre de revenir sur ce qu'est la souveraineté alimentaire, y compris dans des temps historiques, c'est-à-dire en remettant effectivement la notion un petit peu au centre du débat. La souveraineté alimentaire c'est un droit des populations à décider de leur propre stratégie alimentaire pour garantir leur sécurité alimentaire et celle des autres, tout en considérant les effets sur les autres. Et la notion est issue des mouvements altermondialistes tel Via Campesina. C'est l'antinomie parfaite de la motion du RN puisque la motion du RN, finalement, elle confond souveraineté alimentaire et autarcie pour dévoyer le concept.

En fait, prôner le repli nationaliste, c'est augmenter les prix pour tous et affaiblir la chaîne d'approvisionnement. La vraie souveraineté, c'est produire durablement via un choix démocratique partagé et pas revenir à un modèle fantasmé dépassé du passé. Ignorer les défis climatiques et écologiques, c'est votre mantra depuis le départ dans cette plénière. Refuser la transition agroécologique, c'est s'enfermer dans une dérive dévastatrice,

insoutenable et très coûteuse. Lisez, chers collègues, le dernier rapport du secours catholique. Au total, on compense aujourd'hui les dysfonctionnements de notre système alimentaire à hauteur de 19 milliards par an, 19 milliards et c'est pratiquement le double, ces 19 milliards, du budget alloué pour la planification écologique en 2024. Scandale en termes de santé publique, aussi. Nous dépensons aujourd'hui 11,7 milliards d'euros à minima pour les maladies liées à notre mauvaise alimentation. Le RN souhaite en fait nous enfermer dans des pratiques agricoles menant à l'épidémie de cancer comme au chaos alimentaire, donc à la guerre. Voilà ce que vous êtes. Et, évidemment, nous voterons contre cette motion qui n'apporte strictement rien au débat, certainement pas au débat régional.

M. OBRADOR. - Merci, Monsieur le Professeur pour cet exposé qui là pour le coup n'était pas du tout démagogique.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - J'y vais, Monsieur le Président. La question de la souveraineté agricole est une vraie question et, oui, la Région est à un moment stratégique en termes d'agriculture. Il a un recul de la production agricole, il faut qu'on l'entende, c'est historique. On est en situation de déprise et, donc, oui, d'importations à la hausse. Donc, le recul du nombre d'exploitations même d'actifs agricoles n'est plus compensé par les gains de productivité. Ça aussi c'est un retournement, c'est historique. Alors, oui, la Région est devant un choix stratégique. Soit la Région accompagne cette déprise, ce recul, la production agricole, c'est un choix de statu quo. Soit la Région décide d'un nouvel élément agricole justement pour répondre à cette souveraineté. Mais, ce choix-là, il ne s'instruit pas par une motion creuse sans aucun chiffre. Il s'instruit au moment des orientations budgétaires et c'est là que ça s'instruit, ça se débat et ça se vote. Au moment des orientations budgétaires. Et, Monsieur le Président, avec respect, notre groupe vous donne rendez-vous lors de débat-là.

M. OBRADOR. - Une explication de vote très rapide, très rapide. C'est pour expliquer. Pardon, Monsieur DIONIS, mais dire « une motion qui n'a aucun chiffre ». Mais alors c'est que vous n'avez strictement pas ouvert du tout parce que notre motion elle est détaillée, il y a des chiffres. Vous expliquez que la production agricole régresse et qu'elle est déficitaire. C'est la première fois depuis 1945. C'est aussi expliqué dans notre motion, mais je ne reviendrai pas sur l'exposé totalement démagogique à côté de la plaque des Verts.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'est pas démagogique parce qu'il y a des problèmes de santé. Gilles BŒUF vous l'a bien montré tout à l'heure. Parce que la principale victime de l'agriculture très productiviste qu'on commence à voir disparaître, c'est la santé des agriculteurs. C'est la santé des agriculteurs eux-mêmes.

Sur la souveraineté, il n'y a pas que de l'argent. Jean, arrêtez de présenter comme ça. Nous

n'avons pas les moyens, nous ne sommes pas un Lander, nous ne sommes pas l'Europe. Je rappelle que l'Europe c'est 10 milliards d'euros par an, notamment sur le revenu. Je rappelle aussi que ce que constatent tous les agriculteurs, y compris les céréaliers, c'est qu'à un moment donné, on a atteint, depuis plusieurs années, avec l'utilisation massive des intrants, une asymptote, un niveau, où ne on ne pouvait pas faire progresser les rendements. Il y a eu, à un moment donné, avec beaucoup d'engrais, beaucoup d'azote, beaucoup de rendements. Les rendements progressaient. Aujourd'hui, ils déclinent et les agriculteurs eux-mêmes s'aperçoivent que leur projet, non, vous ne l'avez pas dit, que leur projet c'était de retrouver un sol vivant. Un sol vivant donc je vous conseille d'aller voir ce superbe viticulteur à Cocumont, Elian Da Ros. Il vous expliquera comment il a fait bondir le rendement de ses vignes. Et il est en Lot-et-Garonne. Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? La motion est donc rejetée.

Vote sur la motion « Pour une souveraineté agricole française ! »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **Non-participation au vote : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a une motion du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen.

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Pour la création d'une Convention citoyenne sur l'eau en Nouvelle-Aquitaine »

M. TRIFILETTI. - Merci, Monsieur le Président. Nous vous proposons ici une motion importante, chers collègues, qui incarne notre souhait de continuer notre chemin démocratique commun. La création donc d'une convention citoyenne sur l'eau en Nouvelle-Aquitaine. Nous avons vu que cela cristallisait évidemment les débats aujourd'hui. Cette motion, c'est un acte fort en faveur de la démocratie participative, à articuler d'ailleurs avec la poursuite de la MIE unanimement saluée, ou pratiquement unanimement sur nos bancs. L'exercice et son rapport sont de bonne qualité, nous n'y reviendrons pas. Il serait quand même dommage d'en rester là et de continuer à bricoler. D'ailleurs, je vous le dis, Monsieur le Président, à bricoler de manière opaque, dans la veine de la délibération 2 du jour. L'eau est une ressource essentielle et commune à toutes et tous. Sa gestion, aujourd'hui, plus que jamais, nécessite une approche collective et transparente. Car les défis sont immenses, quantité, qualité, milieu, pollution, effets du changement climatique, urgence de garantir un accès équitable à l'eau pour tous, alimentation saine. Comme il a été rappelé à l'instant.

Nous croyons fermement que les habitants de notre région, premiers utilisateurs de cette ressource, parce que le premier aliment qu'on consomme, chers collègues, c'est d'abord l'eau, doivent être associés directement à la prise de décision. C'est pour ça qu'on vous propose une convention citoyenne composée de 150 citoyennes et citoyens tirés au sort. Et on pense que c'est un moyen de rendre ce débat véritablement démocratique, nous en avons besoin en région Nouvelle-Aquitaine et d'éviter blocages et postures au détriment de l'intérêt général. Alors, vous allez me dire, cher Président, qu'il existe plein d'éléments. Je pense aux SAGE, je pense aux CLE de SAGE, je pense aux SDAGE, je pense aux agences de l'eau, évidemment, mais n'oublions pas que la démocratie d'abord qui vient du terrain, celle-ci a fait ses preuves, y compris pendant la convention citoyenne sur le climat. Osons, Président, osons y aller. Parce que c'est peut-être vraiment la possibilité de sortir de l'ornière qui est devant nous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Des commentaires ? Oui. Allez-y.

M. PALUTEAU. - Encore des conventions complexes, des usines à gaz quelque peu superfétatoires. Les agriculteurs et l'agriculture française ont besoin de réponses rapides, efficaces, concrètes sur la question de l'eau, avec des réponses précises, comme l'a spécifié un membre des LR tout à l'heure. Monsieur COSTE, je crois. Oui, nous avons des

propositions, une aide face aux aléas climatiques, créer un fonds d'urgence pour soutenir les agriculteurs victimes de catastrophes nucléaires. La réutilisation des eaux usées traitées, encourager cette pratique pour faire face aux pénuries d'eau. Enfin, troisième point, favoriser le stockage de l'eau, développer des infrastructures de retenue pour mieux gérer l'eau disponible en période de sécheresse. En conclusion, le groupe Rassemblement National votera contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais donner la parole à Éric.

M. SARGIACOMO. - Monsieur le Président, comme l'a souligné d'ailleurs mon collègue Stéphane TRIFILETTI, il existe déjà pas mal d'instances, agence de l'eau, PTV, commission locale de l'eau. Ces instances regroupent des représentants des collectivités, des activités économiques, des consommateurs ainsi que des associations environnementales. Notre Président préside d'ailleurs l'Agence de l'eau Adour Garonne. Et a œuvré à en améliorer la représentativité en y intégrant les jeunes et en créant un comité scientifique dédié. Bien sûr, la gouvernance de l'eau peut toujours être améliorée et c'est pourquoi une mission est en cours au sein de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour formuler des propositions non seulement pour cette agence, mais aussi pour l'ensemble des agences à l'échelle nationale. C'est également le rôle du CESER qui joue un rôle de vigie citoyenne.

Quant à la proposition d'une convention citoyenne, il est important de rappeler que notre assemblée régionale est déjà élue pour représenter les citoyens et agir en leur nom. 150 citoyens tirés au sort ne peuvent prétendre représenter l'ensemble des 6 millions d'habitants de cette région. Pour cela, je vous demanderai de rejeter cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc cette motion est donc rejetée.

Vote sur la motion « Pour la création d'une Convention citoyenne sur l'eau en Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **Non-participation au vote : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

M. LE PRÉSIDENT. - On a maintenant l'accès à l'eau pour nos agriculteurs, un enjeu de souveraineté. On en a beaucoup parlé. Je ne sais pas pourquoi il faut aujourd'hui qu'on en remette.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« L'accès à l'eau pour nos agriculteurs, un enjeu de souveraineté alimentaire »

Mme COLLARD. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, notre question orale effectivement, porte sur l'accès à l'eau pour nos agriculteurs en tant qu'un enjeu de souveraineté alimentaire. L'accès à l'eau est en effet un enjeu vital pour nos agriculteurs qui sont au cœur de la souveraineté alimentaire de la France. En Nouvelle-Aquitaine, l'agriculture représente 70 % de l'utilisation de l'eau et, pourtant, nos exploitants font face à des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes. Il est impératif que les agriculteurs puissent stocker l'eau lors des périodes de surplus pour faire face aux périodes de pénurie. Les bassins de rétention sont une solution concrète et efficace. Ils permettent d'assurer l'irrigation et la continuité de la production agricole tout en garantissant un usage raisonné des ressources. Rappelons que 40 % de la production végétale dépend de l'irrigation qui, en proportion, en proportion, consomme peu par rapport aux bénéfices économiques et alimentaires qu'elle génère. Il est donc essentiel de soutenir activement ses infrastructures qui sont la clé pour faire face aux défis climatiques.

Les récents événements de Sainte-Soline ont malheureusement montré que ces projets pourtant essentiels sont devenus des cibles pour une minorité radicale d'extrémistes de gauche opposés à toute forme de productivité. Ces manifestations violentes n'ont pas seulement attaqué les forces de l'ordre, elles ont également causé des dégâts considérables aux exploitations agricoles et révélé une fracture dangereuse entre ceux qui défendent la sécurité alimentaire et ceux qui cherchent à la détruire par idéologie.

Ces comportements sont inacceptables et doivent être fermement condamnés. Nous demandons donc un engagement fort en faveur des solutions de stockage d'eau comme les bassines afin de garantir l'accès à l'eau pour nos agriculteurs. Ces infrastructures doivent être encouragées pour protéger l'agriculture et éviter des pénuries qui pourraient gravement affecter la production. Par ailleurs, nous devons aussi moderniser nos infrastructures d'irrigation pour améliorer leur efficacité. Tout en évitant des approches écologiques punitives qui mettent en péril nos exploitations. Monsieur le Président, nous vous demandons donc quelles sont les actions de l'exécutif régional que vous envisagez pour soutenir le développement des bassins de rétention d'eau et garantir à nos agriculteurs un accès pérenne à cette ressource essentielle dans un contexte de changement climatique et de menace sur notre souveraineté alimentaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que l'on a répondu avec le règlement dans ce qui était demandé, la modification du règlement qui était demandée. Maintenant, s'engager sur des choses qui sont hors de portée du budget régional... D'ailleurs, dans cette assemblée, dans les commissions permanentes, tout le monde a voté les réserves individuelles, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, ou les petits collectifs. Tout le monde a voté l'abreuvement des bêtes, notamment dans le Limousin. Tout le monde a voté, sauf peut-être le groupe Vert, sur la modernisation des réseaux pour faire des économies d'eau. Donc, on reste dans le cadre de notre emprise.

Mais je voudrais surtout dire ce qui m'a plu, d'une certaine manière. Ce qui m'a rendu fier d'avoir accompagné cette mission, d'avoir demandé aux services de jouer la transparence, et d'accompagner, parce que, tout ça, après, sur les aides aux agriculteurs, aux jeunes, aux nouveaux, est très complexe si on veut ne pas s'emberlificoter avec des tas de règles. On a réussi à avoir un vote unanime que nous avons souhaité, avec Jean-Pierre RAYNAUD et Lydia HÉRAUD, pouvoir implémenter. Pas tout, parce que ça suppose beaucoup de travail de suite. Et puis, j'ai constaté, aujourd'hui, les postures, pas auprès de tout le monde, des propos caricaturaux. Et j'avoue que j'ai un mélange à la fois de grande fierté et en même temps de grande déception. Comme si, quelles que soient les initiatives qui sont prises par l'exécutif, par la majorité, par l'opposition, et c'est le cas de cette MIE, cela ne réglait aucun problème et que chacun se retrouvait sur son pupitre avec toujours le même enjeu des réseaux sociaux de pouvoir rentrer chez soi en disant : « Tu as vu ce que je lui ai mis ou tu as vu ce que j'ai dit ? » « Je suis plus démagogique que les autres ». Et, ça, c'est décevant parce que ça reproduit les élucubrations nationales. Et j'avoue que c'est décevant pour l'opinion publique française. Mes chers collègues, c'était une question, j'ai essayé de répondre comme j'ai pu.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Saturation du marché bio : Une stratégie régionale à réévaluer d'urgence ? »

Mme WERBROUCK. - Excusez-moi, j'ai une dernière question, s'il vous plaît. La dernière. Ce sera très rapide. Simplement, on a évoqué à plusieurs reprises le marché bio tout au long de la journée. Nous sommes d'accord pour constater que l'on atteint, semble-t-il, un point de saturation. L'offre dépasse aujourd'hui la demande, mettant en péril la rentabilité des exploitations bios qui sont déjà existantes. Une situation qui résulte notamment de la baisse du pouvoir d'achat qui oriente évidemment le consommateur vers des produits plus abordables.

Donc nous pensons aujourd'hui qu'il faut mettre fin à la politique de soutien continue aux conversions vers l'agriculture biologique afin de consacrer nos efforts au soutien des agricultures de Nouvelle-Aquitaine déjà engagées dans la filière. Et le soutien à l'agriculture conventionnelle doit être également au cœur de nos priorités afin de garantir notre souveraineté alimentaire régionale.

Enfin, concernant, la restauration collective, privilégier le bio, certes, mais le bio local et non importé de pays ne respectant pas les normes imposées non seulement par l'Europe, par l'État et par Néo Terra. Donc privilégier le localisme en imposant nos produits issus de l'agriculture conventionnelle, particulièrement vertueuse, et dans le cadre de circuits courts. Nous vous demandons donc de réorienter la politique de la stratégie du bio afin de ne pas augmenter les difficultés économiques de l'ensemble de la profession. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On avait bien compris votre message tout au long de la journée avec une démagogie qui n'a pas baissé les bras. Premier point, Madame, mais ça va être un peu comme ce que je disais à votre collègue sur le point de démantèlement des centrales photovoltaïques. Nous l'avons déjà fait ! Cela existe. Le proposer est quand même quelque sur lequel j'aurais dû rigoler. Mais cela ne m'a pas fait rigoler. J'ai trouvé ça, par rapport à toutes les initiatives qu'on a prises, un peu désobligeant et à l'égard des acteurs, notamment d'Envie, qui a porté ce projet, et à l'égard de la Région qui a accompagné depuis 4, 5 ans, ce projet de démantèlement.

Premier point, l'année prochaine, nous allons manquer de blé bio. Premier point. Le marché repart. S'il y a eu des difficultés, et parfois de la colère chez les bios, c'est parce que Monsieur FESNEAU, ministre de l'Agriculture, a refusé, c'est factuel, ce que je dis, de mettre en place la MAB, politique que nous avons gérée jusqu'à 2024. Il n'y a plus d'argent alors que c'est des crédits européens, pour l'agriculture biologique au moment où elle souffre.

Nous sommes très attentifs, bien entendu, au problème de la transition en agriculture biologique, mais dire que Néo Terra favoriserait les importations de produits en bio à l'autre bout de la planète, mais vous rigolez ou quoi ?

Mme WERBROUCK. - Non, je n'ai pas dit ça. J'ai dit que Néo Terra ajoutait une couche supplémentaire aux normes européennes et étatiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, pas du tout. Pas du tout.

Mme WERBROUCK. - Et je ne parle pas non plus du maintien des entreprises bios, je parle d'arrêter les nouvelles conversions. Deux choses différentes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, attendez, vous avez un tiers des jeunes agriculteurs qui veulent s'installer en bio. Vous voulez qu'on arrête toutes les normes, qu'on arrête de donner des réglementations. Si un agriculteur veut s'installer en bio, on va l'empêcher avec nos petits bras ?

M. RAYNAUD. - Ce n'est pas nous qui le gérons. La conversion, c'est l'État.

Mme WERBROUCK. - On va peut-être le conseiller.

M. LE PRÉSIDENT. - Et la conversion, c'est l'État. On va essayer. Vous êtes vraiment des démocrates, des grands démocrates au RN.

Je voudrais signaler aussi un autre problème que nous avons qui a trait au problème de l'eau et que je vis en tant que président du comité de bassin. Nous avons dû fermer des dizaines et des dizaines de points de captage. À cause de la pollution sur le type d'agriculture. Et nous avons accompagné les agriculteurs pour passer en bio. Et nous avons un programme ici, qui s'appelle ressources, justement. Et on est inquiet du déconventionnement parce que nous sommes obligés de fermer des zones de captage d'eau potable. Je ne sais pas ce qu'il faut de plus comme argumentation.

Troisièmement, ou dernièrement, avec le programme ACENA, que nous accompagnons, sur l'alimentation dans les lycées, qui est unique en France. Unique en France parce que nous maîtrisons, avec les gestionnaires, la commande publique, qui ne dépend pas, d'ailleurs, de la Région, mais qui dépend d'agents de l'État. Mais nous avons travaillé ensemble. Plus de 50 % est en circuit court, en circuit de proximité, en produits de qualité et en produits bios. Et ça marche. Nous adressons aujourd'hui 65 millions de repas. 65 millions de repas. Et nul ne peut dire, dans ce pays, qu'il a pu réaliser un pareil exploit en mobilisant la confiance, l'ingéniosité et le travail des gestionnaires et des chefs de cuisine. Et, ça, j'en suis fier, aussi.

Cette Assemblée plénière s'achève donc. Méditez, si vous le voulez bien, que nous ne faisons pas progresser, par la démagogie, l'action publique. Et qu'il est décevant de voir que le respect que l'on aurait dû avoir tous et toutes à l'égard du travail qui a été présidé par

Pascal COSTE et Lydia HÉRAUD, a été, aujourd'hui, parfois, blessé. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National

CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ETCHECAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientatation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche



Séance Plénière du 23 septembre 2024

Amendement n° 1 sur la délibération n° 2

Contenu

Supprimer (p. 4 de la délibération) :

« les éco-conditionnalités sont celles de la réglementation européenne sur les économies d'eau »

Remplacer par :

« Plusieurs éco-conditionnalités doivent être respectées par les exploitations sollicitant l'investissement :

- **L'atteinte du niveau supérieur ou du niveau spécifique à l'Agriculture Biologique de l'éco-régime du premier pilier de la Politique Agricole Commune, qui garantit des pratiques favorables à la biodiversité et qui améliore les sols agricoles ;**
- **La couverture des sols (75 % des terres arables couvertes au minimum 8 semaines entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre) ;**
- **La protection de la biodiversité (7 % de la surface agricole utile ou des terres arables constitués d'éléments favorables à la biodiversité, comme les haies, prairies permanentes, agroforesteries, zones humides...)** ;
- **La substitution de produits phytosanitaires CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) par des solutions alternatives dès qu'elles existent et en donnant les moyens à la recherche scientifique en travaillant à une feuille de route recherche ;**
- **Recours au matériel optimisant les apports d'eau (matériel de télégestion/pilotage automatique de l'irrigation, système d'irrigation localisée, système de réduction de l'utilisation de l'eau) »**

Supprimer :

« une éco-conditionnalité exigée (éco-régime de niveau supérieur du 1^{er} pilier de la PAC à minima, ou spécifique Agriculture Biologique ou certification environnementale) qui valorise aussi bien les bonnes pratiques agronomiques que la certification environnementale. »

Remplacer par :

« une éco-conditionnalité exigée (éco-régime de niveau supérieur du 1^{er} pilier de la PAC à minima, ou spécifique Agriculture Biologique ou certification environnementale) qui valorise aussi bien les bonnes pratiques agronomiques que la certification environnementale. De plus, la conditionnalité aux investissements doit intégrer :

- **la couverture des sols (75 % des terres arables couvertes au minimum 8 semaines entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre) ;**
- **la protection de la biodiversité (7 % de la surface agricole utile ou des terres arables constitués d'éléments favorables à la biodiversité, comme les haies, prairies permanentes, agroforesteries, zones humides...)** ;
- **la substitution de produits phytosanitaires CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) par des solutions alternatives dès qu'elles existent et en donnant les moyens à la recherche scientifique en travaillant à une feuille de route recherche ;**
- **le recours au matériel optimisant les apports d'eau (matériel de télégestion/pilotage automatique de l'irrigation, système d'irrigation localisée, système de réduction de l'utilisation de l'eau).**

Supprimer :

« les éco-conditionnalités sont celles de la réglementation européenne »

Remplacer par :

« pour au moins les 2/3 (en nombre ou en surface) des exploitations bénéficiaires de l'investissement, l'éco-conditionnalité est l'atteinte du niveau supérieur ou du niveau spécifique à l'Agriculture Biologique de l'éco-régime du premier pilier de la Politique Agricole Commune, qui garantit des pratiques favorables à la biodiversité, améliore les sols agricoles et limite l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse quand une alternative existe et en donnant les moyens à la recherche scientifique de trouver des solutions »

Exposé des motifs

La Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) sur les politiques régionales agricoles et alimentaires a rendu son rapport et ses préconisations à l'attention du Conseil régional. Parmi ces dernières, le soutien régional en faveur de l'hydraulique agricole a cristallisé les débats autour des éco-conditionnalités irriguant les trois dispositifs du Règlement d'Intervention voté en Séance Plénière du 16 octobre 2023.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est saisie de la conditionnalité des investissements en matière d'hydraulique agricole lors du vote de **Néo Terra 2 (Axe 3 > Objectif 1 > Point 2)** qui précise qu'il faut « *éco-conditionner la mise à disposition des ressources en eau à la transition agroécologique des exploitations avec notamment la sortie des CMR 1 et 2* ». De plus, récemment, l'Assemblée régionale a voté le **Plan Régional Santé-Environnement 4 (PRSE4)** dont l'une des actions (**Action 3.1.1.1, « Programme Re-Sources »**) consiste en « *un accompagnement de la profession agricole vers des pratiques limitant les intrants* ».

Les modifications apportées soumettent les dispositifs de l'hydraulique agricole à la réglementation européenne, supprimant le niveau d'exigences et de conditionnalités du soutien régional en faveur de la protection de l'environnement, des agriculteurs et des personnes vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires et rendant les éco-conditionnalités au strict minimum. La réglementation européenne pose des grands principes laissant son interprétation à la largesse des pouvoirs publics et des collectivités locales.

L'eau sera éminemment un sujet politique à l'avenir tant la tension hydrique dans certains territoires interroge. Les aides régionales ne peuvent être distribuées sans avoir la garantie que les éco-conditionnalités protègent aussi bien les agriculteurs et agricultrices, mais aussi les consommateurs. Devant l'importance du sujet de l'hydraulique agricole, les éco-conditionnalités posées par le précédent Règlement d'Intervention doivent être réintégrées afin que la qualité de l'eau, son utilisation et sa quantité permettent à l'agriculture d'être résiliente et nourricière.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "**Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA)**", ajouter une clause concernant la diversification agricole.

Ajouter après la phrase :

"Aide forfaitaire modulable (en fonction de l'âge, de la zone d'installation, du caractère hors cadre familial, de la reprise de surfaces exploitées en Agriculture Biologique, des investissements dans l'outil de production)."

Ce paragraphe :

« Une bonification de 5 % sera accordée aux projets incluant des démarches de diversification agricole ou des innovations en matière de production ou de commercialisation, afin d'encourager les jeunes agriculteurs à diversifier leurs activités pour mieux s'adapter aux aléas économiques et climatiques. »

Exposé des motifs :

Cette modification introduit un soutien spécifique aux jeunes agriculteurs qui cherchent à innover ou à diversifier leurs productions. Cela permet de mieux préparer les exploitations aux fluctuations du marché ou aux crises environnementales, tout en soutenant l'adaptation des exploitations agricoles face aux défis économiques modernes.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "**Politique Agriculture – Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA)**", modifier la phrase concernant les plafonds d'aide pour les jeunes agriculteurs.

"Le plafond d'aide forfaitaire est fixé à 54 000 € (Région + FEADER)."

Par :

"Le plafond d'aide forfaitaire est fixé à 54 000 € (Région + FEADER), avec une bonification supplémentaire de 10 % pour les projets situés dans des zones à forte contrainte géographique (zones de montagne, zones défavorisées) ou à forte contrainte économique (territoires ruraux en déclin)."

Exposé des motifs :

Cette modification permet d'offrir un soutien accru aux jeunes agriculteurs qui choisissent de s'installer dans des zones rurales plus difficiles. Il introduit une aide supplémentaire pour ces territoires, renforçant l'équité entre les zones rurales en difficulté et les zones plus favorisées.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section Chantier 1.2 - Mettre l'économie circulaire au service des transitions et de la souveraineté des entreprises.

Juste avant la phrase

"Trois objectifs sont ainsi déclinés".

Ajouter :

"Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, et notamment du photovoltaïque, il est essentiel de promouvoir le développement d'une filière française de recyclage des panneaux solaires. Actuellement, la majorité de ces panneaux proviennent de l'étranger, principalement de Chine, ce qui limite notre souveraineté énergétique. Une politique régionale tournée vers l'avenir, intégrant la création d'un site régional de recyclage des panneaux photovoltaïques, permettrait de trier, sélectionner et tester les panneaux. Ce site créerait un lien entre les assurances, les poseurs de panneaux et les clients potentiels, tout en réduisant les déchets et en permettant de réinstaller des panneaux recyclés dans de nouveaux projets. Ce projet offre également des opportunités de création d'emplois non délocalisables, notamment dans les zones rurales, tout en contribuant à la réduction des déchets liés au photovoltaïque."

Exposé des motifs :

À l'heure où le développement des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, s'accélère, il est crucial de ne pas ignorer les enjeux liés au recyclage des panneaux solaires. Actuellement, la majorité des panneaux proviennent de Chine, ce qui limite notre indépendance énergétique. La mise en place d'une filière de recyclage en France permettrait de créer des emplois locaux tout en valorisant les déchets de la filière photovoltaïque. De plus, la réutilisation de panneaux recyclés offrirait une solution moins coûteuse pour les agriculteurs, entreprises et particuliers, tout en répondant aux objectifs de réduction des déchets et de soutien à la souveraineté énergétique.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans le tableau de la section **Chantier 1.2 - Mettre l'économie circulaire au service des transitions et de la souveraineté des entreprises**, sous la case :

"Favoriser le développement de dispositifs de réduction des prélèvements de matières premières vierges et la réduction de production de déchets"

Ajouter

« Soutenir la création d'une filière de recyclage des panneaux photovoltaïques : Développer un projet régional visant à trier, tester, et revaloriser les panneaux photovoltaïques usagés, en collaboration avec les assurances, les installateurs et les agriculteurs. Ce projet permettra de réutiliser des panneaux à moindre coût, de réduire les déchets tout en créant des emplois non délocalisables dans les zones rurales, et de renforcer la souveraineté énergétique régionale.

***Bénéficiaires :** Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités.*

***Assiette :** Investissements matériels et immatériels liés à la création et au développement d'une filière de recyclage des panneaux photovoltaïques.*

***Intensité maximale de l'aide régionale :** 60 % »*

Exposé des motifs :

À l'heure où le développement des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, s'accélère, il est crucial de ne pas ignorer les enjeux liés au recyclage des panneaux solaires. Actuellement, la majorité des panneaux proviennent de Chine, ce qui limite notre indépendance énergétique. La mise en place d'une filière de recyclage en France permettrait de créer des emplois locaux tout en valorisant les déchets de la filière photovoltaïque. De plus, la réutilisation de panneaux recyclés offrirait une solution moins coûteuse pour les agriculteurs, entreprises et particuliers, tout en répondant aux objectifs de réduction des déchets et de soutien à la souveraineté énergétique.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "**Politique Agriculture - Dispositif Hydraulique agricole**", Chantier 2.3 Encourager les économies d'eau et une meilleure utilisation des ressources hydrauliques, remplacer la phrase suivante présente dans les tableaux du règlement :

« condition agroécologique : Eco-régime de niveau supérieur ou spécifique à l'Agriculture Biologique (1er pilier de la PAC) ou certification environnementale (HVE ou équivalent) »

Par :

*« condition agroécologique : Eco-régime de niveau supérieur ou spécifique à l'Agriculture Biologique (1er pilier de la PAC) ou certification environnementale (HVE ou équivalent), **sauf en cas de baisse tendancielle de la production agricole ou de décapitalisation des cheptels, évaluée sur les 5 dernières années. Dans ces situations, les exigences agroécologiques pour la filière impactée pourront être suspendues temporairement afin de soutenir la relance de la production agricole ou de la recapitalisation du cheptel** »*

Exposé des motifs :

Cette modification permet de suspendre les conditions agroécologiques lorsque la production agricole est en déclin, afin de soutenir les exploitants dans une période critique. Elle permet de concilier la souveraineté alimentaire avec les besoins environnementaux, en privilégiant temporairement la survie économique des agriculteurs.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "**Pastoralisme, Chantier 2.4 Encourager l'adaptation au changement climatique et soutenir les filières de qualité**", Dispositif "Soutien au pastoralisme", remplacer la phrase suivante présente dans les tableaux du règlement :

"Maintenir l'activité en zone de montagne, dans le cadre de la transition agroécologique de la feuille de route Néo Terra et en lien avec les Contrats de Plan Interrégionaux Etat Régions Massif."

Par :

"Maintenir l'activité en zone de montagne, en lien avec les Contrats de Plan Interrégionaux Etat Régions Massif."

Exposé des motifs :

La mention de la transition agroécologique dans le cadre de la feuille de route Néo Terra n'est pas appropriée pour l'ensemble des activités montagnardes. Cela peut constituer une contrainte supplémentaire qui limite les moyens de soutien aux activités traditionnelles de montagne, indépendamment des critères de transition agroécologique. Cet amendement vise à recentrer le soutien sur le maintien de l'activité pastorale et agricole dans les zones de montagne, sans conditionner ce soutien à des critères spécifiques de transition agroécologique, permettant ainsi une plus grande souplesse pour les exploitants.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "**Dotations Nouveaux et jeunes agriculteurs (DNJA)**", **Chantier 2.5 Encourager la création d'entreprise Politique Agriculture, Dispositif Dotations Nouveaux et jeunes agriculteurs DNJA**, remplacer la phrase suivante présente dans les tableaux du règlement :

"Aider au démarrage les chefs d'exploitations agricoles qui s'engagent dans un projet viable et agroécologique."

Par :

« Aider au démarrage les chefs d'exploitations agricoles qui s'engagent dans un projet viable et agroécologique, sauf en cas de baisse tendancielle de la production agricole ou de décapitalisation des cheptels, évaluée sur les 5 dernières années. Dans ces situations, les exigences agroécologiques pour la filière impactée pourront être suspendues temporairement afin de soutenir la relance de la production agricole ou de la recapitalisation du cheptel »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à alléger les exigences en matière d'agroécologie pour les jeunes agriculteurs, permettant ainsi de concentrer les efforts sur la relance de la production agricole pendant les périodes de crise, sans compromettre la viabilité des exploitations.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "**Dotation Nouveaux et jeunes agriculteurs (DNJA)**", **Chantier 2.5 Encourager la création d'entreprise Politique Agriculture, Dispositif Dotation Nouveaux et jeunes agriculteurs DNJA**, remplacer la phrase suivante présente dans les tableaux du règlement :

"Aider au démarrage les chefs d'exploitations agricoles qui s'engagent dans un projet viable et agroécologique."

Par :

« *Aider au démarrage les chefs d'exploitations agricoles qui s'engagent dans un projet viable* »

Exposé des motifs :

Cette modification vise à supprimer l'obligation pour les jeunes agriculteurs de s'engager dès le démarrage dans des pratiques agroécologiques, en la conditionnant à la disponibilité de solutions économiquement viables et adaptées. Si nous reconnaissons l'importance de l'agroécologie, il est essentiel de rappeler que **l'agriculture française est déjà l'une des plus vertueuses au monde**. Nos agriculteurs respectent des normes environnementales parmi les plus strictes, et la France est en avance sur de nombreux pays en matière de pratiques durables. Il est également de plus en plus difficile de trouver des jeunes prêts à s'installer dans ce secteur, compte tenu des nombreuses contraintes administratives et économiques auxquelles ils font face. **Alourdir leur tâche dès le début de leur installation avec des exigences qui ne sont pas toujours réalisables risque de les décourager**. Nous devons au contraire encourager l'installation de nouveaux agriculteurs en leur offrant des conditions qui leur permettent de



développer des exploitations viables, tout en intégrant progressivement les pratiques agroécologiques quand cela est possible.

Cet amendement permet ainsi de soutenir efficacement les jeunes agriculteurs, sans leur imposer de contraintes supplémentaires dès leur démarrage, tout en gardant un cap vers la durabilité à travers des solutions adaptées à chaque contexte.





**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "Chantier 3.1 - Faciliter l'orientation, l'insertion notamment des jeunes et la formation tout au long de la vie",

Après la phrase suivante :

"Elle constitue également un levier pour accompagner les transitions professionnelles des salariés et leur permettre de se diversifier et monter en compétences, et de se réorienter vers les métiers de demain."

Ajouter :

« Les jeunes générations seront sensibilisées à la diversité des pratiques agricoles, en particulier l'élevage et la production de viande, en valorisant ces filières pour leur rôle crucial dans la gestion durable des territoires, la préservation de la biodiversité, et le maintien de la souveraineté alimentaire. Il s'agira de promouvoir une vision équilibrée et réaliste de l'agriculture, afin de contrer les discours qui diabolisent certaines filières agricoles, notamment celles liées à l'élevage. Un accent particulier sera mis sur la valorisation des métiers de l'élevage et sur un modèle d'agriculture raisonnée qui allie productivité et respect de l'environnement »

Exposé des motifs :

Les jeunes sont de plus en plus exposés à des discours critiquant fortement l'élevage et la consommation de viande, ainsi qu'à des positions écologistes parfois extrêmes qui dévalorisent certaines pratiques agricoles. Ces discours relèvent parfois de l'**agribashing**, une attitude qui cible et discrédite les agriculteurs, notamment ceux liés à la production de viande, en les rendant responsables des problèmes environnementaux ou de bien-être animal. Bien que la transition écologique soit essentielle, ces discours, souvent simplifiés, peuvent avoir des effets négatifs

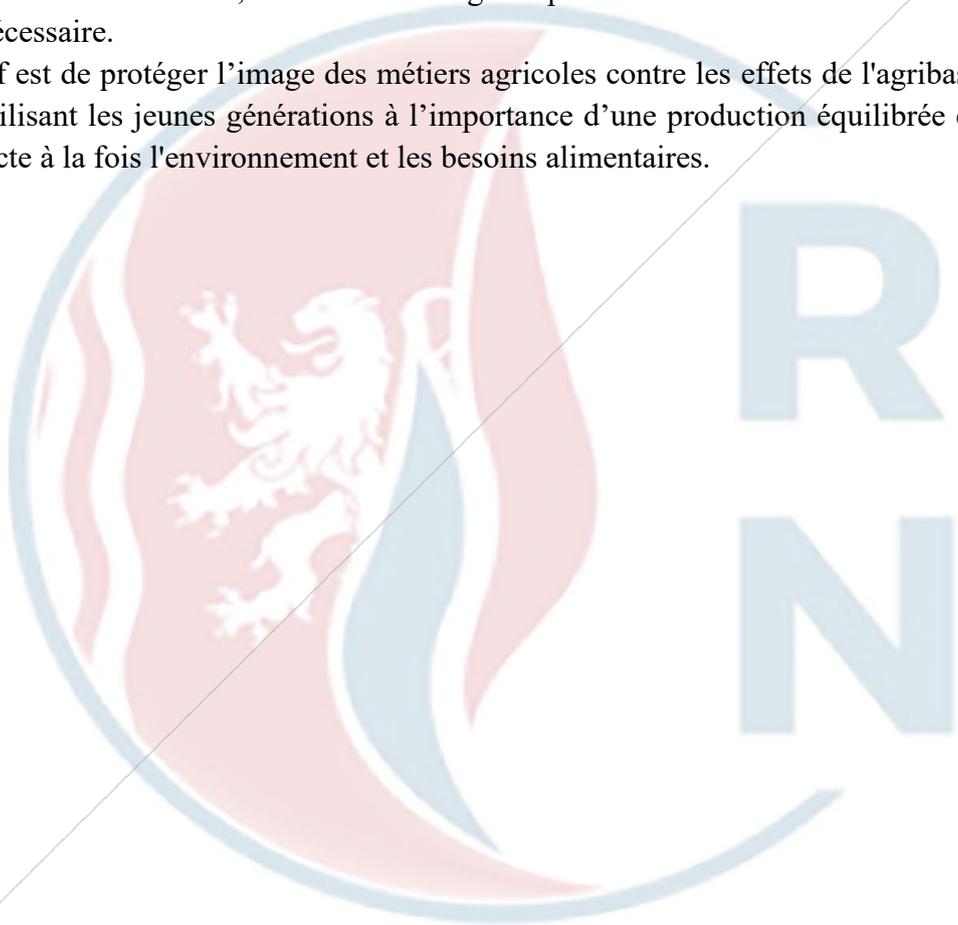


sur la perception globale de l'agriculture, en particulier sur les métiers liés à l'élevage et à la production agricole traditionnelle.

Cet amendement vise à :

- **Revaloriser la production de viande et ses métiers**, en expliquant le rôle de l'élevage dans la gestion des territoires et la biodiversité.
- **Promouvoir un modèle d'agriculture raisonnée** qui allie productivité et respect de l'environnement, tout en contrant les discours qui diabolisent certaines filières agricoles.
- **Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'agriculture** et à leur importance économique, sociale et culturelle, tout en les intégrant pleinement dans la transition écologique nécessaire.

L'objectif est de protéger l'image des métiers agricoles contre les effets de l'agribashing, tout en sensibilisant les jeunes générations à l'importance d'une production équilibrée et durable, qui respecte à la fois l'environnement et les besoins alimentaires.





**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section « **Accompagner la transition agricole et l'agriculture biologique** », **Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales**, remplacer la phrase suivante présente dans les tableaux du règlement :

« Accompagner la transition agricole et l'agriculture biologique »

Par :

« Accompagner la transition agricole ainsi que les agricultures conventionnelles et biologique »

Exposé des motifs :

Alors que l'agriculture biologique est de moins en moins viable économiquement, le conventionnel reste majoritaire dans les repas des Néo-Aquitains et des Français. En conséquence, s'il est nécessaire d'aider le développement de l'agriculture biologique, l'agriculture conventionnelle est trop souvent oubliée ou même délaissée face au bio. En effet, il n'est pas toujours viable pour des agriculteurs de supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires tant qu'il n'existe pas réellement de techniques propres et aussi efficaces

Par exemple, la FDSEA de la Dordogne a récemment interpellé Monsieur Germinal Peiro, Président du Conseil Départemental, concernant l'approvisionnement 100 % bio des cantines des collèges du département, souhaité par les écologistes. Cette initiative exclurait les agriculteurs pratiquant une agriculture conventionnelle, pourtant proches des établissements, qui seraient mis de côté alors qu'ils réalisaient un chiffre d'affaires correct avec les collèges. Par conséquent, ils se retrouveraient exclus du marché.



Amendement à la délibération 02 : Modification du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales

Amendement

Dans la section **Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales** du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales :

Supprimer le texte suivant :

La Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région de France et dispose de ressources diversifiées : forêt, agriculture, littoral, montagne, biodiversité, sites naturels remarquables, paysages, patrimoine culturel... source d'importants enjeux et activités et de potentiels différenciés suivant les territoires. Ce patrimoine est un atout et sa préservation et sa valorisation doivent contribuer au bien-être de la population et à l'ensemble de ses activités socioéconomiques, notamment par le développement de l'agroécologie, d'une sylviculture raisonnée, d'une pêche responsable, d'un tourisme durable...

La synthèse des connaissances d'Ecobiose montre qu'en Nouvelle-Aquitaine l'eau et la biodiversité jouent un rôle majeur dans l'économie régionale. 45% du PIB régional dépend ainsi de la biodiversité. Pourtant, 52% des espèces d'oiseaux nicheurs, 38% des espèces de libellules et demoiselles et 19% des poissons d'eau douce y sont menacés d'extinction. Par ailleurs, 57% des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique et 620 ha d'espaces naturels ont disparu en moyenne chaque année entre 2015 et 2020. Afin de trouver des solutions adaptées, le dernier rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES - GIEC-Biodiversité, juillet 2022) nous invite à envisager la valeur de la nature sous un autre angle que celui du marché.

- *Déployer des mesures agroécologiques et gérer de façon durable les ressources (foncier*

agricole, ressources halieutiques, forêts...)

- *Préserver les ressources naturelles et tout particulièrement l'eau et la biodiversité*
- *Garantir un tourisme durable*



Le remplacer par :

Chantier 3.3 : Réorienter la politique régionale pour un soutien renforcé aux agriculteurs

*La Nouvelle-Aquitaine, région agricole par excellence, dispose de ressources diversifiées, telles que la forêt, l'agriculture, le littoral, la montagne, la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel. Ces ressources sont des atouts pour l'économie régionale et le bien-être de sa population. Cependant, dans le contexte actuel de pressions croissantes sur le secteur agricole, il devient impératif de réorienter notre politique régionale pour mieux soutenir nos agriculteurs et garantir la **souveraineté alimentaire**.*

1. Mettre fin aux politiques d'écologie punitive :

- ***Abroger les éco-socio-conditionnalités (ESC) des aides régionales, qui alourdissent les contraintes pesant sur les agriculteurs et réduisent leur compétitivité.***
- ***Simplifier les normes régionales en cessant la surtransposition des directives nationales et européennes, qui pénalisent inutilement les producteurs locaux.***
- ***Faciliter les démarches administratives pour que les agriculteurs puissent se concentrer sur leur travail et leur production.***

2. Réaffirmer la souveraineté alimentaire :

- ***Promouvoir une agriculture régionale productive en soutenant activement la production locale pour garantir la sécurité alimentaire et dynamiser les exportations.***
- ***Utiliser tous les leviers régionaux pour améliorer les revenus agricoles, en soutenant les marchés publics locaux, en favorisant l'achat de produits régionaux et en défendant activement le revenu des agriculteurs.***
- ***Investir massivement dans l'agriculture pour rattraper le retard en termes de compétitivité par rapport à d'autres régions françaises et européennes.***

3. Valoriser l'agriculture et lutter contre l'agribashing :

- ***Mettre fin aux partenariats avec les associations anti-agriculture et réaliser un audit de leur impact. Stopper toute subvention à ces organisations et interdire leur intervention dans les établissements scolaires.***
- ***Promouvoir activement l'agriculture auprès des jeunes via des campagnes de sensibilisation, des visites pédagogiques sur les exploitations et la valorisation des métiers agricoles, afin de susciter des vocations dans ce secteur essentiel.***

4. Répondre aux aléas climatiques et garantir l'accès à l'eau :

- ***Créer un fonds régional d'urgence pour soutenir les agriculteurs frappés par des catastrophes climatiques, en finançant des équipements de prévention (anti-grêle, réserves d'eau).***



- *Encourager la réutilisation des eaux usées traitées et développer des infrastructures de stockage de l'eau (retenues collinaires, bassins) pour mieux gérer les ressources hydriques et anticiper les sécheresses récurrentes.*

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à réorienter la politique régionale agricole en mettant fin aux mesures d'écologie punitive, qui alourdissent les charges des agriculteurs sans garantir de résultats significatifs en termes de durabilité. La Nouvelle-Aquitaine doit défendre une agriculture productive, compétitive et résiliente, tout en assurant la souveraineté alimentaire de la région. Le soutien aux agriculteurs doit être renforcé à travers une simplification des normes, des investissements massifs, et une stratégie de promotion de l'agriculture auprès des jeunes générations. Par ailleurs, une réponse adaptée aux aléas climatiques est essentielle pour garantir la pérennité des exploitations agricoles dans un contexte de changement climatique.



**Amendement à la délibération 02 : Modification du
règlement d'intervention des aides régionales
économiques et environnementales**

Amendement

Dans la section "**Faciliter l'accès à l'eau pour les nouveaux irrigants et la diversification des productions**", remplacer la phrase suivante présente dans les tableaux du règlement.

"Seuls sont éligibles les projets sans prélèvement dans les masses d'eau ou avec prélèvement dans les seules masses d'eau en bon état (selon la carte PSN établie par les Agences de l'eau et les DREAL de bassin)."

Par :

« Les projets de prélèvement dans les masses d'eau sont éligibles, sous réserve d'une gestion durable, incluant des infrastructures de stockage d'eau assurant une réponse adaptée aux aléas climatiques »

Exposé des motifs :

Cet amendement permet une approche plus pragmatique dans la gestion de l'eau, en reconnaissant la nécessité de prélèvements sous condition de gestion durable et de stockage pour répondre aux besoins agricoles, un point essentiel pour assurer la résilience des exploitations face aux sécheresses.



Amendement à la délibération 02 : Modification du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales

Amendement

Dans la section "**Faciliter l'accès à l'eau pour les nouveaux irrigants et la diversification des productions : projets individuels et collectifs de développement de l'irrigation**", où il est mentionné dans la colonne "**Intensité maximale de l'aide régionale**" que les projets peuvent bénéficier d'une intensité maximale de **30 % pour les investissements matériels** et de **bonifications supplémentaires pour certaines catégories de projets**, remplacer la phrase suivante :

"Investissements (pour les projets individuels et collectifs) : 30 % + Bonification jusqu'à 25 % pour les projets qui s'engagent dans un dispositif individuel d'accompagnement à la transition agroécologique + Bonification 5 % pour les nouveaux installés."

Par :

*"Investissements (pour les projets individuels et collectifs) : 30 % + Bonification jusqu'à 25 % pour les projets qui s'engagent dans un dispositif individuel d'accompagnement à la transition agroécologique + Bonification 5 % pour les nouveaux installés + **Bonification de 10 % pour les projets valorisant des labels de qualité régionaux (IGP, AOP), notamment pour la filière Boeuf de Chalosse.**"*

Exposé des motifs :

Les **labels de qualité régionaux** tels que les **Indications Géographiques Protégées (IGP)** et les **Appellations d'Origine Protégée (AOP)** jouent un rôle crucial dans la valorisation des productions locales, en garantissant des pratiques agricoles respectueuses des savoir-faire traditionnels et en assurant la qualité des produits. Ces labels sont également un atout économique majeur pour les territoires ruraux, en contribuant à la compétitivité des exploitations locales face à la concurrence internationale.



Parmi ces filières de qualité, la production de **Boeuf de Chalosse** se distingue par ses méthodes d'élevage traditionnelles et la reconnaissance de sa viande pour ses qualités gustatives exceptionnelles. La filière du Boeuf de Chalosse incarne l'importance des labels régionaux dans la défense du patrimoine agricole et la promotion d'une alimentation de qualité.

Cependant, pour maintenir la viabilité de ces filières dans un contexte de pression internationale et de coûts croissants, il est indispensable de renforcer leur soutien. Le Rassemblement National propose d'introduire une **bonification spécifique de 10 %** pour les projets agricoles et agroalimentaires valorisant ces **labels de qualité régionaux**, afin d'encourager les exploitations locales à poursuivre leur engagement dans ces filières d'excellence.





Amendement à la délibération 02 : Modification du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales

Amendement

Dans l'Annexe III - Conditionnalité des aides régionales, ajouter un **point 8** dédié aux critères spécifiques pour les associations bénéficiaires des aides régionales.

Après le paragraphe

« 7.1.Date d'effet

L'éco-socio conditionnalité des aides régionales liée aux salons, manifestations et festivals sera mise en œuvre pour les demandes d'aides attribuées à compter de la date d'entrée en vigueur de la délibération adoptant le présent règlement d'intervention, en respectant la période transitoire. »

Ajouter :

« 8. Critères spécifiques pour les associations bénéficiaires des aides régionales

- **8.1** : Les associations qui bénéficient d'aides régionales ne doivent pas être impliquées dans des actions ou des campagnes qui nuisent aux filières agricoles locales, sous couvert de défense de l'environnement ou du bien-être animal.
- **8.2** : Un audit sera mené régulièrement pour s'assurer que les associations partenaires de la Région respectent les objectifs régionaux et ne participent pas à des actions de dénigrement contre les agriculteurs. Ces audits vérifieront si des associations reçoivent des aides régionales tout en menant des campagnes anti-agriculture sur les réseaux sociaux, en participant à des manifestations violentes ou en intentant des actions juridiques contre les projets agricoles.
- **8.3** : Toute association qui mène des actions contre l'agriculture régionale, notamment via des intrusions dans les élevages ou des manifestations non déclarées, se verra retirer toute subvention régionale. La Région s'engage à ne pas soutenir des associations qui participent à l'agribashing ou qui cherchent à freiner le développement des filières agricoles.



- *8.4 : Il sera également interdit à ces associations d'intervenir dans les établissements scolaires pour influencer les élèves sur des questions agricoles, sous couvert de programmes d'éducation à l'environnement. La Région doit garantir que l'éducation reste neutre et n'est pas dévoyée pour servir une idéologie anti-agriculture. »*

Exposé des motifs :

Depuis des mois, nos agriculteurs font face à des attaques systématiques provenant de certaines associations, souvent soutenues par des mouvements extrémistes, qui prétendent défendre le bien-être animal ou l'environnement. Derrière ces intentions louables se cache un véritable combat contre l'agriculture régionale. Ces associations se livrent à des campagnes de dénigrement sur les réseaux sociaux, à des manifestations parfois violentes, à des intrusions dans les exploitations agricoles et à des recours juridiques contre les projets agricoles, mettant en danger la pérennité de nos exploitations.

Il est inadmissible que le Conseil régional, tout en prétendant soutenir les agriculteurs, continue de subventionner ou de collaborer avec des associations qui participent à ce climat anti-agriculteurs. Ces attaques doivent être combattues de toutes nos forces.

Cet amendement propose donc que la Région réalise un audit des associations partenaires afin de s'assurer qu'elles n'agissent pas contre les intérêts de nos agriculteurs. Il est essentiel de couper tout lien financier et opérationnel avec ces associations, y compris en interdisant leur intervention dans nos établissements scolaires sous prétexte de sensibilisation à l'environnement. Nous ne pouvons prétendre défendre les agriculteurs tout en offrant une tribune à ceux qui les attaquent.

En créant un point 8 dans l'Annexe III du Règlement d'Intervention, nous garantissons que les aides régionales ne financent plus des associations menant des actions anti-agricoles et qu'elles sont conditionnées à un soutien indéfectible à l'agriculture locale et à la souveraineté alimentaire.



**Motion pour des Mesures régionales
d'accompagnement et de soutien aux éleveurs
touchés par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO3 et
FCO8) et la Maladie Hémorragique Épizootique
(MHE)**

Rapporteur : Albin Freychet

La Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui confrontée à une crise sanitaire d'envergure qui menace directement les filières ovines et bovines. La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), notamment les sérotypes 3 (FCO3) et 8 (FCO8), ainsi que la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE), continuent de causer des ravages au sein des cheptels. Les conséquences sont dramatiques pour les éleveurs : avortements massifs, mortalités élevées, et baisse de la production laitière. Chaque perte animale équivaut à des années de production compromises, mettant en péril la viabilité des exploitations. Déjà fragilisés par des années de faiblesse de leur revenu, plusieurs éleveurs pourraient purement et simplement arrêter leur activité si leur cheptel venait à être touché par les épizooties. Soucieux de l'importance de notre indépendance alimentaire dont les agriculteurs en sont les principaux acteurs, nous ne pouvons rester sans rien à faire face à la détresse agricole.

Face à cette situation, la préfecture de Nouvelle-Aquitaine a récemment annoncé la mise à disposition gratuite de vaccins contre le sérotype 3 de la FCO dans plusieurs départements, dont la Haute-Vienne et la Corrèze. L'Etat devrait également annoncer la mise à disposition gratuite du nouveau vaccin contre la MHE. Si ces mesures sont des avancées notables, elles ne répondent pas entièrement à l'ampleur des pertes, dont celles dues au sérotype 8 de la FCO et pour laquelle le vaccin est à la charge de l'éleveur. Aussi, les délais annoncés pour la disponibilité de ce vaccin sont alarmants, mettant de nombreux élevages en péril. L'obligation de test de dépistage MHE pour les brouillards exportés représente aussi un coût supplémentaire important pour l'éleveur.

Le Conseil Régional, en tant qu'acteur majeur du développement économique, de la formation professionnelle et du soutien au secteur agricole, a un rôle essentiel à jouer pour atténuer les impacts de cette crise sur nos éleveurs.

Propositions :

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine est invité à prendre les mesures suivantes, dans le cadre de ses compétences, pour soutenir et accompagner les éleveurs touchés par ces crises sanitaires :



1. **Accélération du déploiement des vaccins contre la FCO3** : Nous demandons au Conseil Régional de solliciter les autorités nationales et les instances vétérinaires pour accélérer la production et la disponibilité des vaccins contre le sérotype 3 de la FCO. En attendant, nous proposons que la Région mette en place un soutien préventif pour les élevages à risque, notamment via des mesures sanitaires spécifiques pour limiter la propagation de la maladie.
2. **Création d'un fonds d'urgence régional d'indemnisation** : Ce fonds serait destiné à compenser les pertes financières des éleveurs liées à la FCO3, la FCO8 et la MHE. Ce dispositif pourrait couvrir les coûts engendrés par la perte de production et de reproduction, et permettre aux exploitations touchées de maintenir une activité économique viable en attendant des indemnisations nationales.
3. **Versement d'avances de trésorerie immédiates** : En complément des indemnisations nationales et européennes souvent retardées, nous demandons au Conseil de mettre en place un système d'avances pour aider les exploitations à surmonter la crise à court terme. Ces aides permettront de maintenir les trésoreries et d'éviter des cessations d'activité.
4. **Renforcement de l'accompagnement technique** : La Région pourrait, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les instituts de recherche vétérinaire, offrir un accompagnement technique renforcé pour aider les éleveurs à mettre en place des mesures de biosécurité et des stratégies adaptées à la prévention des maladies. Ces actions doivent également inclure une sensibilisation aux bonnes pratiques pour protéger les cheptels restants.
5. **Maintien des aides PAC et soutien aux jeunes agriculteurs** : Nous demandons que les éleveurs impactés par la FCO3, la FCO8 et la MHE ne soient pas pénalisés sur les montants de leurs aides PAC dans les années à venir. De plus, un soutien particulier doit être mis en place pour les jeunes agriculteurs récemment installés, incluant des aides à la modernisation des structures d'élevage et à la prévention des risques sanitaires.
6. **Soutien complémentaire à la vaccination préventive** : En complément du programme de vaccination contre la FCO3 déjà pris en charge par l'État et du programme contre la MHE à venir, nous proposons que le Conseil Régional s'engage à cofinancer, en lien avec les autres collectivités, la fourniture de doses de vaccins supplémentaires et gratuites pour les éleveurs volontaires afin de garantir une couverture vaccinale suffisante sur tout le territoire et pour les 3 épizooties.
7. **Soutien des éleveurs à l'exportation** : face à l'obligation de dépistage MHE des bovins destinés à l'exportation, nous proposons que le Conseil Régional prenne en charge les tests de dépistage actuellement à la charge des éleveurs.

Au regard de ces éléments, et afin de soutenir les éleveurs touchés par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO3 et FCO8) et la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE), le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, décide de mettre en place un fonds d'urgence régional d'indemnisation, d'accompagner financièrement la vaccination



préventive, de soutenir les exportations et de renforcer les mesures de soutien aux exploitations affectées.

Cette décision marque un engagement fort de la région à répondre à cette crise sanitaire et à préserver durablement les filières ovines et bovines, essentielles à l'économie locale et à la souveraineté alimentaire de notre territoire.





Motion : Pour une souveraineté agricole française !

Rapporteur : Damien Obrador

L'impérieuse nécessité pour la France de restaurer sa souveraineté alimentaire ne fait plus aucun doute.

Depuis l'an 2000, notre pays a été rétrogradé du deuxième au cinquième rang des exportateurs mondiaux, tandis que les importations n'ont cessé de croître. Entre 2010 et 2020, 100 000 exploitations agricoles ont disparu, et le nombre d'agriculteurs a chuté de 18 % depuis 2010.

Depuis 2018, la balance commerciale agricole de la France est déficitaire en Europe, une situation inédite depuis 1945.

Bien que les raisons de cette perte de souveraineté soient multiples, l'une des principales menaces qui pèse sur l'agriculture française demeure sans conteste la politique néfaste de la Commission européenne. Celle-ci affiche clairement son ambition de réduire les capacités de production agricole des États membres, adoptant ainsi une stratégie de décroissance.

En France, cette orientation devrait se traduire, dans les dix prochaines années, par une diminution de la production de 12 %, une baisse des revenus agricoles de 16 %, tandis que les prix alimentaires pourraient augmenter de 17 %.

Alors que l'Europe s'enlise dans cette logique de régression, les autres puissances mondiales, quant à elles, renforcent leurs dispositifs agricoles et investissent massivement dans des politiques visant à assurer leur souveraineté alimentaire.

De plus, en Nouvelle-Aquitaine, ces politiques sont aggravées par la feuille de route Neo-Terra 2, véritable fardeau pour nos agriculteurs.

Dans la perspective de restaurer notre souveraineté alimentaire, il est impératif que la Région Nouvelle-Aquitaine décrète sans délai un moratoire sur le volet agricole de la feuille de route Neo-Terra 2. Par ailleurs, elle doit fermement exiger du Gouvernement français qu'il renonce à l'ensemble des mesures issues de la stratégie Farm to Fork et du Pacte vert.

Il en va de la survie de nos agriculteurs et de la préservation de notre souveraineté alimentaire.

Pour la création d'une Convention citoyenne sur l'eau en Nouvelle-Aquitaine

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Considérant :

- Les défis environnementaux croissants quant à la gestion des ressources en eau, exacerbés par le changement climatique et ses effets sur l'eau potable, les écosystèmes, l'agriculture et l'alimentation et autres activités économiques ;
- L'enjeu de santé publique et de préservation de la biodiversité, au regard de la pollution de plus en plus fréquente des ressources en eau de la région, par des pesticides et nitrates notamment ;
- La nécessité de garantir une gestion durable, équitable et efficace de l'eau en réponse aux besoins actuels et futurs des habitants, des entreprises et des agriculteurs de la région dans le cadre de la transition agro-écologique et la sortie des pesticides ;
- L'importance de la participation des habitantes et habitants de la région, premiers utilisateurs de l'eau potable, dans la prise de décision pour renforcer la légitimité et l'acceptabilité des politiques publiques relatives à l'eau ;
- La conclusion du cahier n°4 Acclimaterra "Gestion quantitative de l'eau et usages agricoles sous contrainte climatique" publié par la Région en janvier 2024 affirmant la nécessité de "recréer les conditions d'un débat plus rationnel et plus démocratique sur le partage de la ressource en eau sur les territoires" ;
- Le succès de la Convention citoyenne sur le Climat, qui a démontré la valeur d'un processus participatif associant des citoyens tirés au sort pour objectiver un sujet complexe et élaborer des propositions concrètes en matière de politique publique ;

Le Conseil régional réunit en séance plénière le 23 septembre 2024 décide la création immédiate d'une Convention citoyenne sur l'Eau en région Nouvelle-Aquitaine.

1. La composition de la Convention

- 150 habitantes et habitants tirés au sort, représentatifs de la diversité sociale, géographique et générationnelle de la région.

2. Les missions de la Convention

- Analyser les défis spécifiques de la gestion de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, y compris les questions de disponibilité, de qualité, d'accès, et de partage équitable de la ressource.

- Proposer des mesures concrètes et réalistes de politique publique pour une gestion durable de l'eau, tenant compte des spécificités locales, des impacts du changement climatique, et des besoins des générations futures, à destination du conseil régional, mais aussi des autorités nationales et des acteurs locaux.
- Accompagner la prolongation de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) dans la relecture des différents règlements d'intervention.

3. Les auditions potentielles par la Convention

- Un panel d'experts en gestion de l'eau, en climatologie, en droit de l'environnement, en santé publique, et en économie notamment agricole et alimentaire, issus du réseau Acclimaterra, pour appuyer les travaux des citoyens par des informations techniques et scientifiques.
- Des représentants des associations de protection des consommateurs et de protection de l'environnement.
- Des représentants des démarches de "Parlement de l'eau" engagées dans notre région.
- Des représentants des instances locales et régionales de gouvernance de l'eau (Agences de l'Eau, EPTB, CLE des SAGE, PTGE, etc.).
- Des représentants des collectivités responsables du service d'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales.
- Des représentants des différents secteurs économiques utilisateurs d'eau (agriculture, industries notamment).

4. Le calendrier de la Convention

- Une durée de 9 à 12 mois, avec des sessions de travail au minimum mensuelles, incluant et des consultations intermédiaires d'experts, d'acteurs locaux et de la société civile, sur le modèle de la Convention Citoyenne sur le Climat.

5. Le financement de la Convention

- Une inscription budgétaire spécifique de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la possibilité de co-financements nationaux et/ou européens.

6. L'engagement des institutions régionales

- La mise en place d'un comité dédié représentant la pluralité des groupes politiques pour garantir le suivi, la prise en compte et la mise en œuvre des préconisations issues de cette convention.
- Un retour à 6 mois, 1 an et 2 ans aux citoyens, experts, associations et représentants professionnels participant sur l'avancement des mesures adoptées.

Conclusion :

La création de cette Convention citoyenne sur l'Eau offrira une opportunité unique aux citoyen·nes de la région Nouvelle-Aquitaine de s'impliquer directement dans la définition des politiques publiques sur une ressource essentielle commune à toutes et tous. Elle permettra d'accompagner une gestion durable, démocratique et équitable de l'eau, tout en renforçant le lien des citoyennes et citoyens avec notre institution régionale.



Question Orale : L'accès à l'eau pour nos agriculteurs, un enjeu de souveraineté alimentaire

Rapporteur : Nathalie Collard

Monsieur le Président, chers collègues,

L'accès à l'eau est un enjeu vital pour nos agriculteurs, qui sont au cœur de la souveraineté alimentaire de la France. En Nouvelle-Aquitaine, l'agriculture représente 70% de l'utilisation de l'eau, et pourtant, nos exploitants font face à des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes. Il est impératif que les agriculteurs puissent stocker l'eau lors des périodes de surplus pour faire face aux périodes de pénurie.

Les bassins de rétention sont une solution concrète et efficace. Ils permettent d'assurer l'irrigation et la continuité de la production agricole, tout en garantissant un usage raisonné des ressources. Rappelons que 40% de la production végétale dépend de l'irrigation, qui, en proportion, consomme peu par rapport aux bénéfices économiques et alimentaires qu'elle génère. Il est donc essentiel de soutenir activement ces infrastructures qui sont la clé pour faire face aux défis climatiques.

Les récents événements de Sainte-Soline ont malheureusement montré que ces projets, pourtant essentiels, sont devenus des cibles pour une minorité radicale d'extrémistes de gauche, opposés à toute forme de productivisme. Ces manifestations violentes n'ont pas seulement attaqué les forces de l'ordre, elles ont également causé des dégâts considérables aux exploitations agricoles et révélé une fracture dangereuse entre ceux qui défendent la sécurité alimentaire et ceux qui cherchent à la détruire par idéologie. Ces comportements sont inacceptables et doivent être fermement condamnés.

Nous demandons un engagement fort en faveur des solutions de stockage d'eau, comme les bassines, afin de garantir l'accès à l'eau pour nos agriculteurs. Ces infrastructures doivent être encouragées pour protéger l'agriculture et éviter des pénuries qui pourraient gravement affecter la production. Par ailleurs, nous devons aussi moderniser nos infrastructures d'irrigation pour améliorer leur efficacité, tout en évitant des approches écologiques punitives qui mettent en péril nos exploitations.

Monsieur le Président, quelles actions l'exécutif régional envisage-t-il pour soutenir le développement des bassins de rétention d'eau et garantir à nos agriculteurs un accès pérenne à cette ressource essentielle, dans un contexte de changement climatique et de menaces sur notre souveraineté alimentaire ?



Question Orale : Saturation du marché bio : Une stratégie régionale à réévaluer d'urgence ?

Rapporteur : Séverine Werbrouck

Monsieur le Président, chers collègues,

Face aux inquiétudes exprimées par plusieurs structures agricoles telles que la CRANA, la FNSEA et la Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine, il devient urgent de questionner la politique régionale actuelle de soutien aux conversions vers l'agriculture biologique. Si la qualité et le positionnement « premium » des produits bio régionaux sont souvent salués, la hausse des prix due à l'inflation, ainsi que les nouvelles exigences de souveraineté alimentaire, imposent une réévaluation de cette stratégie. Plusieurs organisations agricoles, tenant compte des réalités économiques, demandent une réorientation vers des productions plus accessibles, afin d'éviter que le bio ne devienne un marché élitiste, déconnecté des besoins réels des consommateurs.

En Nouvelle-Aquitaine, l'agriculture biologique a progressé de **13 % entre 2021 et 2022**, mais la demande ne suit plus le rythme des conversions. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande fragilise la filière bio, qui aujourd'hui représente **11 % des terres agricoles**, contre **8 % en 2015**. Cependant, les ventes de produits bio ont reculé de **3 % en 2022**, selon le rapport de l'Agence BIO, ce qui met en péril la rentabilité des exploitations déjà engagées dans cette filière. Continuer à encourager des conversions dans un tel contexte pourrait entraîner une chute des prix et des difficultés accrues pour les agriculteurs bio existants.

Parallèlement, l'agriculture conventionnelle, qui représente encore la majorité des exploitations de la région, subit de fortes pressions dues à l'inflation des coûts de production. Il est essentiel de revaloriser cette agriculture en soutenant des pratiques durables, mais économiquement viables, afin de garantir notre **souveraineté alimentaire régionale**.

Il devient de plus en plus risqué de pousser davantage de producteurs vers le bio sans tenir compte des réalités économiques actuelles, au risque de voir cette stratégie devenir une impasse.

Quelles mesures concrètes l'exécutif régional compte-t-il prendre pour ajuster cette politique, et éviter que la stratégie de promotion du bio ne devienne une source de difficultés économiques pour nos agriculteurs ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>